

- COPIE -

9761

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

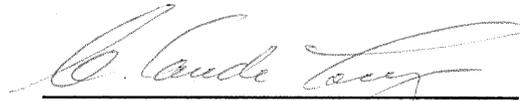
Le 14 janvier 1997

Règlement # 773-A

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # **773-A** intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 773 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Maheu et autorisant une dépense n'excédant pas 255 336 \$ et un emprunt de 213 925 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 14 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # **773-A** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 20 janvier 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 janvier 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Jean-Noël Groleau; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

97-01-001

Procès-verbal - Séance spéciale du 16 décembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 décembre 1996 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-002

Procès-verbal - Séance ordinaire du 16 décembre 1996

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 20 janvier 1997

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 1996 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-003

Liste de comptes C-48-96

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-48-96 concernant les chèques 61340 à 61433 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 décembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 472 318,52 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-004

Liste de comptes C-49-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-49-96 concernant les chèques 61434 à 61591 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 décembre 1996 et en autorise le paiement au montant total de 1 280 425,97 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-005

Liste de comptes C-50-96

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-50-96 concernant les chèques 61592 à 61714 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du

Le 20 janvier 1997

13 janvier 1997 et en autorise le paiement au montant total de 322 959,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-006

Liste de mutations M-18-96

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-18-96 couvrant la période du 16 au 30 novembre 1996, pour un montant total de revenus de 5 575,78 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-007

Compte rendu R-12-96 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-12-96 de la réunion du comité environnemental, tenue le 12 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-008

Compte rendu # 11-96 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 11-96 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 28 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 janvier 1997

97-01-009

Compte rendu # 7 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu # 7 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 26 novembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-010

Compte rendu # 8 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 8 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 17 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-011

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 18 décembre 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 18 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-012

Compte rendu - Comité culturel du 11 décembre 1996

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 20 janvier 1997

que le compte rendu de la réunion du comité culturel, tenue le 11 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-013

Règlement # 635

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 635 intitulé *Règlement sur le traitement des élus municipaux* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-014

Règlement # 868

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 868 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 60 (1996) de la CITF, lequel modifie le règlement # 29 (1989) relatif au régime de rentes pour les employés de la corporation intermunicipale de transport des Forges*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-015

Règlement # 869

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 869 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 62 (1996) de la CITF, lequel décrète et autorise l'achat de deux (2) autobus adaptés pour le transport des personnes handicapées ainsi que les équipements desdits autobus et décrétant un emprunt bancaire au montant de 200 000 \$ à ces effets*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 20 janvier 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-016

Règlement # 774

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 774 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 885 500 \$ et un emprunt de 756 171 \$* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture

Soumissions - Assurances collectives

Les soumissions suivantes, pour le régime d'assurances collectives, ont été ouvertes le 7 janvier 1997 en présence de MM. Jean-Noël Groleau, conseiller, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Richard Paquin, conseiller en avantages sociaux de la firme André Gingras & associés inc. ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type
Assurance vie Desjardins-Laurentienne	Complète
Canassurance, compagnie d'assurance vie inc.	Complète
SSQ Vie	Complète
La Citadelle Assurances	Décès accidentel et mutilation seulement

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Richard Paquin, conseiller en avantages sociaux de la firme André Gingras & Associés inc. pour analyse et rapport.

Le 20 janvier 1997

Ouverture**Soumissions - Voiture de police**

Les soumissions suivantes, pour la fourniture d'une voiture de police, ont été ouvertes le 14 janvier 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	30 635,66 \$
Maski Ford Mercury inc.	29 082,46 \$

Suite à l'ouverture des soumissions les membres du conseil municipal ont décidé d'annuler cet appel d'offres et de ne pas acheter de voiture de police.

97-01-017

Soumissions - Véhicules d'occasion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la vente de véhicules d'occasion, ont été ouvertes le 14 janvier 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Description	Maisons Notre-Dame des Écoles	Gilles Bouchard
Chevrolet Caprice 1987	255,56 \$	---
Chevrolet Pick-up C-10 1985	255,56 \$	400,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de «Maisons Notre-Dame des Écoles» au

Le 20 janvier 1997

montant de 255,56 \$ (taxes incluses) pour le Chevrolet Caprice 1987;

et une partie de la soumission de «Gilles Bouchard» au montant de 400,00 \$ (taxes incluses) pour le Chevrolet Pick-up C-10 1985;

étant donné que ces soumissions représentent la meilleure offre pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-018

Représentant des locataires - OMHTRO

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que monsieur Napoléon Brûlé soit nommé représentant des locataires, catégorie personnes retraitées, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour une période de deux (2) ans à compter du 11 décembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-019

Proclamation du Mois du coeur

CONSIDÉRANT que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec et sa formidable équipe de bénévoles ont contribué à faire diminuer le taux de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

CONSIDÉRANT que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du coeur du Québec continue d'appuyer la recherche et de mettre de l'avant des programmes de promotion de la santé du coeur;

CONSIDÉRANT que, par ses actions concrètes, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

IL EST

Le 20 janvier 1997

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest proclame le mois de février 1997 «*Mois du cœur*» et encourage toute la population à être *Au cœur de la solution!*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-020

Destruction de documents du service de la trésorerie

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Contenu d'archives	Description	Année
Voûte de la trésorerie	Reçus de caisse # 218418 à 242215	1994
Voûte de la trésorerie	Modifications budgétaires	1990 et 1991
Armoire - trésorerie	Feuilles et cartes de temps	1991
Armoire - trésorerie	Dossiers des employés	1989, 1990 et 1991
Boîtes # 1 à 14	Comptes de taxes municipales et scolaires	1991
Boîtes # 103 à 116	Comptes à payer/pièces justificatives	1989
2 boîtes	Taxe d'affaires	1991

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-021

Contrat d'assistance technique des logiciels d'application, contrat de garantie prolongée des logiciels et contrat de tenue à jour des logiciels sous Windows avec la firme Mensys

Le 20 janvier 1997

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Mensys un contrat d'assistance technique (banque d'heures) des logiciels d'application, un contrat de garantie prolongée pour assurer le bon fonctionnement de nos logiciels et un contrat de tenue à jour des logiciels sous Windows pour l'année 1997. Les sommes nécessaires sont prévues et appropriées à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-022

Présentation de plan au MEFO

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour le prolongement des services des rues Brisebois, du Fleuve, Casgrain, Boivin, Arnaud et Monty :

Numéro	Description	Date
11-433	Plan d'ensemble lot 34	Janvier 1997
11-447	Voirie, égouts et aqueduc Rue Brisebois de Notre-Dame à Boivin	Janvier 1997
11-726	Voirie, égouts et aqueduc Rue Brisebois de Boivin à du Fleuve	Janvier 1997
11-438	Voirie, égouts et aqueduc Rue Arnaud de Bellemare à Brisebois	Janvier 1997
11-450	Voirie, égouts et aqueduc - Rue Casgrain	Janvier 1997
11-728	Voirie, égouts et aqueduc - Rue Boivin	Janvier 1997
11-727	Voirie, égouts et aqueduc Rue du Fleuve de Brisebois à Casgrain	Janvier 1997
11-454	Voirie, égouts et aqueduc Rue du Fleuve de Casgrain à Bellemare	Janvier 1997

Le 20 janvier 1997

Numéro	Description	Date
11-729	Voirie, égouts et aqueduc Rue du Fleuve de Brisebois à Monty	Janvier 1997
11-730	Voirie, égouts et aqueduc - Rue Monty	Janvier 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-023

Félicitations à la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT l'importante tempête de verglas qui a causé, le 5 janvier 1997, des dommages considérables aux équipements d'Hydro-Québec, provoquant des bris au réseau électrique et privant de courant de nombreuses propriétés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la nécessité de déployer le plan des mesures d'urgence lors d'une telle situation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal félicite chaleureusement les dirigeants ainsi que les bénévoles de la Croix-Rouge qui ont travaillé, de près ou de loin, à l'aménagement des centres d'hébergement et les remercie de leur dévouement pour l'aide apportée aux personnes sinistrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-024

Remerciements à la Commission scolaire de Chavigny

CONSIDÉRANT l'importante tempête de verglas qui a causé, le 5 janvier 1997, des dommages considérables aux équipements d'Hydro-Québec, provoquant des bris au réseau électrique et privant de courant de nombreuses propriétés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la nécessité de déployer le plan des mesures d'urgence lors d'une telle situation;

Le 20 janvier 1997

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal remercie sincèrement M. Michel Morin, directeur des services des ressources financières et matérielles de la Commission scolaire de Chavigny et M. Serge Hamel, directeur des écoles Saint-Dominique et Sainte-Catherine-de-Sienne pour le prêt des locaux qui ont été transformés en centres d'hébergement lors de l'application du plan des mesures d'urgence dans le but de venir en aide aux personnes sinistrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-025

Demande d'aide financière - Tempête de verglas

CONSIDÉRANT l'importante tempête de verglas qui a causé, le 5 janvier 1997, des dommages considérables aux équipements d'Hydro-Québec, provoquant des bris au réseau électrique et privant de courant de nombreuses propriétés de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la nécessité de déployer le plan des mesures d'urgence lors d'une telle situation;

CONSIDÉRANT les nombreux bris occasionnés aux branches des arbres ainsi que les opérations de cueillette qui ont été organisées;

CONSIDÉRANT les dégâts multiples attribuables à cette tempête de verglas;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que demande soit faite au ministère des Affaires municipales ainsi qu'à la Sécurité civile du Québec de bien vouloir faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest des programmes d'aide financière disponibles suite à la tempête de verglas du 5 janvier 1997 ayant nécessité l'application du plan des mesures d'urgence.

Le 20 janvier 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-026

Projet # 97-00

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil approuve le projet # 97-00 (immobilisations 1997), au montant de 182 697 \$, permettant les dépenses suivantes : diverses immobilisations. Ce montant est déjà prévu au fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-027

Projet # 97-01

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 196 500 \$ au projet # 97-01 (fonds de roulement 1997) pour permettre les dépenses suivantes : remplacer les véhicules # 42 et # 14, acheter un camion *rescue* et une caméra pour inspecter les égouts ainsi que diverses autres dépenses et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-028

Projet # 97-02

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits de 160 000 \$ au projet # 97-02 (surplus réservé 1997) pour permettre la dépense suivante : achat d'équipement informatique, de logiciels et de produits connexes et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 janvier 1997

97-01-029

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 1997, portant sur la subdivision d'une partie du lot 34 par la création des lots 34-260 à 34-277 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Entreprises E. Chaîné inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39 856, minute 6197).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-030

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 15 janvier 1997, portant sur la subdivision d'une partie du lot 34 par la création des lots 34-216 à 34-254 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Les Entreprises E. Chaîné inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39 857, minute 6196).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-031

Contrat de cession de lots

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 34-220 (rue Boivin), 34-254 (rue Casgrain) et 34-277 (rue du Fleuve) et de cession pour passage pour piétons du lot 34-231, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Entreprises E. Chaîné inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 janvier 1997

97-01-032

Respect des clauses du permis d'intervention du MTQ

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec un permis d'intervention pour pouvoir effectuer des travaux n'excédant pas 10 000 \$ à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par ce ministère et que la Ville s'engage à respecter les clauses dudit permis d'intervention et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-01-033

Félicitations - M. Roland Lafrance - OMHTRO

CONSIDÉRANT qu'il est important de souligner le travail souvent discret de personnes impliquées dans les diverses actions sociales de notre municipalité ;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal félicite chaleureusement monsieur Roland Lafrance, qui, pendant de nombreuses années, a participé au développement de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest à titre d'administrateur et le remercie pour son dévouement, sa générosité et son esprit communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Les cadets de l'air - Escadron 226 : Voeux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Jean-Louis Hannis inc. : Voeux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Le 20 janvier 1997

Fondation de l'École Notre-Dame-du-Rosaire : Remerciements pour l'encouragement dans le projet du parc-école et voeux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Moisson Mauricie : Remerciements pour notre générosité et voeux à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

Famille de M. André Raymond : Remerciements pour sympathies.

Famille de Mlle Chany Therriault : Remerciements pour sympathies.

Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec : Retour de la TVQ aux municipalités.

Familles Ayotte et Ébacher : Remerciements pour sympathies.

Cabinet du ministre des Transports : Port de Trois-Rivières.

LPA Groupe-Conseil inc. : Restructuration de la firme.

Ministre de la Culture et des Communications : Participation financière, programme Accès à Internet dans les bibliothèques publiques du Québec.

Cabinet du Premier Ministre : Projet de loi interdisant la commandite d'événements culturels et sportifs par l'industrie du tabac.

M. Roland Milette, a.g. : Réforme cadastrale.

Équipe de curling junior de André Ferland : Demande d'aide financière.

Le 20 janvier 1997

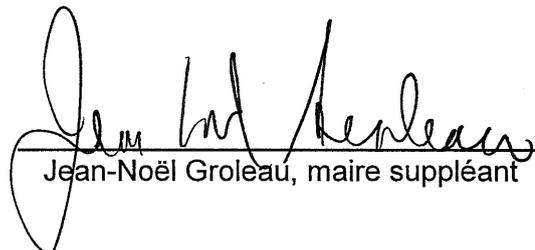
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :
Retour de la TVQ aux municipalités.

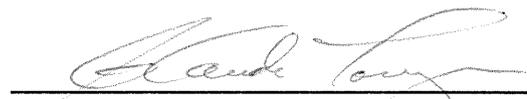
MC Équipements inc. : Reconnaissance suite à l'incendie du 9 janvier dernier.

Société canadienne de la Croix-Rouge : Remerciements pour la collaboration et la disponibilité, tempête de verglas.

Conseil des loisirs de la Mauricie inc. : Contribution au programme des Jeux du Québec de la Mauricie.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Noël Groleau, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 janvier 1997

Règlement # 3034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur le **District Richelieu - Zone 171 Rbcd.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # 3034 **District Richelieu - Zone 171 Rbcd** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

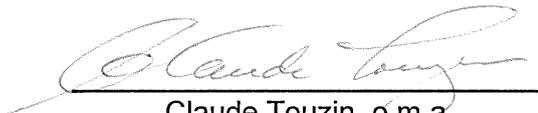
Le 21 janvier 1997

Règlement # 3034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur le **District Mauricien - Zones 231 Ra¹, 231 Ra², 230 Se, 229 Tb et 255 C.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # 3034 **District Mauricien - Zones 231 Ra¹, 231 Ra², 230 Se, 229 Tb et 255 C** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 janvier 1997

Règlement # 3034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur la section afin d'**autoriser dans les cours arrière les usages et constructions autorisés dans les cours avant avec l'application des marges de recul les moins restrictives.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # 3034 (**autoriser dans les cours arrière les usages et constructions autorisés dans les cours avant avec l'application des marges de recul les moins restrictives**) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 janvier 1997

Règlement # 3034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur la section afin d'**interdire sur toutes les façades de tout bâtiment donnant sur une rue, la construction des escaliers extérieurs en tout ou en partie conduisant à un niveau de plancher autre que le rez-de-chaussée.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # 3034 (**interdire sur toutes les façades de tout bâtiment donnant sur une rue, la construction des escaliers extérieurs en tout ou en partie conduisant à un niveau de plancher autre que le rez-de-chaussée**) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 janvier 1997

Règlement # 3034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur la section afin d'**interdire les thermopompes dans les cours avant**.

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # 3034 (**interdire les thermopompes dans les cours avant**) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 janvier 1997

Règlement # 3034

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 3034 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et portant sur la section afin de **créer l'obligation d'abattre les arbres morts en milieu urbanisé.**

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 21 janvier 1997, je déclare que ledit règlement # 3034 (**créer l'obligation d'abattre les arbres morts en milieu urbanisé**) est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 février 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 février 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Jean-Noël Groleau; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller Claude Lacroix motivent leur absence pour raisons personnelles.

97-02-034

Procès-verbal - Séance ordinaire du 20 janvier 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-035

Liste de comptes C-51-96

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-51-96 concernant les chèques 61719 à 61790 inclusivement (les chèques 61715 à 61718 apparaîtront sur la liste C-01-97), présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du

Le 3 février 1997

20 janvier 1997 et en autorise le paiement au montant total de 472 614,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-036

Liste de comptes C-01-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-01-97 concernant les chèques 61597, 61715 à 61718 et 61791 à 61796 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 30 janvier 1997 et en autorise le paiement au montant total de 112 027,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-037

Liste de comptes C-02-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-02-97 concernant les chèques 61797 à 61919 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 29 janvier 1997 et en autorise le paiement au montant total de 3 544 671,56 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-038

Compte rendu R-01-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-01-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 15 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

97-02-039

Compte rendu # TP-01-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu TP-01-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 9 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-040

Compte rendu R-01-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-01-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 27 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-041

Compte rendu SPI-01-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu SPI-01-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 21 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-042

Compte rendu # 1 - Comité de la nouvelle glace

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 3 février 1997

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 27 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-043

Compte rendu C-97-01 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu C-97-01 de la réunion du comité culturel, tenue le 22 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 62-A (1996) de la CITF, lequel amende le règlement # 62 (1996) concernant le terme de l'emprunt bancaire et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 17 du règlement # 1000 traitant de l'obstruction de la voie publique et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-02-044

Carte des attraits touristiques - Édition 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal accepte de verser un montant de 2 680 \$ (taxes en sus) à la Corporation du tourisme et des congrès de la Ville de Trois-Rivières pour la publication d'une carte des attraits touristiques du Trois-Rivières métropolitain, édition 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

97-02-045

Soumissions - Assurances collectives

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le régime d'assurances collectives, ont été ouvertes le 7 janvier 1997 en présence de MM. Jean-Noël Groleau, conseiller, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Richard Paquin, conseiller en avantages sociaux de la firme André Gingras & associés inc. ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Prime mensuelle
Assurance vie Desjardins-Laurentienne	14 764,70 \$
Croix Bleue du Québec - Canassurance, compagnie d'assurance vie inc.	13 712,79 \$
SSQ Vie	14 117,60 \$
La Citadelle Assurances	Décès accidentel et mutilation seulement

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de monsieur Richard Paquin, conseiller en avantages sociaux de la firme André Gingras & associés inc.;

CONSIDÉRANT la lettre d'engagement du 7 février 1997 de la firme Croix Bleue du Québec - Canassurance, compagnie d'assurance vie inc. jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Croix Bleue du Québec - Canassurance, compagnie d'assurance vie inc.» au montant de 13 712,79 \$/mois (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant à compter du 1^{er} mars 1997. Le Conseil approuve ces sommes au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

97-02-046

Soumissions - Réaménagement des divisions intérieures - Édifice de la sécurité publique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le réaménagement des divisions intérieures à l'édifice de la sécurité publique, ont été ouvertes le 28 janvier 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction D.L. enr.	20 001,85 \$
Construction G. Therrien inc.	16 865,00 \$
Charles-Eugène Roux inc.	19 370,00 \$
La Cie de construction Dollard ltée	19 095,44 \$
Construction Goyette inc.	18 870,95 \$
Construction Jean-Guy Rheault inc.	18 028,82 \$
Construction Bibeau inc.	15 300,74 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction Bibeau inc.» au montant de 15 300,74 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

97-02-047

Soumissions - Console pour la répartition - Édifice de la sécurité publique

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture d'une console pour la répartition à l'édifice de la sécurité publique, a été ouverte le 30 janvier 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Bell Mobilité C T M	48 874,16 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Bell Mobilité C T M» au montant de 48 874,16 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-048

Destruction de documents - Service du greffe

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Contenu d'archives	Description	Année
Voûte du greffe	Correspondance générale dont le délai de conservation est expiré	1947 à 1980, 1986 à 1989, 1993, 1994 et 1995

Le 3 février 1997

Contenu d'archives	Description	Année
Voûte du greffe	Soumissions non retenues	1992

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-049

Subventions 1997 au budget de l'administration générale

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1997 aux organismes suivants :

Subventions au budget de l'administration générale	
Popote volante sourire	100 \$
Société canadienne de la Croix-Rouge	100 \$
Âge d'or Jean-XXIII	600 \$
Âge d'or Sainte-Catherine-de-Sienne	600 \$
Société canadienne du cancer	100 \$
Fleur de Mai LHI inc.	400 \$
Légion royale canadienne	125 \$
Aféas Jean-XXIII	100 \$
Aféas Sainte-Catherine-de-Sienne	100 \$
Centraide Mauricie	100 \$
Société canadienne de la sclérose en plaques	100 \$
Cadets de l'air	100 \$
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	500 \$
Matinées symphoniques	1 000 \$
Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie	200 \$
Moisson Mauricie	200 \$
Maison de la Famille de l'Ouest inc.	500 \$
Avenue Jeunesse	3 000 \$
Centre Le Havre de Trois-Rivières	50 \$
Chambre de commerce de Trois-Rivières	5 000 \$
Les Jeannettes - 9 ^e Ronde T.R.O.	100 \$
Les Mélomanes de T.R.O.	100 \$
Ass. des handicapés adultes de la Mauricie inc.	100 \$

Le 3 février 1997

Autre subvention au budget de l'administration générale	
Cadets de l'air	3 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-050

Subventions 1997 au budget du service des loisirs

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1997 aux organismes suivants :

Subventions au budget du service des Loisirs	
Association du baseball mineur	7 000 \$
Club de soccer Albatros inc.	4 000 \$
Club de patinage artistique	1 000 \$
Conseil des loisirs de la Mauricie	500 \$
Comité de mini-basket de Trois-Rivières-Ouest	1 500 \$
Ass. de loisirs pour personnes handicapées	800 \$
Âge d'or Jean-XXIII	100 \$
Âge d'or Sainte-Catherine	100 \$
Louveteau et Groupe Scout Jean-XXIII	300 \$
Louveteau et Groupe Scout Sainte-Catherine	300 \$
Club Mère-Enfant	250 \$
CLAP	24 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-051

Subvention 1997 au budget de la sécurité publique

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1997 à l'organisme suivant :

Subvention au budget de la sécurité publique	
Parents-Secours T.R.O.	100 \$

Le 3 février 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-052

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, ordonne au greffier de la ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, dans la salle du conseil d'ici la fin de l'année 1997, selon la procédure prescrite par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-053

Énumération abrégée - Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que soit adressée à la Commission municipale du Québec une demande autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à faire une énumération abrégée des lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à inclure dans la vente pour taxes devant avoir lieu d'ici la fin de l'année 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-054

Mandat - Mensys Itée

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal mandate la firme Mensys Itée pour effectuer le développement des logiciels de «Comptabilité municipale» et «Rôle, taxation, facturation et perception» pour un montant maximum de 64 283 \$ (taxes applicables en sus), le tout tel que décrit dans la convention d'entente et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ladite entente. Le conseil approuve cette somme au budget des projets # 96-02 et 97-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

97-02-055

Intervention au contrat de vente dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat de vente du lot 10-9-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières par Autobus 2001 inc. à 9001-4440 Québec inc. et le ratifie purement et simplement renonçant, tant à l'égard du vendeur qu'à celui de l'acheteur advenant revente du terrain présentement acquis, à son droit de se porter acquéreur en priorité de tout l'immeuble présentement vendu et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-056

Implantation d'un centre de radiothérapie dans la région

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre de la Santé, un engagement formel des autorités gouvernementales et un échéancier précis et rapide pour accélérer l'implantation d'un centre de radiothérapie dans la région de Trois-Rivières et ce, au plus tard en 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-057

Permis de ramonage pour l'année 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que les firmes "Ramonage Marc Robert" et "Ramonage Michel enr." soient mandatées pour effectuer les travaux de ramonage dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1997 selon le règlement # 1005 et ses amendements et que la répartition des secteurs soit établie par monsieur Michel Parent, capitaine au service de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

97-02-058

Création d'un poste de stagiaire en entreprise

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet soit autorisé à signer avec l'Ordre des ingénieurs du Québec une entente concernant la création d'un poste de stagiaire en entreprise, volet partenariat de création d'emplois et ce, pour une période de vingt semaines, soit du 10 février au 27 juin 1997 et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à verser à l'employé une somme de 129 \$/semaine. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-059

Programmation des contrôleurs de feux de circulation

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que demande soit faite au ministère des Transports du Québec de bien vouloir revoir les programmations des contrôleurs de feux de circulation des carrefours boulevard Royal/voies Est et Ouest, le tout tel que montré sur les documents # 6 et 7 et ce, afin de finaliser la synchronisation des feux de circulation sur le boulevard Royal à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-060

Félicitations François Boudreau

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à monsieur François Boudreau, policier-pompier suppléant au service de la sécurité publique, pour sa remarquable performance ainsi que l'obtention de quatre des six prix d'excellence décernés aux nouveaux gradués pour leur comportement et leurs résultats scolaires exemplaires et ce, lors du cérémonial de remise des diplômes de sa promotion tenu à l'Institut de Police du Québec le 24 janvier 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 février 1997

CORRESPONDANCE La maison Carignan inc. : Remerciements pour notre générosité.

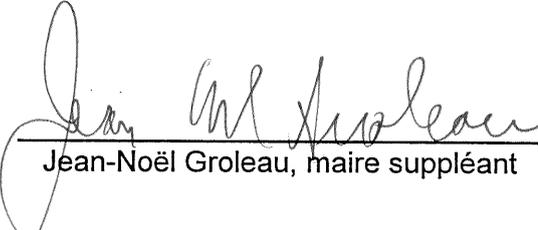
Mgr Laurent Noël, évêque émérite de Trois-Rivières : Voeux à l'occasion de sa retraite.

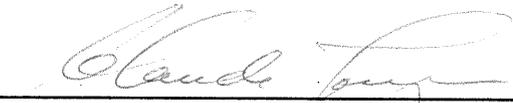
Famille de M. Laurent Rompré : Remerciements pour sympathies.

École Saint-Dominique : Demande d'aide financière.

Ministre de l'Environnement et de la Faune : L'arrêt des déversements de neiges en cours d'eau est reporté d'un an.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Noël Groleau, maire suppléant


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 4 février 1997

Règlement # 774

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 774 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 885 500 \$ et un emprunt de 756 171 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 01, le 4 février 1997, je déclare que ledit règlement # 774 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 17 février 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 février 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Jean-Noël Groleau; prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest, madame la conseillère Nicole Laroche et monsieur le conseiller Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

97-02-061

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 février 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-062

Liste de comptes C-03-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-03-97 concernant les chèques 61920 à 61990 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 5 février 1997 et en autorise le paiement au montant total de 232 796,10 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 février 1997

97-02-063

Liste de comptes C-04-97

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-04-97 concernant les chèques 61991 à 62086 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 11 février 1997 et en autorise le paiement au montant total de 1 067 249,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-064

Liste de mutations M-19-96

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de mutations M-19-96 couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 1996, pour un montant total de revenus de 12 098,62 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-065

Règlement # 870

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 870 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 62-A (1996) de la CITF, lequel amende le règlement # 62 (1996) concernant le terme de l'emprunt bancaire*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-066

Règlement # 1000.41

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 17 février 1997

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 1000.41 intitulé *Règlement modifiant l'article 17.0 du règlement # 1000 traitant de l'obstruction de la voie publique*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 774 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 892 160 \$ et un emprunt de 821 321 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1997, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1997 et abrogeant le règlement # 577-M et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 2002 traitant des certificats d'occupation et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Ouverture

Soumissions - Reliures de volumes de la bibliothèque

Les soumissions suivantes, pour les reliures de volumes de la bibliothèque, ont été ouvertes le 11 février 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Denis Vaillancourt, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 17 février 1997

Firme
Reliure Bois-Francis inc.
Reliure Travaction (1991) inc.
Les Reliures Vigneault 88

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à Mme France René, bibliothécaire pour analyse et rapport.

97-02-067

Soumissions - Compresseur à air

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'un compresseur à air, ont été ouvertes le 11 février 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Denis Vaillancourt, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
CompressAir Canada inc.	35 326,05 \$
Accessoires Outillage limitée	31 889,17 \$
Perco limitée	30 255,05 \$
Comairco Itée	36 180,71 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Perco limitée» au montant de 30 255,05 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 février 1997

97-02-068

Souper causerie de la Chambre de commerce

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que sept membres du conseil municipal soient délégués au souper causerie de la Chambre de commerce du district de Trois-Rivières, qui aura lieu le 19 février 1997 et qu'un montant de 196 \$ soit alloué à cet effet. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-069

Contribution 1997 - CÉDIC

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal consente à verser un montant de 41 147 \$ à la CÉDIC à titre de contribution pour l'année 1997, au taux de 1,97 \$ per capita pour une population de 20 887 habitants. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-070

Proclamation de la Semaine du français

CONSIDÉRANT que la Francofête est une occasion de célébrer et de promouvoir la langue française, valeur fondamentale de la société québécoise et raison d'être de la francophonie;

CONSIDÉRANT que l'année 1997 marque le dixième anniversaire de la Semaine du français et des Mérites du français ainsi que le vingtième anniversaire de l'adoption de la Charte de la langue française;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 17 février 1997

que la semaine du 16 au 23 mars 1997 soit proclamée "Semaine du français", sous le thème «*Le français, c'est bien plus que des mots*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-071

Proclamation de la Semaine de la municipalité 1997

CONSIDÉRANT que la Semaine de la municipalité, huitième édition, est une initiative de l'Union des municipalités du Québec, de l'Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec et du ministère des Affaires municipales;

CONSIDÉRANT que le slogan retenu pour l'événement, «Au cœur de la municipalité : le citoyen», illustre bien que la Semaine de la municipalité n'est pas réservée uniquement aux élus et aux fonctionnaires municipaux mais rejoint les citoyens et les citoyennes de tous les âges qui vivent dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que la Semaine permet également de sensibiliser les citoyens de notre municipalité à l'importance de leur participation aux affaires municipales pour assurer l'avenir du développement social et économique de notre milieu et fait aussi place aux jeunes, eux qui devront, dans un proche avenir, assurer la relève;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la semaine du 1^{er} au 7 juin 1997 soit proclamée "Semaine de la municipalité 1997", sous le thème «*Au coeur de la municipalité : le citoyen*».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-072

Contrat de cession de lot

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

Le 17 février 1997

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc du lot P.-165 (ravin Jardin d'Éden) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Dumas, Paris & associés inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-073

Contrat de cession de lots

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 34-181 (rues Arnaud, Dansereau et Casgrain) et de cession pour passage pour piétons du lot 34-182, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Société en commandite 2093 Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-074

Offres de paiement comptant

CONSIDÉRANT que les émissions d'obligations émises en 1987 et en 1992 arrivent à échéance le 15 juillet 1997;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit effectuer un nouveau financement ainsi qu'un refinancement par émission d'obligations en juillet prochain;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu des règlements suivants de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu des règlements suivants;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu des règlements suivants sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

Le 17 février 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal ordonne au trésorier d'offrir le paiement comptant à tous les riverains des règlements suivants et que cette quote-part soit versée le ou avant le 25 avril 1997 :

Règl.	Rues	Nombre de propriétés	Emprunt prévu
Refinancement			
408	Précourt - Gadbois - Aubert	64	309 200
411	Place Richer	11	56 800
412	Châteleine - Chamonix	34	172 400
413	Fontenelle - Maricourt	36	191 200
417	Place des Pins	12	84 300
418	Bellefeuille	1	13 400
419	Lauzon	15	64 400
420	Turenne	26	144 800
421	Poitiers - Dumouchel	20	99 300
422	Bellefeuille	115	131 500
424	Côte Richelieu	5	28 100
425	Meunier	14	87 000
426	de l'Érablière	19	97 000
427	Audet - Brunet - Couture	21	188 400
432	Côte Richelieu	13	81 400
486	Charbonneau - Dalpé	18	261 200
492	Goyer - Decelles - Pilon - Côte Richelieu	55	506 100
499	Corbeil	24	249 400
703	Préville - Donais	49	220 100
705	Audet - Carrier - Rivard	6	190 000
707	Bellefeuille - Huard - Ledoux - Tanguay	167	1 114 800
708	Bélanger	23	148 100
712	Sainte-Marguerite - Jean-XXIII	20	72 700
		<u>768</u>	<u>4 511 600</u>
Nouveau financement			
744-B	Ledoux - Saint-Aubin	76	430 347
745	Amyot - Maheu	18	195 358
746-B	Laflamme	24	190 275
747	Boulevard Saint-Jean (partie)	10	23 130
749	Boulevard Rigaud	11	53 504
751	Boulevard Marion - Riv. Milette	7	102 070
752	Blain	16	57 947
753	de Montlieu	8	68 561

Le 17 février 1997

Régl.	Rues	Nombre de propriétés	Emprunt prévu
757	Grenier - Parent - Rivard	55	42 405
758	Riopel - Bernard	58	97 779
759	Deshaies - Després	83	134 087
760	Boulevard Saint-Jean	121	275 007
761	Boulevard Saint-Jean	133	529 000
766	Boulevard Royal	35	403 321
767	de Sienne (Sud) - Angers	18	60 362
		<u>673</u>	<u>2 663 153</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-075

Fête nationale 1997

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Michel Lemieux, directeur du service des loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale de 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-076

Subvention - Comité des élus et des directeurs de police de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 300 \$ au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, afin de défrayer le coût d'opération des diverses activités dudit comité pour l'année 1997. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 février 1997

97-02-077

Compte rendu B-01-97 - Comité du bruit - Autoroute 55

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu B-01-97 de la réunion du comité du bruit - Autoroute 55, tenue le 13 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-078

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 27 janvier 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 27 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-079

Compte rendu - Comité ville fleurie du 3 décembre 1996

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 3 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-080

Compte rendu - Comité de relations de travail (employés cadres) du 11 décembre 1996

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 17 février 1997

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 11 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-081

Compte rendu # 01-97 - Comité de relations de travail (employés cadres)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu # 01-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 23 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-082

Compte rendu # 02-97 - Comité de relations de travail (employés cadres)

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 02-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 4 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-083

Vente pour taxes

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, ordonne au greffier de la ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, dans la salle du conseil d'ici la fin de l'année 1997, selon la procédure prescrite par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 février 1997

97-02-084

Boîtes postales - Boulevard Saint-Jean

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal demande à la Société canadienne des postes de bien vouloir procéder au déneigement complet des boîtes postales temporaires situées sur tout le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, dans le but d'assurer un juste équilibre envers ses citoyens étant donné que lesdites boîtes sont implantées pour éventuellement être remplacées par des super-boîtes permanentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-085

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats suivants de cession de lots du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur la rue du Fleuve :

Contrat	Lots	Propriétaire
Cession de rue	Parcelle # 1 - P.-32	Asmae Boutaleb-Joutei & Mohammed Boutaleb-Joutei
Cession de rue	Parcelle # 2 - P.-32	Léon Montour
Cession de rue	Parcelle # 3 - P.-32	Gilles Montour
Cession de rue	Parcelle # 4 - P.-33	Société de Développement Harwick

le tout selon la description technique préparée par M. Jean Pinard, a.g., en date du 17 février 1997, dossier 40008, minutes 6236.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 février 1997

97-02-086

Félicitations - M. Marc Bureau, président d'honneur

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à monsieur Marc Bureau pour son implication à titre de président d'honneur de la 22^e édition du Tournoi national de hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest 1997 et le remercie pour sa grande disponibilité ainsi que son dévouement au sein de cette organisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-02-087

Remerciements - M. Marcel Pitt, président du Tournoi national de hockey Midget ainsi que son équipe

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal remercie sincèrement monsieur Marcel Pitt, président depuis maintenant quatre années ainsi que tous les bénévoles, impliqués de près ou de loin, dans l'organisation et la tenue de la 22^e édition du Tournoi national de hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest qui a remporté, encore cette année, un éclatant succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

M. Robert Gauthier pour 9028-9547 Québec inc. : Importants travaux de construction prévus sur le boulevard Jean-XXIII.

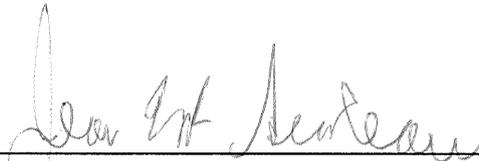
Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 773-A (rue Maheu).

François Boudreau : Remerciements pour la reconnaissance témoignée.

Le 17 février 1997

Claude Caron, c.a. : Associé à la firme Verrier, Paquin, Hébert,
s.e.n.c., comptables agréés.

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Noël Groleau, maire suppléant



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 24 février 1997

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 24 février 1997, à 18 h 30 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur Jean-Noël Groleau; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller Yves Lévesque motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

- 1- Adoption des soumissions - Cours d'eau Lacerte

97-02-088

Soumissions - Cours d'eau Lacerte

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement du ponceau du cours d'eau Lacerte, ont été ouvertes le 18 février 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Clément Launier et Claude Launier ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
	Sintra inc. (Région Centre du Québec)	Alternative A
	Alternative B	101 026,58 \$
La cie de Construction Dollard ltée	Alternative A	100 569,16 \$
	Alternative B	82 106,29 \$
Daniel Bellerive Excavation inc.	Alternative A	86 748,24 \$
	Alternative B	87 152,78 \$
Lambert et Grenier inc.	Alternative A	113 096,55 \$
	Alternative B	117 309,41 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	Alternative A	158 961,52 \$
	Alternative B	99 695,11 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	Alternative A	72 268,96 \$
	Alternative B	69 075,01 \$

Le 24 février 1997

Firme	Montant	
	J.P. Doyon ltée	Alternative A
	Alternative B	96 511,24 \$
Coffrages Mauricien inc.	Alternative A	98 673,63 \$
	Alternative B	108 090,89 \$
André Cyrenne inc.	Alternative A	202 716,82 \$
	Alternative B	160 870,27 \$
Gaston Paillé ltée	Alternative A	164 949,86 \$
	Alternative B	109 567,73 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'alternative «B» de la soumission de la firme «Les Entreprises Maskinongé inc.» au montant de 69 075,01 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer la convention entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest, Les Entreprises Maskinongé inc. et Les Piscines Launier inc. Le conseil approuve cette somme à même le dépôt fait par Les Piscines Launier inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.


 Jean-Noël Groleau, maire suppléant


 Claude Touzin, o.m.a.
 Greffier de la ville

Le 3 mars 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 mars 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

97-03-089

Procès-verbal - Séance ordinaire du 17 février 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 février 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-090

Procès-verbal - Séance spéciale du 24 février 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

Le 3 mars 1997

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 24 février 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-091

Liste de comptes C-05-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-05-97 concernant les chèques 61656, 62087 à 62218 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 19 février 1997 et en autorise le paiement au montant total de 586 845,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-092

Liste de comptes C-06-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-06-97 concernant les chèques 62219 à 62302 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 25 février 1997 et en autorise le paiement au montant total de 349 924,05 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-093

Liste de mutations M-01-97

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-01-97 couvrant la période du 1^{er} au 31 janvier 1997, pour un montant total de revenus de 57 874,29 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

Le 3 mars 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-094

Règlement # 577-N

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 577-N intitulé *Règlement concernant les développements domiciliaires 1997, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1997 et abrogeant le règlement # 577-M*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-095

Règlement # 774-A

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 774-A intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 774 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 892 160 \$ et un emprunt de 821 321 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-096

Règlement # 2002.6

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 2002.6 intitulé *Règlement modifiant le règlement # 2002 traitant des certificats d'occupation*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Le 3 mars 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la canalisation du ruisseau Bettez (section comprise entre la rue Roland et le 2720, côte Richelieu) et autorisant une dépense n'excédant pas 222 860 \$ et un emprunt de 215 082 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-03-097

Compte rendu # 1 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 28 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-098

Compte rendu TP-02-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu TP-02-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 12 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-099

Compte rendu # 1 - Comité Ville en santé

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité Ville en santé, tenue le 27 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 mars 1997

97-03-100

Compte rendu R-02-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu R-02-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 20 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-101

Procès-verbal - Comité de retraite du 25 février 1997

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 25 février 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-102

Compte rendu SPI-02-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu SPI-02-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 25 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-103

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 4 décembre 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 3 mars 1997

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 4 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-104

Soumissions - Reliures de volumes pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les reliures de volumes pour la bibliothèque, ont été ouvertes le 11 février 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Denis Vaillancourt, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme
Reliure Bois-Francis inc.
Reliure Travaction (1991) inc.
Les Reliures Vigneault 88

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport de Mme France René, bibliothécaire et l'opinion de M. Michel Lemieux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Reliure Bois-Francis inc.», pour les années 1997 et 1998, aux prix unitaires spécifiés pour chaque catégorie de volumes décrite dans la soumission (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve ces sommes au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 mars 1997

97-03-105

Soumissions - Véhicule d'occasion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la vente d'un véhicule d'occasion, ont été ouvertes le 24 février 1997 en présence de Mme Denise Isabel, secrétaire-commis et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Description	Maisons Notre-Dame des Écoles	Mme Josée Huet
Chevrolet Caprice 1990	407,51 \$	270,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de «Maisons Notre-Dame des Écoles» au montant de 407,51 \$ (taxes incluses) pour le Chevrolet Caprice 1990, étant donné que cette soumission représente la meilleure offre pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-106

Soumissions - Rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty, ont été ouvertes le 25 février 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
André Bouvet Itée	581 490,18 \$

Le 3 mars 1997

Firme	Montant
Sintra inc. (Région Centre du Québec)	525 430,48 \$
A. Plamondon et fils inc.	717 295,69 \$
La Cie de construction Dollard ltée	590 755,08 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	521 827,53 \$
Les Entreprises Dynac inc.	584 652,49 \$
Gaston Paillé ltée	640 495,23 \$
André Cyrenne inc.	626 980,34 \$
Les Entreprises Travex enr.	654 278,97 \$
Les Constructions R.F.P. inc.	616 954,42 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	555 487,27 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Aménagements Pluri-Services inc.» au montant de 521 827,53 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 774 et ce, après approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales et l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune d'exécuter ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Yves Lévesque déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison de son implication dans ce dossier. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

97-03-107

Soumissions - Exploitation de la boutique du centre sportif

Le 3 mars 1997

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'exploitation de la boutique du centre sportif, ont été ouvertes le 25 février 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Boutique E.H.P. internationale inc.	10 200,00 \$/2 ans
Mme Thérèse Levasseur	10 000,08 \$/2 ans
M. Daniel H. Raymond	9 000,00 \$/2 ans

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du service des loisirs;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Boutique E.H.P. internationale inc. est non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de «Madame Thérèse Levasseur» au montant de 10 000,08 \$/2 ans (taxes en sus) [soit un coût mensuel de location de 416,67 \$ pour la première année du contrat s'échelonnant du 1^{er} juin 1997 au 31 mai 1998 et de 416,67 \$ pour la deuxième année, soit du 1^{er} juin 1998 au 31 mai 1999] étant donné que cette soumission est la plus avantageuse pour la Ville et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Yves Lévesque se joint maintenant au conseil.

97-03-108

Protocole d'entente 1997 - SPAM

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 3 mars 1997

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente, pour l'année 1997, avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-109

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Les modifications au **plan d'urbanisme**, faisant partie du projet # 2038.1, sont les suivantes :

District Rosemont

- L'aire d'affectation commerciale située en bordure du boulevard des Chenaux sera agrandie d'environ 30 mètres vers le sud et la rue projetée donnant accès à l'aire d'affectation résidentielle arrière sera déplacée d'environ 30 mètres vers l'est.

District Mauricien

- L'aire d'affectation commerciale située en bordure est du boulevard Saint-Jean, au nord de la sortie de l'autoroute 55, sera agrandie vers le nord.

Ajout par la résolution
97-03-115

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure des rues Brodeur et Dagenais sera remplacée par une aire d'affectation résidentielle de haute densité.

Les modifications au **règlement de zonage**, faisant partie du projet # 3035.1, sont les suivantes :

Le 3 mars 1997

Disposition # 1

Objet : Modifier la superficie d'affichage autorisée pour les bâtiments avec façade principale sur une cour intérieure.

Endroit visé : Toutes les zones commerciales de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 2

Objet : Ajouter la terminologie des mots "façade principale de commerce" et "cour intérieure".

Endroit visé : Toutes les zones commerciales de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 3

Objet : Modifier les normes sur les marges de recul.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 4

Objet : Annuler le certificat d'occupation.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 5

Objet : Autoriser les immeubles de 8 logements et plus.

Endroit visé : Zone résidentielle 160 Rde².

Le 3 mars 1997

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district du Carrefour, la zone résidentielle 160 Rde² est en partie située en bordure des rues Garceau et Sirois.

Disposition # 6

Objet : Autoriser l'usage de service de serrurerie.

Endroit visé : Zone commerciale 419 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 419 C est située du côté est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph.

Disposition # 7

Objet : Modifier la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à six mètres (6 m).

Endroit visé : Zone résidentielle 410 Rad.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 410 Rad est située du côté sud de la rue Ledoux, entre les rues Ledoux et Malo et en bordure d'une partie de la rue Valiquette.

Disposition # 8

Objet : Diminuer la zone résidentielle 11 Rd afin d'agrandir d'environ trente mètres (30 m) vers le sud, la zone commerciale 96 C. Déplacer vers l'est, à environ trente mètres (30 m) des terrains d'Hydro-Québec, la rue projetée donnant accès du boulevard des Chenaux à la zone résidentielle 11 Rd.

Endroit visé : Zone résidentielle 410 Rad et zone commerciale 96 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Rosemont, la zone résidentielle 11 Rd est située en bordure d'une rue projetée ainsi qu'à la limite nord de la ville. La zone commerciale 96 C est située en bordure du boulevard des Chenaux, section comprise entre la rue projetée et la limite nord de la ville.

Le 3 mars 1997

Disposition # 9

Objet : Diminuer la zone résidentielle 231 Ra² afin de créer la zone commerciale 427 C qui englobera les adresses 3180, 3200, 3210 et 3230, boulevard Saint-Jean.

Endroit visé : Zone résidentielle 231 Ra² et zone commerciale 427 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone résidentielle 231 Ra² est située en bordure du boulevard Saint-Jean, section comprise entre la rue Goulet et la zone commerciale.

Disposition # 10

Objet : Agrandir la zone commerciale 246 C afin de contenir le lot P.-143, soit l'adresse 3170, boulevard Saint-Jean.

Endroit visé : Zone commerciale 246 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 246 C est située en bordure du boulevard Saint-Jean, entre la sortie de l'autoroute et la zone commerciale.

**Ajout par la résolution
97-03-115**

Disposition # 11

Objet : Annuler la zone résidentielle 20 Rd et la remplacer par la zone 20 Rdef de même superficie.

Endroit visé : Zone résidentielle 20 Rd.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 20 Rd est en partie située en bordure des rues Brodeur, Dagenais et Gagnon.

Les modifications au **règlement de lotissement**, faisant partie du projet # 4012.1, sont les suivantes :

Disposition # 1

Objet : Modifier la phraséologie concernant l'approbation des plans de cadastre relatif à la cession pour fins de parcs et terrains de jeux.

Le 3 mars 1997

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 2

Objet : Rendre uniformes les largeurs et superficies minimales exigées des lots desservis.

Endroit visé : Les zones 229 Tb, 230 Se, 231 Ra¹, 231 Ra², 255 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, les zones 229 Tb, 230 Se, 231 Ra¹, 231 Ra², 255 C sont situées en bordure du boulevard Saint-Jean.

La modification au **règlement de construction**, faisant partie du projet # 5022.1, est la suivante :

Disposition # 1

Objet : Interdire de placer un volet, une persienne ou un mécanisme de tout genre de panneaux pouvant obstruer en totalité ou en partie, toute porte ou fenêtre d'un bâtiment principal.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-110

Destruction de documents - Service du greffe

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Le 3 mars 1997

Contenu d'archives	Description	Année
Voûte du greffe	Correspondance générale dont le délai de conservation est expiré	1965 à 1993
Voûte du greffe	Soumissions dont la durée du bien est expirée	1992 à 1993

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-111

Cotisation 1997 - Réseau québécois de villes et villages en santé

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Réseau québécois de villes et villages en santé à titre de membre régulier et qu'elle accepte de défrayer la cotisation au montant de 200 \$ pour l'année 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-112

Vente des lots # 38-301 & 38-300 à D. Fleury et G. Fournier

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Mme Dany Fleury et M. Gaétan Fournier, un contrat de vente des lots # 38-301 et 38-300 (rue Labelle) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 600 \$ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge des futurs acquéreurs à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 mars 1997

97-03-113

Comité Ville en santé - Changement à la présidence

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Nicole Laroche soit nommée présidente du comité Ville en santé, depuis le 1^{er} janvier 1997 en remplacement de monsieur Jean-Noël Groleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-114

Félicitations - Délégation de T.R.O. pour les Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement les athlètes suivants, qui se sont mérités, dans leur discipline respective, une place au sein de la délégation mauricienne pour la 32^e Finale des Jeux du Québec :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| • Véronique Bibeau | Gymnastique |
| • Karine Boucher | Nage synchronisée |
| • Marie-Claude Chiasson | Karaté |
| • Kathleen Côté | Gymnastique |
| • Philippe Coulombe | Ski de fond |
| • René Demontigny | Hockey sur glace |
| • Marie-Pier Diamond | Ringuette |
| • Véronique Doucet | Patinage de vitesse |
| • Dany Duchesne | Hockey sur glace |
| • Audrey-Anne Fournier | Ringuette |
| • Jonathan Johnson | Curling |
| • Véronique B. Lainesse | Patinage artistique |
| • Tommy Lefebvre | Hockey sur glace |
| • Véronique Lefebvre | Ringuette |
| • Jean-Philippe Martin | Curling |
| • Mathieu Massicotte | Hockey sur glace |
| • Alexandre Saint-Louis | Karaté |
| • Tamara Thibeault | Ringuette |
| • Maxime Thibodeau | Hockey sur glace |

et leur souhaite la meilleure des chances dans la poursuite de leurs objectifs sportifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 mars 1997

CORRESPONDANCE École Notre-Dame-du-Rosaire : Demande d'aide financière pour la bibliothèque.

Centre de prière l'Alliance inc. : Demande d'aide financière.

M. Bernard Landry, Vice-Premier ministre et ministre d'État, de l'Économie et des Finances : Remboursement de la TVQ payée par les municipalités.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 774 (rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty).

Ministre des Transports du Canada : Port de Trois-Rivières.

Les Artisans de Paix : Remerciements pour l'aide financière.

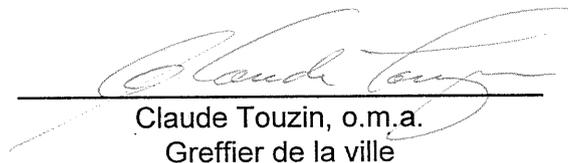
Fleur de mai : Remerciements pour l'aide financière.

M. Maurice Richard : Remerciements pour avoir souligné ses 25 ans de vie politique active.

Les Jeux du Québec de la Mauricie : Délégation mauricienne pour la 32^e Finale des Jeux du Québec.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 17 mars 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 mars 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Était aussi présent à cette assemblée monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général motive son absence pour raisons personnelles.

97-03-115

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 mars 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville, après y avoir fait deux ajouts à la résolution 97-03-109.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-116

Liste de comptes C-07-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-07-97 concernant les chèques 62303 à 62418 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 5 mars 1997 et en autorise le paiement au montant total de 2 521 899,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 mars 1997

97-03-117

Liste de comptes C-08-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-08-97 concernant les chèques 62419 à 62518 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 13 mars 1997 et en autorise le paiement au montant total de 774 218,82 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-118

Liste des mauvaises créances CR 97-01

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste des mauvaises créances CR 97-01, relative aux taxes 02-960-00-940, pour un montant total de 2 534,65 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-119

Liste de mutations M-02-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de mutations M-02-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 février 1997, pour un montant total de revenus de 4 671,81 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-120

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 17 mars 1997

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que madame Nicole Laroche, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois à compter du 1^{er} avril 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-121

Règlement # 775

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 775 intitulé *Règlement sur la canalisation du ruisseau Bettez (section comprise entre la rue Roland et le 2720, côte Richelieu) et autorisant une dépense n'excédant pas 222 860 \$ et un emprunt de 215 082 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2038) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District Rosemont

- L'aire d'affectation commerciale située en bordure du boulevard des Chenaux sera agrandie d'environ 30 mètres vers le sud et la rue projetée donnant accès à l'aire d'affectation résidentielle arrière sera déplacée d'environ 30 mètres vers l'est.

District Mauricien

- L'aire d'affectation commerciale située en bordure est du boulevard Saint-Jean, au nord de la sortie de l'autoroute 55, sera agrandie vers le nord.

Le 17 mars 1997

District Richelieu

- L'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure des rues Brodeur et Dagenais sera remplacée par une aire d'affectation résidentielle de haute densité.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3035) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 1

Objet : Modifier la superficie d'affichage autorisée pour les bâtiments avec façade principale sur une cour intérieure.

Endroit visé : Toutes les zones commerciales de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 2

Objet : Ajouter la terminologie des mots "façade principale de commerce" et "cour intérieure".

Endroit visé : Toutes les zones commerciales de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 3

Objet : Modifier les normes sur les marges de recul.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 4

Objet : Annuler le certificat d'occupation.

Le 17 mars 1997

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 5

Objet : Autoriser les immeubles de 8 logements et plus.

Endroit visé : Zone résidentielle 160 Rde².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district du Carrefour, la zone résidentielle 160 Rde² est en partie située en bordure des rues Garceau et Sirois.

Disposition # 6

Objet : Autoriser l'usage de service de serrurerie.

Endroit visé : Zone commerciale 419 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 419 C est située du côté est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph.

Disposition # 7

Objet : Modifier la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à six mètres (6 m).

Endroit visé : Zone résidentielle 410 Rad.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 410 Rad est située du côté sud de la rue Ledoux, entre les rues Ledoux et Malo et en bordure d'une partie de la rue Valiquette.

Disposition # 8

Objet : Diminuer la zone résidentielle 11 Rd afin d'agrandir d'environ trente mètres (30 m) vers le sud, la zone commerciale 96 C. Déplacer vers l'est, à environ trente mètres (30 m) des terrains d'Hydro-Québec, la rue projetée donnant accès du boulevard des Chenaux à la zone résidentielle 11 Rd.

Le 17 mars 1997

Endroit visé : Zone résidentielle 11 Rd et zone commerciale 96 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Rosemont, la zone résidentielle 11 Rd est située en bordure d'une rue projetée ainsi qu'à la limite nord de la ville. La zone commerciale 96 C est située en bordure du boulevard des Chenaux, section comprise entre la rue projetée et la limite nord de la ville.

Disposition # 9

Objet : Diminuer la zone résidentielle 231 Ra² afin de créer la zone commerciale 427 C qui englobera les adresses 3180, 3200, 3210 et 3230, boulevard Saint-Jean.

Endroit visé : Zone résidentielle 231 Ra².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone résidentielle 231 Ra² est située en bordure du boulevard Saint-Jean, section comprise entre la rue Goulet et la zone commerciale.

Disposition # 10

Objet : Agrandir la zone commerciale 246 C afin de contenir le lot P.-143, soit l'adresse 3170, boulevard Saint-Jean.

Endroit visé : Zone commerciale 246 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 246 C est située en bordure du boulevard Saint-Jean, entre la sortie de l'autoroute et la zone commerciale.

Disposition # 11

Objet : Annuler la zone résidentielle 20 Rd et la remplacer par la zone 20 Rdef de même superficie.

Endroit visé : Zone résidentielle 20 Rd.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 20 Rd est en partie située en bordure des rues Brodeur, Dagenais et Gagnon.

Le 17 mars 1997

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000 (futur # 4012) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 1

Objet : Modifier la phraséologie concernant l'approbation des plans de cadastre relatif à la cession pour fins de parcs et terrains de jeux.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 2

Objet : Rendre uniformes les largeurs et superficies minimales exigées des lots desservis.

Endroit visé : Les zones 229 Tb, 230 Se, 231 Ra¹, 231 Ra², 255 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, les zones 229 Tb, 230 Se, 231 Ra¹, 231 Ra², 255 C sont situées en bordure du boulevard Saint-Jean.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 (futur # 5022) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 1

Objet : Interdire de placer un volet, une persienne ou un mécanisme de tout genre de panneaux pouvant obstruer en totalité ou en partie, toute porte ou fenêtre d'un bâtiment principal.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Le 17 mars 1997

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1000 afin de régir le commerce de regrattier et de prêteur sur gages et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-03-122

Compte rendu # 2 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 18 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-123

Compte rendu # 2 - Comité ville en santé

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité ville en santé, tenue le 26 février 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-124

Compte rendu R-02-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-02-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 20 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 mars 1997

97-03-125

Compte rendu B-02-97 - Comité du bruit - Autoroute 55

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu B-02-97 de la réunion du comité du bruit - Autoroute 55, tenue le 13 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-126

Soumissions - Équipements informatiques (micro-ordinateurs)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'achat d'équipements informatiques (micro-ordinateurs), ont été ouvertes le 11 mars 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Coopérative universitaire de Trois-Rivières	1.-	56 339,35 \$
	2.-	59 233,82 \$
	3.-	60 145,45 \$
	4.-	60 829,18 \$
	5.-	62 196,63 \$
	6.-	66 754,83 \$
Centre informatique Micromédica inc.	1.-	53 433,50 \$
Informatique PC	1.-	53 216,97 \$
	2.-	54 356,52 \$
Les consultants Circo inc.	1.-	83 910,99 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la première

Le 17 mars 1997

option de la soumission de la firme «Informatique PC» au montant de 53 216,97 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-127

Soumissions - Équipements informatiques (serveur)

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour l'achat d'équipements informatiques (serveur), a été ouverte le 11 mars 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Mensys ltée	60 253,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Mensys ltée» au montant de 60 253,00 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-128

Soumissions - Aménagement d'une conduite d'amenée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'aménagement d'une conduite d'amenée d'eau potable, ont été ouvertes le 11 mars 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 17 mars 1997

Firme	Montant	
André Bouvet ltée	Alternative « A »	394 562,85 \$
	Alternative « B »	381 381,06 \$
J.P. Doyon ltée	Alternative « A »	400 176,33 \$
	Alternative « B »	387 708,28 \$
La Cie de construction Dollard ltée	Alternative « A »	425 930,62 \$
	Alternative « B »	404 362,79 \$
Gaston Paillé ltée	Alternative « A »	423 456,78 \$
	Alternative « B »	408 015,88 \$
Aménagements Pluri- Services inc.	Alternative « A »	545 365,83 \$
	Alternative « B »	524 198,69 \$
Excavation Loiselle et Frères inc.	Alternative « A »	455 377,17 \$
	Alternative « B »	420 648,71 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'alternative « B » de la soumission de la firme «André Bouvet ltée» au montant de 381 381,06 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprié une partie de cette somme au budget du règlement # 750 ainsi qu'une partie au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-129

Soumissions - Réhabilitation de puits d'injection

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réhabilitation de puits d'injection, ont été ouvertes le 11 mars 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin,

Le 17 mars 1997

o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
La coopérative des travailleurs Envirotecheau	100 588,04 \$
R.J. Lévesque et fils ltée	89 978,84 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «R.J. Lévesque & fils ltée» au montant de 89 978,84 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve la somme de 30 000 \$ à même la réserve prévue à cette fin et le solde au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Soumissions

Ouverture des soumissions - Camion dix (10) roues

La soumission suivante, pour la fourniture d'un camion dix (10) roues, a été ouverte le 11 mars 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	106 639,09 \$

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet pour analyse et rapport.

Le 17 mars 1997

97-03-130

Soumissions - Arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbustes et de fleurs, ont été ouvertes le 17 mars 1997 en présence de MM. Benoit Plante, ing., stag., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Floriculture Gauthier inc.	21 617,72 \$
Terrassement Moderne enr.	19 891,69 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT le retrait des vingt nouveaux paniers de fleurs, représentant un montant à soustraire de 1 937,23 \$ (taxes incluses);

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie la soumission de la firme «Terrassement Moderne enr.» au montant de 17 954,46 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-131

Calendrier de délais de conservation - Cour municipale

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 17 mars 1997

que le calendrier de délais de conservation des documents de la cour municipale soit adopté tel que présenté et ce, en vertu de la loi sur les archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-132

Colloque - Maison de la famille de l'Ouest

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que madame Louise Gélinas, conseillère, soit autorisée à participer au colloque de la Maison de la famille de l'Ouest devant avoir lieu les 26 et 27 mars 1997 à Trois-Rivières-Ouest et qu'un montant maximum de 25 \$ lui soit alloué. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-133

Liste des salaires du personnel non-syndiqué

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste des salaires du personnel non-syndiqué pour la période du 1^{er} avril 1997 au 30 septembre 1997 soit adoptée telle que présentée par le service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-134

Présentation de plans au MEFQ

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour le prolongement des services de la rue Ledoux :

Le 17 mars 1997

Numéro	Description	Date
11-336	Plan d'ensemble, secteur à l'est du pont Laviolette De la rue Bellefeuille vers le nord	Mars 1997
11-505	Voirie, égouts, aqueduc Rue Ledoux, du ch. 0+900 au ch. 1+125	Mars 1997
11-527	Voirie, égouts, aqueduc Rue Ledoux, du ch. 0+616,5 au ch. 0+900	Mars 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-135

Appui - Demande de prolongation de l'autoroute 55

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-Maurice a adopté une résolution pour demander la prolongation de l'autoroute 55 de Grand-Mère à Chambord;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest a pris connaissance de la résolution à cet effet et qu'il est d'accord avec les raisons avancées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la MRC du Haut-Saint-Maurice dans sa demande de prolongation de l'autoroute 55 et invite le ministère provincial des Transports à y donner suite dans les plus brefs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseillers Jacques Carle et André Carle déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison de leur lien de parenté avec une des personnes engagées. Il s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter.

97-03-136

Engagement de deux chefs de section - Service des incendies

Le 17 mars 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que messieurs Yvon Marineau et Daniel Laperrière soient engagés à titre de chefs de section au service des incendies, pour une période d'essai d'une année à compter du 1^{er} avril 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseillers Jacques Carle et André Carle se joignent maintenant au conseil.

97-03-137

Crédits supplémentaires au projet # 97-02

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 103 600 \$ au projet # 97-02 (surplus réservé 1997) pour permettre la dépense suivante : achat d'équipements informatiques et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-138

Nomination des vérificateurs pour l'année 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la firme "Samson Bélair Deloitte et Touche" soit mandatée pour effectuer la vérification des livres de la Ville pour l'exercice financier de l'année 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-139

Félicitations - Kathy Dahl - Dictée PGL

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 17 mars 1997

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Kathy Dahl, étudiante en sixième année à l'école Notre-Dame-du-Rosaire, pour sa remarquable performance, lui valant le titre de gagnante de son école, lors de la finale régionale de la Dictée PGL qui a eu lieu le 15 mars dernier et lui souhaite la meilleure des chances lors de la grande finale qui se tiendra le 18 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-03-140

Félicitations - Lisa Lottinville - Dictée PGL

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Lisa Lottinville, étudiante en cinquième année à l'école Saint-Patrick, pour sa remarquable performance en terminant première dans la catégorie des classes d'immersion française, lors de la finale régionale de la Dictée PGL qui a eu lieu le 15 mars dernier et lui souhaite la meilleure des chances lors de la grande finale qui se tiendra le 18 mai prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Société canadienne des Postes : Déneigement des boîtes postales.

Madame Maude Laflamme : Demande d'aide financière.

Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux : Centre de radiothérapie.

Madame Brenda Chamberlain, députée de Guelph-Wellington : Serment officiel d'allégeance au drapeau unifolié.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales : Journée internationale des femmes.

Le 17 mars 1997

Aféas Jean-XXIII : Remerciements pour l'aide financière.

Aféas Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour l'aide financière.

Popote roulante Sourire : Remerciements pour l'aide financière.

Club Mère-Enfant de Trois-Rivières-Ouest : Remerciements pour l'aide financière.

Âge d'or Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour l'aide financière.

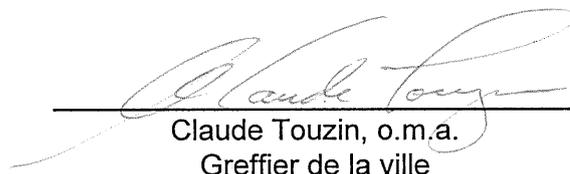
Aféas Jean-XXIII : Décorations de l'Halloween.

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3034 (zonage).

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

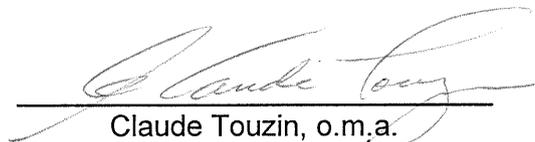
Le 18 mars 1997

Règlement # 774-A

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 774-A intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 774 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty et autorisant une dépense n'excédant pas 892 160 \$ et un emprunt de 821 321 \$.*

Aucune personne habile à voter ne s'est présentée.

À 19 h 1, le 18 mars 1997, je déclare que ledit règlement # 774-A est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

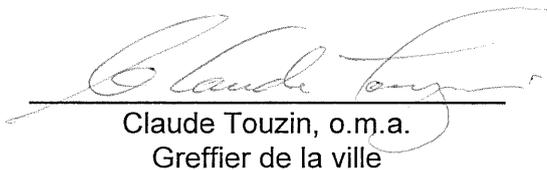
Le 1^{er} avril 1997

Règlement # 775

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 775 intitulé *Règlement sur la canalisation du ruisseau Bettez (section comprise entre la rue Roland et le 2720, côte Richelieu) et autorisant une dépense n'excédant pas 222 860 \$ et un emprunt de 215 082 \$.*

Une (1) personne habile à voter s'est présentée toutefois cinq cents (500) signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

À 19 h 1, le 1^{er} avril 1997, je déclare que ledit règlement # 775 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 1^{er} avril 1997

Urbanisme

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 1^{er} avril 1997, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de madame Louise Gélinas, conseillère du district # 4 (Mauricien) et à laquelle assistaient messieurs René Bourassa, chef de la division des permis et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modifications proposées au plan et aux règlements d'urbanisme ainsi que les conséquences découlant de leur adoption et plus particulièrement les règlements # **2038.1** intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme*, **3035.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, **4012.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000* et **5022.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de construction # 5000*.

Aucuns contribuables ne se sont présentés.

À 19 h 1, le 1^{er} avril 1997, madame la conseillère Louise Gélinas déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, elle a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Louise Gélinas
Conseillère district # 4

Le 7 avril 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 avril 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Claude Lacroix motive son absence pour raisons personnelles.

97-04-141

Procès-verbal - Séance ordinaire du 17 mars 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 mars 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-142

Liste de comptes C-09-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-09-97 concernant les chèques 62519 à 62590 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 19 mars 1997 et en autorise le paiement au montant total de 203 134,27 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 avril 1997

97-04-143

Liste de comptes C-10-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-10-97 concernant les chèques 62580, 62591 à 62669 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 25 mars 1997 et en autorise le paiement au montant total de 176 378,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-144

Liste de comptes C-11-97

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-11-97 concernant les chèques 62494, 62591, 62670 à 62760 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 3 avril 1997 et en autorise le paiement au montant total de 271 269,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-145

Règlement # 1000.42

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 1000.42 intitulé *Règlement modifiant le règlement # 1000 afin de régir le commerce de regrattier et de prêteur sur gages*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 avril 1997

97-04-146

Règlement # 2038.1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 2038.1 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-147

Règlement # 3035.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3035.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-148

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3035.2) contenant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire suivantes, soit adopté :

Disposition # 3

 *

Objet : Modifier les normes sur les marges de recul.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Le 7 avril 1997

Disposition # 5

*

Objet : Autoriser les immeubles de 8 logements et plus.

Endroit visé : Zone résidentielle 160 Rde².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district du Carrefour, la zone résidentielle 160 Rde² est en partie située en bordure des rues Garceau et Sirois.

Disposition # 6

*

Objet : Autoriser l'usage de service de serrurerie.

Endroit visé : Zone commerciale 419 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 419 C est située du côté est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph.

Disposition # 7

*

Objet : Modifier la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à six mètres (6 m).

Endroit visé : Zone résidentielle 410 Rad.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 410 Rad est située du côté sud de la rue Ledoux, entre les rues Ledoux et Malo et en bordure d'une partie de la rue Valiquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-149

Règlement # 4012.1

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 4012.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 avril 1997

97-04-150

Règlement # 5022.1

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 5022.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de construction # 5000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 843 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 3.1.9 du règlement # 2002 concernant le certificat d'autorisation pour l'usage des bâtiments et des terrains et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-04-151

Compte rendu # 3 - Comité ville en santé

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité ville en santé, tenue le 10 mars 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-152

Compte rendu # 3 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 7 avril 1997

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 25 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-153

Compte rendu C-97-02 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu C-97-02 de la réunion du comité culturel, tenue le 5 mars 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-154

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 24 février 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 24 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-155

Compte rendu # 97-01 - Comité de relations de travail (employés municipaux/policiers-pompiers)

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 97-01 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux/policiers-pompiers), tenue le 6 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 avril 1997

97-04-156

Compte rendu # 97-02 - Comité de relations de travail
(employés municipaux/policiers-pompiers)

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 97-02 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux/policiers-pompiers), tenue le 13 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-157

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux
de la Mauricie du 26 février 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 26 février 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-158

Compte rendu # 1 - Comité de la famille

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité de la famille, tenue le 30 janvier 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-159

Compte rendu TP-03-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 7 avril 1997

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu TP-03-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 20 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-160

Soumissions - Cours d'eau Bettez

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la canalisation du cours d'eau Bettez, ont été ouvertes le 24 septembre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Gaston Paillé ltée	Alternative A	215 081,52 \$
	Alternative B	202 523,68 \$
Coffrages Mauricien inc.	Alternative A	290 894,82 \$
	Alternative B	---
Aménagements Pluri-Services inc.	Alternative A	261 468,03 \$
	Alternative B	261 012,78 \$
J.P. Doyon ltée	Alternative A	260 303,13 \$
	Alternative B	231 631,84 \$
La cie de Construction Dollard ltée	Alternative A	240 351,06 \$
	Alternative B	244 093,96 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	Alternative A	290 067,82 \$
	Alternative B	292 312,73 \$
André Cyrenne inc.	Alternative A	295 694,40 \$
	Alternative B	265 764,12 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 7 avril 1997

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'alternative « B » de la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de 202 523,68 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 775 et ce, conditionnellement à l'approbation de ce règlement par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-161

Soumissions - Éclairage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'éclairage de diverses rues, ont été ouvertes le 1^{er} avril 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Néolect inc.	116 454,16 \$
B.G. Électrique S.E.N.C.	103 037,66 \$
Jean Caron et fils inc.	91 542,35 \$
R. Dubuc inc.	90 730,92 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	102 679,49 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT que l'item «H» de cette soumission n'est pas retenu et ce, dû à l'insuffisance des fonds à cet effet, représentant un montant à soustraire de 20 810,58 \$ (taxes incluses);

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 7 avril 1997

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme «R. Dubuc inc.» au montant de 69 920,34 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 771, 772, 773 et 774.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-162

Adhésion - Conseil des loisirs de la Mauricie inc.

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

afin que la Ville de Trois-Rivières-Ouest renouvelle son membership pour l'exercice 97-98 au Conseil des loisirs de la Mauricie inc. et qu'elle accepte de verser un montant de 200 \$ à cette fin. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-163

Acquisition d'un véhicule de transport adapté de la CITF

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la proposition d'acquisition d'un véhicule de transport adapté, pour la somme nominale de 1 \$, de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges soit acceptée. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-164

Félicitations - M. Claude Gauthier, Restaurant chez Claude

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

Le 7 avril 1997

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Claude Gauthier, propriétaire du Restaurant chez Claude, pour l'obtention du prix Quatre Diamants, plus haute distinction décernée conjointement par les Associations canadienne (CAA) et américaine (AAA) des automobilistes, aux restaurants s'étant illustrés lors de l'évaluation annuelle effectuée par les deux organismes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-165

Destruction de documents - Service de la trésorerie

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Contenu d'archives	Description	Année
1 boîte	Comptes de taxe d'affaires	1988
1 boîte	Comptes de taxe d'affaires	1989
10 boîtes	Comptes de taxes municipales et scolaires	1989

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-166

Semaine de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine de la santé mentale se déroulera du 5 au 11 mai 1997 partout au Canada;

CONSIDÉRANT que l'Association canadienne pour la santé mentale *division du Québec*, parraine les activités de la Semaine de la santé mentale;

CONSIDÉRANT que la santé mentale n'est pas une maladie mentale et tous les canadiens doivent garder leur santé mentale;

CONSIDÉRANT que le thème "La promotion de la santé mentale" donnera à tous les Canadiens les outils pour améliorer leur santé mentale;

Le 7 avril 1997

CONSIDÉRANT que le comité de santé mentale du Trois-Rivières métro sensibilisera les gens de notre région à notre santé mentale par des activités.

CONSIDÉRANT que le thème santé : espoir au quotidien sensibilisera les gens de notre région à l'importance de la santé mentale;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la semaine du 5 au 11 mai 1997 soit proclamée "Semaine de la santé mentale", dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest et que le conseil municipal invite tous les citoyens à mettre fin aux stigmates.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-167

Séances ordinaires - Été 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que les dates du 7 juillet et du 18 août 1997 soient retenues pour les séances ordinaires du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-168

Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rapport financier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 avril 1997

97-04-169

États financiers 1996 - OMHTRO

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996 soient adoptés tel que présentés par Mme Madeleine Gervais, directrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-170

Appui - OMHTRO - Nouveaux logements sociaux

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest à l'effet de figurer sur la liste d'attribution des nouveaux logements sociaux créés depuis le dévoilement de la politique gouvernementale en matière d'habitation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-171

Mandat - CITF

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate la Corporation intermunicipale de Transport des Forges pour procéder aux modifications d'un véhicule adapté en véhicule de type «rescue» pour le service des incendies et ce, pour un montant de 9 367,10 \$ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans leur proposition du 13 février 1997. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 avril 1997

97-04-172

Congrès de l'UMQ

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les membres du conseil municipal et le directeur général soient autorisés à s'inscrire au congrès de l'UMQ prévu les 24-25-26 avril 1997, qu'un montant maximum de 800 \$ soit alloué à chacun à cette fin et que cette dépense soit prise à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'égout pluvial d'une partie du boulevard Jean-XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 167 750 \$ et un emprunt de 158 333 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-04-173

Date de participation au régime de retraite - Yvon Piché

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de rectifier la date de participation au régime de retraite de M. Yvon Piché, pour la ramener au 1^{er} mai 1978 et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de payer la part de l'employé ainsi que la part de l'employeur, soit un montant total de 991,46 \$ qui sera versé à son fonds de pension à titre de règlement final. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-174

Félicitations - Membres du Club de patinage artistique

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

Le 7 avril 1997

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement tous les membres du Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest qui se sont particulièrement distingués lors de la soirée des Lauréats qui a eu lieu à l'Auberge Grand-Mère, le 29 mars 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-175

Cession local de patinoire Sainte-Marguerite

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de céder la bâtisse servant de local pour la patinoire Sainte-Marguerite à monsieur Gaston Cormier, cette cession est faite pour et en considération de la somme nominale de UN DOLLAR (1 \$) de même qu'en compensation pour l'usage fait par le cédant d'un terrain appartenant au cessionnaire (patinoire chemin Sainte-Marguerite), occupation faite par la Ville de Trois-Rivières-Ouest durant de nombreuses années passées, dont du tout QUITTANCE FINALE ET GÉNÉRALE et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat sous seing privé s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-176

Félicitations - Véronique Lainesse

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement Véronique Lainesse qui a été sélectionnée pour faire partie de la troupe du Cirque du Soleil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-177

Félicitations - Marie-Claude Lacroix

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 7 avril 1997

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement Marie-Claude Lacroix qui a été acceptée pour faire partie de la troupe Up with Peoples, lui permettant, en plus de faire partie des représentations de ce groupe, de voyager à travers le monde et de découvrir plus particulièrement l'Arizona, le Japon et une grande partie de l'Europe et ce, dès janvier 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest : Logements supplémentaires.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Inscription de la municipalité au concours «Villes, villages et campagnes fleuris».

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2037 (plan d'urbanisme).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3034 (zonage).

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest : Orientations et plan d'action de la SHQ.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : Remerciements pour l'aide financière.

Milette, Guévin, Châteauneuf, a.g. : Rénovation cadastrale.

Ministre des Affaires municipales : Réaménagement des responsabilités et de la fiscalité locale.

Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie : Prix de la famille 1997.

Le 7 avril 1997

Réseau québécois de villes et villages en santé : Certificat de participation.

Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé : Centre d'urgence 9-1-1.

Services financiers des institutions locales : Assemblée générale des fonds de gestion des liquidités.

MRC de Francheville : Avis de conformité des règlements # 773-A (rue Maheu) et 774 (Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty).

Samson Bélair Deloitte & Touche : Vérification des états financiers de l'exercice 1997.

Famille de madame Aline Piché Whissell : Remerciements pour sympathies.

Centre le Havre de Trois-Rivières inc. : Remerciements pour l'aide financière.

M. Gaston Cormier : Patinoire et chalet de services du chemin Sainte-Marguerite.

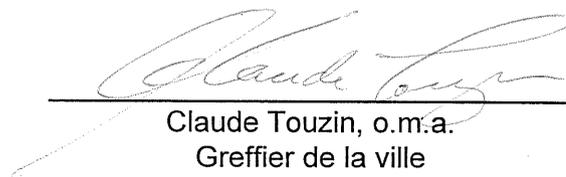
AQTE : Journée technique «récupération et recyclage des matières résiduelles».

Club social des employés de la SPTRO : Remerciements pour l'implication lors de la soirée Casino organisée pour la Fondation Didier Gagnon.

Le 7 avril 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 avril 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 avril 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

97-04-178

Procès-verbal - Séance ordinaire du 7 avril 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-179

Liste de comptes C-12-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-12-97 concernant les chèques 62761 à 62848 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 8 avril 1997 et en autorise le paiement au montant total de 621 878,49 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 avril 1997

97-04-180

Liste de comptes C-13-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-13-97 concernant les chèques 62849 à 62937 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 16 avril 1997 et en autorise le paiement au montant total de 594 138,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-181

Liste de mutations M-03-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-03-97 couvrant la période du 16 au 28 février 1997, pour un montant total de revenus de 12 363,03 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-182

Liste de mutations M-04-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-04-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 mars 1997, pour un montant total de revenus de 13 937,48 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-183

Règlement # 777

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 21 avril 1997

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 777 intitulé *Règlement sur la confection de l'égout pluvial d'une partie du boulevard Jean-XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 167 750 \$ et un emprunt de 158 333 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 843 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-04-184

Projet de règlement # 871

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de règlement # 871 concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 843 soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., C. E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-185

Règlement # 2002.7

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 2002.7 intitulé *Règlement modifiant l'article 3.1.9 du règlement # 2002 concernant le certificat d'autorisation pour l'usage des bâtiments et des terrains*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 avril 1997

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3035.2) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 3

Objet : Modifier les normes sur les marges de recul.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 5

Objet : Autoriser les immeubles de 8 logements et plus.

Endroit visé : Zone résidentielle 160 Rde².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district du Carrefour, la zone résidentielle 160 Rde² est en partie située en bordure des rues Garceau et Sirois.

Disposition # 6

Objet : Autoriser l'usage de service de serrurerie.

Endroit visé : Zone commerciale 419 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 419 C est située du côté est de côte Richelieu, entre les rues Roland et Saint-Joseph.

Disposition # 7

Objet : Modifier la marge de recul avant qui passera de onze mètres (11 m) à six mètres (6 m).

Endroit visé : Zone résidentielle 410 Rad.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 410 Rad est située du côté sud de la rue

Le 21 avril 1997

Ledoux, entre les rues Ledoux et Malo et en bordure d'une partie de la rue Valiquette.

97-04-186

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 24 mars 1997

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 24 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-187

Compte rendu R-03-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-03-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 10 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-188

Compte rendu SPI-03-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu SPI-03-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 8 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-189

Compte rendu R-03-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 21 avril 1997

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu R-03-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 20 mars 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-190

Soumissions - Engrais, herbicides et chaux liquide

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture et l'épandage d'engrais, herbicides et chaux liquide, ont été ouvertes le 15 avril 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Floriculture Gauthier inc.	9 082,54 \$
B.B. Extermination inc.	3 899,83 \$
A.P.E. inc.	3 590,31 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «A.P.E. inc.» au montant de 3 590,31 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 avril 1997

97-04-191

Soumissions - Mélanges bitumineux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de mélanges bitumineux, ont été ouvertes le 15 avril 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant		Montant corrigé (*)	
Simard-Beaudry inc., Division Pagé Construction	42,25 \$/ton.m.	48 145,99 \$	45,25 \$/ton.m. (env. 15 km x 2)	51 564,64 \$
Construction et Pavage Maskimo Itée	41,40 \$/ton.m.	47 177,37 \$	44,40 \$/ton.m. (env. 15 km x 2)	50 596,02 \$
Les Constructions et Pavages Continental inc., Division de 3264556 Canada inc.	41,50 \$/ton.m.	47 291,32 \$	48,50 \$/ton.m. (env. 35 km x 2)	55 268,18 \$

* Un coût de 0,10 \$/km/ton.m. est ajouté pour tenir compte de la distance aller-retour à parcourir entre l'usine d'asphalte et l'édifice des travaux publics.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction et Pavage Maskimo Itée» au montant de 41,40 \$/ton.m., soit un montant total de 47 177,37 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-192

Soumissions - Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la coupe d'entrées charretières, ont été ouvertes le 15 avril 1997 en

Le 21 avril 1997

présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unit. \$/m	Montant (\$)
Construction S.R.B. scc	Chaîne	27,80	16 680,00
	Trottoir (0-25 cm)	35,00	1 225,00
	Trottoir (26 à 50 cm)	47,00	470,00
	Trou dans la bordure	42,00	840,00
			----- 21 896,45
Sciage et Forage (1984) Québec inc.	Chaîne	24,95	14 970,00
	Trottoir (0-25 cm)	40,00	1 400,00
	Trottoir (26 à 50 cm)	55,00	550,00
	Trou dans la bordure	40,00	800,00
			----- 20 192,83

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Sciage et Forage (1984) Québec inc.» au montant de 20 192,83 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-193

Entente 9-1-1 - Sainte-Marie de Blandford

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 21 avril 1997

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-194

Entente 9-1-1 - Village de Saint-Célestin

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le Village de Saint-Célestin, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-195

Entente 9-1-1 - Paroisse de Saint-Célestin

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-196

Colloque - Fédération des unions de familles

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 21 avril 1997

que Mme Nicole Laroche, conseillère, soit autorisée à participer au colloque de la Fédération des unions de familles devant avoir lieu les 30-31 mai et 1^{er} juin 1997 à Baie-Saint-Paul et qu'un montant maximum de 450 \$ lui soit alloué. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-197

Subventions 1997 au budget du service des loisirs

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller.

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1997 aux organismes suivants :

Tir à l'arc Le Sagittaire	570 \$
Club de Gymnastique du T.R. Métro	1 091 \$
Maralga (nage synchronisée)	2 052 \$
Mégophias Natation	7 676 \$
Club de Ringuette Francheville inc.	829 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-198

Subvention - Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil autorise l'octroi d'une subvention de 2 500 \$ au centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc., afin de poursuivre leurs recherches sur le «procédé membranaire» de production d'eau potable à partir d'eaux souterraines chargées en fer et en manganèse. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante. De plus, le conseil autorise le directeur des services techniques à apporter le support technique, l'outillage et la main-d'oeuvre, à ce projet de recherche et ce, dans la mesure des disponibilités des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 avril 1997

97-04-199

Contrat d'achat du lot P.-32 pour rue (du Fleuve)

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Léon Montour, un contrat d'achat d'une partie du lot P.-32 (future rue du Fleuve) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour une somme de 2 000 \$ (taxes en sus). Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-200

Démission de monsieur Dominic Robillard

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la démission de monsieur Dominic Robillard, à titre de pompier à temps partiel, soit acceptée à compter du 17 avril 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 2.2.1 et 3.1.9 du règlement # 2002 concernant les certificats d'autorisation et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-04-201

Soumissions - Travaux généraux d'horticulture

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux généraux d'horticulture, ont été ouvertes le 21 avril 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 21 avril 1997

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A"	13 674,60 \$
	Item "B"	184,04 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A"	15 300,00 \$
	Item "B"	291,62 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" et l'item "B" de la soumission de la firme «Floriculture Gauthier inc.» aux montants respectifs de 13 674,60 \$ et 184,04 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-202

Nomination d'un chef d'équipe - Service des incendies

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que monsieur Michel Montambeault, pompier à temps partiel, soit nommé chef d'équipe au service des incendies pour une période d'essai d'une année et ce, à compter du 21 avril 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-203

Compte rendu - Comité de la famille du 16 avril 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 21 avril 1997

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 16 avril 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-204

Programme d'infrastructures Canada-Québec

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements fédéral et provincial dans le «Programme d'infrastructures Canada-Québec»;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du volet 2.1 constituent un investissement additionnel pour la municipalité;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales les projets suivants, dans le cadre du «Programme d'infrastructures Canada-Québec» :

<i>Réfection et amélioration de rues</i>	
Rues de Nantes et de Beauvais	275 000 \$
Rue de Sienne Nord	632 500 \$
Côte Richelieu	2 239 600 \$
Rue du Fleuve (de Gélinas à Bellevue)	246 400 \$
Rue Notre-Dame (de Doucet à Gélinas)	220 000 \$
	<u>3 613 500 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-205

Mandat - Trudel & associés

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la firme Trudel & associés soit mandatée pour procéder, le 3 mai 1997, à la vente à l'encan des biens saisis par le service de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 avril 1997

97-04-206

Projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le projet de modification, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3036.1, soit adopté :

Disposition # 1*Objet* : Autoriser l'usage d'atelier éducatif pour enfants.*Endroit visé* : Zone commerciale 81 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 81 C est située en bordure des rues Roland, Gagnon et Roy, de la côte Richelieu et du boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-04-207

Soumissions - Camion dix (10) roues

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture d'un camion dix (10) roues, a été ouverte le 11 mars 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Mich-O-Tomobile ltée	106 639,09 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 21 avril 1997.

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Mich-O-Tomobile Itée» au montant de 106 639,09 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-01 qui sera modifié afin de prévoir l'affectation de cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 774-A (Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty).

Cabinet du ministre des Transports : Prolongement éventuel de l'autoroute 55.

Société canadienne du cancer : Remerciements pour le lancement de la campagne.

Mgr Martin Veillette, Évêque du diocèse de Trois-Rivières : Remerciements pour notre témoignage lors de l'annonce de sa nomination.

Club de Soccer de Francheville : Demande d'aide financière.

Les crèmes glacées PAGEL : Demande d'autorisation pour vendre de la crème glacée à l'aide de triporteurs.

Parents-Secours : Invitation au congrès.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Dépôt de neiges usées.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Semaine de l'environnement.

Le 21 avril 1997

Mme Sandra Isabel - Centre visuel Lunettes en gros :
Remerciements pour les souhaits de bienvenue lors de
l'ouverture du centre visuel (fille de madame Denise Isabel).

Municipalité de Saint-Justin : Service d'urgence 9-1-1.

OMHTRO : Demande à la SHQ de logements supplémentaires.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 28 avril 1997

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 28 avril 1997, à 11 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Claude Lacroix, André Carle et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers Jacques Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

- 1- Résolution afin que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec *Comité de liaison adolescents-parents inc.* (CLAP inc.) et *Entreprises Carmiche inc.*, une cession de bail pour le local situé au 5640, boulevard Jean-XXIII à Trois-Rivières-Ouest, servant aux activités du CLAP et ce, pour la période du 1^{er} novembre 1997 au 1^{er} novembre 1998, selon les critères énoncés dans cette cession de bail.

97-04-208

Cession de bail - Local du 5640, boulevard Jean-XXIII

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec *Comité de liaison adolescents-parents inc.* (CLAP inc.) et *Entreprises Carmiche inc.*, une cession de bail pour le local situé au 5640, boulevard Jean-XXIII à Trois-Rivières-Ouest, servant aux activités du CLAP et ce, pour la période du 1^{er} novembre 1997 au 1^{er} novembre 1998, selon les critères énoncés dans cette cession de bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 28 avril 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 5 mai 1997

Zonage

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 5 mai 1997, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement **3036.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Deux contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le greffier de la ville.

À 19 h 51, le 5 mai 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Jean-Charles Charest, maire

Le 5 mai 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 mai 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

97-05-209

Procès-verbal - Séance ordinaire du 21 avril 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 avril 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-210

Procès-verbal - Séance spéciale du 28 avril 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 28 avril 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

Le 5 mai 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-211

Liste de comptes C-14-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-14-97 concernant les chèques 62938 à 63020 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 22 avril 1997 et en autorise le paiement au montant total de 366 454,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-212

Liste de comptes C-15-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-15-97 concernant les chèques 63021 à 63104 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 30 avril 1997 et en autorise le paiement au montant total de 244 760,60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-213

Liste des mauvaises créances AFF 97-01

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mauvaises créances AFF 97-01, relative à la taxe d'affaires, pour un montant total de 4 223,53 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

97-05-214

Liste de mutations M-05-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de mutations M-05-97 couvrant la période du 16 au 31 mars 1997, pour un montant total de revenus de 5 464,44 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-215

Règlement # 2002.8

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 2002.8 intitulé *Règlement modifiant les articles 2.2.1 et 3.1.9 du règlement # 2002 concernant les certificats d'autorisation*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 843 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-05-216

Règlement # 3035.2

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3035.2 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

97-05-217

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3036.1) contenant la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Autoriser l'usage d'atelier éducatif pour enfants.

Endroit visé : Zone commerciale 81 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 81 C est située en bordure des rues Roland, Gagnon et Roy, de la côte Richelieu et du boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3036.1) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 27 du règlement # 1004 concernant le stationnement sur la bande cyclable et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 1000 concernant la sollicitation sur un chemin public et les graffitis et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial,

Le 5 mai 1997

de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu et Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 166 091 \$ et un emprunt de 156 248 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-05-218

Compte rendu C-97-03 - Comité culturel

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu C-97-03 de la réunion du comité culturel, tenue le 23 avril 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-219

Compte rendu SPI-04-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu SPI-04-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 29 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-220

Compte rendu # 4 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 4 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 22 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

97-05-221

Compte rendu # 4 - Comité ville en santé

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 4 de la réunion du comité ville en santé, tenue le 14 avril 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-222

Compte rendu - Comité de la famille du 22 avril 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 22 avril 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-223

Soumissions - Marquage des rues pavées

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le marquage des rues pavées, ont été ouvertes le 22 avril 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Service des lignes blanches Drummond inc.	Contrat 1 an	32 806,78 \$
	Contrat 3 ans	102 793,78 \$
Lignco inc.	Contrat 1 an	33 609,29 \$
	Contrat 3 ans	101 971,36 \$
Les Signalisations R.C. inc.	Contrat 1 an	29 137,39 \$
	Contrat 3 ans	87 412,17 \$
Les Traceurs Routiers J.F. inc.	Contrat 1 an	29 309,49 \$
	Contrat 3 ans	87 928,47 \$

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Signalisation R.C. inc.» au montant de 29 137,39 \$ (taxes incluses) pour un contrat d'un an, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-224

Soumissions - Entretien ménager - Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville, ont été ouvertes le 29 avril 1997 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
St-Pierre service d'entretien	Contrat 1 an	13 442,40 \$
	Contrat 3 ans	41 723,62 \$
Multi-Services D.T. enr.	Contrat 1 an	52 989,07 \$
	Contrat 3 ans	158 967,23 \$
Atelier des Vieilles Forges inc.	Contrat 1 an	10 980,00 \$
	Contrat 3 ans	33 420,00 \$
Services Ménagers Trifluviens inc.	Contrat 1 an	17 874,98 \$
	Contrat 3 ans	53 961,30 \$
Supranet enr.	Contrat 1 an	10 369,91 \$
	Contrat 3 ans	31 109,72 \$
Nettoyage Houle	Contrat 1 an	7 058,81 \$
	Contrat 3 ans	21 176,42 \$

Le 5 mai 1997

Firme	Montant	
Le Pro de l'entretien ménager	Contrat 1 an	14 810,61 \$
	Contrat 3 ans	44 431,85 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Nettoyage Houle» au montant de 21 176,42 \$ (taxes incluses), soit 7 058,81 \$ pour la première année, 7 058,81 \$ pour la deuxième année et 7 058,80 \$ pour la troisième année, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-225

Entente 9-1-1 - Paroisse de Saint-Barnabé

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-226

Entente 9-1-1 - Municipalité de Saint-Justin

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 5 mai 1997

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de Saint-Justin, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-227

Congrès - Association des directeurs de police et de pompiers

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que M. André Carle, conseiller, soit autorisé à participer au congrès de l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec devant avoir lieu du 29 juin au 3 juillet 1997 à Magog-Orford et qu'un montant maximum de 800 \$ lui soit alloué. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-228

Contrat d'achat du lot P.-32 pour rue (du Fleuve)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Gilles Montour, un contrat d'achat du lot P.-32 (future rue du Fleuve) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour une somme de 15 000 \$ (taxes en sus). Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-229

Surveillance de parcs

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 5 mai 1997

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest contribue pour un montant de 7 000 \$, au programme de surveillance des parcs et des parcs-écoles, mis de l'avant par le Conseil Régional de Prévention de la Criminalité Mauricie - Bois-Francs, en collaboration avec la Commission scolaire de Chavigny, les directions d'école et la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-230

Avance de fonds - Marche de l'Ouest

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse une avance de fonds de 3 000 \$ à madame Nicole Laroche au nom du comité culturel et ce, pour les opérations, les activités et les prix relatifs à la Marche de l'Ouest devant se tenir le 20 septembre 1997. Le Conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-231

Avance de fonds - Comité ville fleurie

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse une avance de fonds de 2 000 \$ à monsieur Claude Lacroix au nom du comité ville fleurie et ce, pour les opérations, les activités et les prix relatifs au concours local. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-232

Frais pour la délivrance des documents

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 5 mai 1997

Document	Montant
Boutons de revers	3,00 \$ taxes incluses
Budget	3,00 \$ taxes incluses
Carte de la ville	1,50 \$ taxes incluses
Certificat	6,00 \$ non taxable
Copie authentique	3,00 \$ non taxable
Copie de règlement (page/max. 35 \$)	0,30 \$ taxes incluses
Copie du rôle d'évaluation (unité d'évaluation)	0,30 \$ + taxes
Dactylo/manuscrit (page long. 11/14)	3,00 \$ taxes incluses
Demande de pardon (service sécurité publique)	20,00 \$ taxes incluses
Drapeau	65,00 \$ taxes incluses
États financiers	5,00 \$ taxes incluses
Liste des commerces	10,00 \$ taxes incluses
Liste des contribuables ou résidents (coût par nom)	0,01 \$ + taxes
Photocopie (page long. 11/14)	0,30 \$ taxes incluses
Plan de cadastre	Coût réel + taxes
Plan général des rues (imprimé)	3,00 \$ taxes incluses
Plan triennal	3,00 \$ taxes incluses
Rapport d'accident (service sécurité publique)	10,00 \$ non taxable
Tout document, plan d'urbanisme, de zonage, grilles des spécifications, etc.	Coût réel + taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-233

Nomination - Inspecteurs des mauvaises herbes

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 5 mai 1997

que monsieur René Bourassa et madame Josée Désilets soient nommés inspecteurs des mauvaises herbes chargés de faire respecter le Règlement sur les mauvaises herbes et la Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-234

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 21 avril 1997, portant sur la subdivision d'une partie du lot 160 par la création des lots 160-1014 à 160-1026 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay Itée, soit accepté tel que présenté (dossier 40 102, minute 6342).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-235

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 160-1024 (rue de Montlieu) et 160-1025 (rue Auclair), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay Itée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-236

Entente - Mini-golf

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le comité de liaison

Le 5 mai 1997

adolescents-parents, une entente pour l'opération du mini-golf et ce, pour la période du 5 mai au 30 septembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-237

Modification de l'annexe "A" du règlement # 408

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 408 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 82 847,57 \$ prévu pour le règlement # 408 (rues Précourt, Gadbois et Aubert) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-72-3690	162-451, 162-622	19,81 m
7334-72-4173	162-450	17,72 m
7334-81-3292	162-658	27,95 m
7334-81-9492	162-521	23,64 m
7334-81-9524	162-502	18,29 m
7334-82-1351	162-480	18,29 m
7334-83-6810	162-458	17,98 m
7334-90-4483	162-505	22,91 m

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-91-2761	162-519	20,15 m
7334-91-4094	162-523	18,84 m
7334-91-4136	162-518	20,39 m
7334-92-4075	162-487	20,35 m
7334-92-6059	162-488	19,29 m
7334-92-7614	162-525	19,98 m
7334-93-1330	162-461, 164-1-3, 164-1-8	4,00 m
7434-01-5280	162-596	23,32 m
7434-02-3951	162-469	18,29 m
TOTAL :		<u>331,20 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-238

Modification de l'annexe "A" du règlement # 411

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 411 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 5 801,82 \$ prévu pour le règlement # 411 (place Richer) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Superficie
7434-30-5698	162-1-128	1 121,10 m ²
TOTAL :		<u>1 121,10 m²</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-239

Modification de l'annexe "A" du règlement # 412

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 412 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 9 952,02 \$ prévu pour le règlement # 412 (rues Châteleine et Chamonix) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-15-4833	160-763	18,00 m
7334-26-5033	161-555	17,84 m
7334-35-1302	160-774, 161-491, 160-775-1, 161-490-1	1,73 m
TOTAL :		<u>37,57 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

97-05-240

Modification de l'annexe "A" du règlement # 413

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 413 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 25 806,77 \$ prévu pour le règlement # 413 (rues Fontenelle, Maricourt et Larochelle) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-08-1192	155-216	23,39 m
7333-08-2053	464-2	19,12 m
7333-08-3922	464-4	18,29 m
7333-08-6368	155-208	18,29 m
7333-18-1690	155-202	18,29 m
TOTAL :		<u>97,38 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-241

Modification de l'annexe "A" du règlement # 417

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 417 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 16 088,20 \$ prévu pour le règlement # 417 (place des Pins) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-70-6490	399-2, 399-3-2	30,20 m
7333-91-0726	399-8	30,50 m
TOTAL :		<u>60,70 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-242

Modification de l'annexe "A" du règlement # 419

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 419 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 1 487,99 \$ prévu pour le règlement # 419 (rue Lauzon) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-78-1743	17-391	7,61 m
TOTAL :		<u>7,61 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-243

Modification de l'annexe "A" du règlement # 420

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 420 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 5 mai 1997

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 10 389,52 \$ prévu pour le règlement # 420 (rue Turenne) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-95-1471	150-208	19,56 m
7233-96-1435	150-242	19,56 m
TOTAL :		<u>39,12 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-244

Modification de l'annexe "A" du règlement # 421

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 421 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 9 820,48 \$ prévu pour le règlement # 421 (rues Poitiers et Dumouchel) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-63-5510	161-498, 162-576	18,47 m

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-64-0205	162-582	18,47 m
TOTAL :		<u>36,94 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-245

Modification de l'annexe "A" du règlement # 426

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 426 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 31 370,95 \$ prévu pour le règlement # 426 (rue de l'Érablière) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-22-5668	150-311	27,46 m
7333-22-7848	150-310	28,03 m
7333-32-0330-000-0003	466-102, 466-1, 466-2	7,95 m
7333-32-2941	150-308	29,18 m
7333-32-5064	150-307	25,60 m
TOTAL :		<u>118,22 m</u>

Le 5 mai 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-246

Modification de l'annexe "A" du règlement # 427

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 427 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 15 326,04 \$ prévu pour le règlement # 427 (côte Richelieu et rues Audet, Brunet et Couture) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7532-82-6276	11-89, 11-90	54,20 m
TOTAL :		<u>54,20 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-247

Modification de l'annexe "A" du règlement # 432

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 432 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 18 105,47 \$ prévu pour le règlement # 432 (côte Richelieu) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-43-8268	464-11	19,79 m
7333-43-9782	464-10	21,00 m
7333-53-5857	155-31, 155-33-1	23,52 m
TOTAL :		<u>64,31 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-248

Modification de l'annexe "A" du règlement # 486

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 486 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 34 850,04 \$ prévu pour le règlement # 486 (rues Dalpé et Charbonneau) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7431-37-2005	33-5, 34-159, 34-183	98,90 m
7431-38-5313	P.-30, P.-31	9,47 m
TOTAL :		<u>108,37 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-249

Modification de l'annexe "A" du règlement # 492

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 492 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 5 mai 1997

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 22 351,56 \$ prévu pour le règlement # 492 (rues Goyer, Decelles, Pilon et côte Richelieu) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7530-03-0148	36-183-22	18,29 m
7530-03-7543	36-183-14	18,30 m
7530-12-4247	36-183-8	22,64 m
TOTAL :		<u>59,23 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-250

Modification de l'annexe "A" du règlement # 703

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 703 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 23 674,70 \$ prévu pour le règlement # 703 (rues Préville et Donais) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7335-41-3754	2504, P.-165	26,05 m
7335-41-8642-001-0001	2505-R04, 2505-1, 2505-2	5,41 m
7335-41-8642-001-0002	2505-R03, 2505-1, 2505-2	5,41 m
7335-41-8642-001-0007	2505-202, 2505-1, 2505-2	5,42 m
7335-50-9098-001-0003	2509-1, 2509-2, 2509-101	8,38 m
7335-51-0610-001-0003	2506-1, 2506-2, 2506-R02, 2506-R05	4,03 m
7335-60-2950-001-0004	539-101, 539-1, 539-2	8,06 m
TOTAL :		<u>62,76 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-251

Modification de l'annexe "A" du règlement # 705

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 705 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 5 mai 1997

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 103 911,44 \$ prévu pour le règlement # 705 (rues Audet, Carrier et Rivard) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7632-12-6247	4-298, 4-299	51,37 m
7632-13-3315	4-322, 4-323	88,26 m
7632-23-0801	4-335	99,01 m
7632-23-6215	4-336	36,78 m
TOTAL :		<u>275,42 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-252

Modification de l'annexe "A" du règlement # 707

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 707 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 39 448,20 \$ prévu pour le règlement # 707 (rues Huard, Bellefeuille, Valiquette, Ledoux, Tanguay et Marion) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-43-0795	2594-47	11,00 m
7531-44-0259	25-59	29,35 m
7531-93-5884	18-3	38,00 m
7531-94-1337	18-37, 21-114, 22-154	26,47 m
TOTAL :		<u>104,82 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-253

Modification de l'annexe "A" du règlement # 708

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 708 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 7 290,96 \$ prévu pour le règlement # 708 (rue Bélanger) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7529-29-8291	36-112, P.-36-145, 36-113	18,29 m
7530-30-0335	36-144	1,02 m
TOTAL :		<u>19,31 m</u>

Le 5 mai 1997

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-254

Modification de l'annexe "A" du règlement # 712

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 712 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 15 101,42 \$ prévu pour le règlement # 712 (chemin Sainte-Marguerite Ouest et boulevard Jean-XXIII) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7331-87-9058	P.-34-31	188,56 m
TOTAL :		<u>188,56 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-255

Modification de l'annexe "I" du règlement # 744

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 744 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 5 172,68 \$ prévu pour le règlement # 744 (rues Ledoux et Saint-Aubin) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7431-98-8808	25-119	11,47 m
TOTAL :		<u>11,47 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-256

Modification de l'annexe "I" du règlement # 745

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 745 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par

Le 5 mai 1997

anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renoncé au solde d'emprunt à long terme de 19 532,87 \$ prévu pour le règlement # 745 (rues Amyot et Maheu) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7332-54-4253	140-46, 138-9	26,96 m
7332-54-8633	140-49	19,80 m
TOTAL :		<u>46,76 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-257

Modification de l'annexe "I" du règlement # 746

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 746 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 5 mai 1997

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 4 194,04 \$ prévu pour le règlement # 746 (rue Laflamme) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-54-8890	158-232	2,78 m
7234-64-3451	158-178, 158-238	2,78 m
7234-75-1781	160-983	3,74 m
TOTAL :		<u>9,30 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-258

Modification de l'annexe "I" du règlement # 747

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 747 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 1 425,75 \$ prévu pour le règlement # 747 (boulevard Saint-Jean) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7332-75-8710	143-33	18,29 m
TOTAL :		<u>18,29 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-259

Modification de l'annexe "I" du règlement # 749

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 749 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 3 861,34 \$ prévu pour le règlement # 749 (boulevard Rigaud) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-89-1213	2337-22	12,32 m
TOTAL :		<u>12,32 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

97-05-260

Modification de l'annexe "I" du règlement # 752

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 752 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 10 897,98 \$ prévu pour le règlement # 752 (rue Blain) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-07-2197	160-970, 161-608	11,45 m
7334-08-1452	161-599	11,66 m
7334-08-2546	161-600	11,66 m
TOTAL :		<u>34,77 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-261

Modification de l'annexe "I" du règlement # 757

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la

Le 5 mai 1997

Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 757 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 13 050,40 \$ prévu pour le règlement # 757 (rues Grenier, Parent et Rivard) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7632-12-9028	4-234	22,86 m
7632-21-4147	4-132	17,68 m
7632-21-6298	4-148	17,53 m
7632-21-6621	4-130	17,68 m
7632-21-7809	4-129	17,68 m
7632-21-8569	4-146	18,90 m
7632-22-5321	4-150	20,42 m
7632-30-1570	4-126	18,53 m
7632-30-3944	4-124	17,68 m
7632-30-7374	4-139	17,15 m
7632-31-4801	P.-4-141	18,29 m
7632-31-7627	P.-4-162, P.-4-161	25,30 m
7632-31-9066	4-173	19,07 m
7632-32-0997	4-197	20,79 m
7632-40-3471	4-166, P.-4-164	17,62 m
7632-41-1838	4-171	19,51 m
7632-41-3322	4-170	19,84 m
7632-41-5306	4-167-2, 4-168, 4-167-1-1	21,45 m

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
TOTAL :		<u>347,98 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-262

Modification de l'annexe "I" du règlement # 758

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 758 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 16 379,12 \$ prévu pour le règlement # 758 (rues Riopel et Bernard) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-86-3129	17-362	25,15 m
7531-86-7935	17-360	18,37 m
7531-86-9448	17-359	20,42 m
7531-88-4994	17-260	22,25 m
7531-88-6679	17-259	22,25 m
7531-96-3181	17-287	26,92 m
7531-98-3219	17-255	22,86 m

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7532-60-4910	17-328-1	26,01 m
7532-60-9238	17-333-1, 17-332-2	25,91 m
7631-07-1341	17-250	22,86 m
TOTAL :		<u>233,00 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-263

Modification de l'annexe "I" du règlement # 759

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 759 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 17 548,44 \$ prévu pour le règlement # 759 (rues Deshaies et Després) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-95-9491	17-219	22,25 m
7631-05-0776	17-220	22,25 m
7631-05-4046	17-222	22,25 m
7631-14-2172	P.-17-227	22,86 m

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-14-6598	17-209	22,86 m
7631-14-9967	17-207, P.-17-206	22,86 m
7631-15-1443	17-212	22,86 m
7631-15-3127	17-211	22,86 m
7631-24-3773	17-189	22,86 m
7631-33-2196	17-194	22,86 m
7631-43-6929	17-157	22,86 m
TOTAL :		<u>249,63 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-264

Modification de l'annexe "I" du règlement # 760

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 760 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 61 530,94 \$ prévu pour le règlement # 760 (boulevard Saint-Jean) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-55-2836	140-8-7	27,89 m
7233-55-4919	140-8-8	26,52 m
7233-64-4233	140-8-11	26,05 m
7233-64-8899	P.-143, 143-16	45,72 m
7233-65-0971	P.-143-21	36,58 m
7233-73-7910	140-8-17	24,28 m
7233-74-8119	P.-143	18,29 m
7233-82-1676	140-10-8, 140-9-2	20,26 m
7233-82-3164	140-10-7	18,29 m
7233-82-6135	140-10-6	22,86 m
7233-83-7632	143-14	18,29 m
7233-83-9715	P.-143	36,58 m
7233-91-0598	140-10-15	30,48 m
7233-91-5055	140-10-4	30,48 m
7233-92-2192	143-22-1	30,48 m
7233-92-9922	143-13	18,29 m
7332-29-0426	140-12-5, P.-140-12	28,17 m
7332-39-1141	143-41	18,29 m
7332-47-0446	140-12-12, 140-13-1	45,72 m
7332-47-8782	P.-143	51,81 m
7332-56-4620	140-14-2	22,86 m
7332-57-1357	143-43, 143-45	21,34 m
7332-65-9198	143-39	18,29 m
7332-66-7213	143-35	32,61 m
7332-75-0384	P.-143	18,29 m
7333-00-3282	140-10-9	22,86 m
7333-00-8337	140-10-12	24,99 m
7333-01-7649	P.-143, P.-143-11	22,56 m
7333-10-6569	143-7	34,18 m
TOTAL :		<u>793,31 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

97-05-265

Modification de l'annexe "I" du règlement # 761

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 761 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 122 951,87 \$ prévu pour le règlement # 761 (boulevard Saint-Jean) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-55-2836	140-8-7	27,89 m
7233-55-4919	140-8-8	26,52 m
7233-55-6801	140-8-9	26,21 m
7233-56-5419	P.-143-18	36,58 m
7233-64-4233	140-8-11	26,05 m
7233-64-8899	P.-143, 143-16	45,72 m
7233-65-0971	P.-143-21	36,58 m
7233-73-7910	140-8-17	24,28 m
7233-74-8119	P.-143	18,29 m
7233-82-1676	140-10-8, 140-9-2	20,26 m
7233-82-3164	140-10-7	18,29 m
7233-82-6135	140-10-6	22,86 m

Le 5 mai 1997

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-83-7632	143-14	18,29 m
7233-83-9715	P.-143	36,58 m
7233-91-0598	140-10-15	30,48 m
7233-91-5055	140-10-4	30,48 m
7233-92-2192	143-22-1	30,48 m
7233-92-9922	143-13	18,29 m
7332-29-0426	140-12-5, P.-140-12	28,17 m
7332-39-1141	143-41	18,29 m
7332-47-0446	140-12-12, 140-13-1	45,72 m
7332-47-8782	P.-143	51,81 m
7332-56-4620	140-14-2	22,86 m
7332-57-1357	143-43, 143-45	21,34 m
7332-65-9198	143-39	18,29 m
7332-66-7213	143-35	32,61 m
7332-75-0384	P.-143	18,29 m
7332-75-8710	143-33	18,29 m
7332-84-8427	P.-143	52,47 m
7333-00-3282	140-10-9	22,86 m
7333-00-8337	140-10-12	24,99 m
7333-01-7649	P.-143, P.-143-11	22,56 m
7333-10-6569	143-7	34,18 m
TOTAL :		<u>926,86 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-266

Modification de l'annexe "I" du règlement # 766

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 766 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 62 258,00 \$ prévu pour le règlement # 766 (boulevard Royal) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7630-27-7966	23-1	57,32 m
7631-65-7100	P.-12-17, P.-12-18, P.-12	68,86 m
7631-76-3729	P.-4-255	28,93 m
7631-76-5244	P.-4-255	16,32 m
7631-76-8665	4-251	60,35 m
7631-87-1320	4-253, 4-254	3,07 m
7631-98-2677	3-11, 3-12, 3-13	41,26 m
TOTAL :		<u>276,11 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-267

Modification de l'annexe "I" du règlement # 767

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

Le 5 mai 1997

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 767 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 19 296,92 \$ prévu pour le règlement # 767 (rues de Sienne (partie Sud) et Angers) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-53-9477	15-41, P.-15-42	28,05 m
7631-62-8097	15-35	15,24 m
7631-64-0922	P.-15-56, 15-57	21,86 m
7631-72-3658	P.-15, P.-15-33	21,03 m
7631-73-1031	15-65	15,24 m
7631-73-2221	15-66	15,24 m
TOTAL :		<u>116,66 m</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-268

Annulation d'un coupon d'obligation non réclamé

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à annuler le coupon relatif à l'émission du 4 juillet 1988/1993, à en demander le remboursement à la Banque nationale du Canada et à remettre cette somme au Curateur public du Québec, tel que prévu par la Loi.

Émission de 3 100 000,00 \$
Datée du 4 juillet 1988/1993
Règlements : # 162 et 175

Le 5 mai 1997

Échéance	Numéro de coupon	Coupon
04-07-93	10	400,00 \$
Total :		<u>400,00 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-269

Soumissions - Pièces d'aqueduc et d'égout

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de pièces d'aqueduc et d'égout, ont été ouvertes le 2 mai 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant	
Emco limitée	Réq. # 7124	1 560,27 \$
	Réq. # 7126	8 466,63 \$
	Réq. # 7151	5 064,64 \$
Westburne Québec	Réq. # 7124	1 398,23 \$
	Réq. # 7126	8 577,50 \$
	Réq. # 7151	5 590,93 \$
J.-U. Houle ltée	Réq. # 7124	1 604,15 \$
	Réq. # 7126	7 507,83 \$
	Réq. # 7151	5 760,43 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie Réq. # 7151 de la soumission de la firme «Emco limitée» au montant de 5 064,64 \$ (taxes incluses), la partie Réq. # 7124 de la soumission de la firme «Westburne Québec» au montant de 1 398,23 \$ (taxes incluses), la partie Réq. # 7126 de la soumission de la firme «J.-U. Houle ltée» au montant de 7 507,83 \$ (taxes incluses), soit un montant total de 13 970,70 \$ (taxes incluses), étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses

Le 5 mai 1997

et conformes. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-270

Colloque - ACFAS

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que Mme Nicole Laroche, conseillère, soit autorisée à participer au colloque de l'ACFAS devant avoir lieu les 14 et 15 mai 1997 à Trois-Rivières et qu'un montant maximum de 180 \$ lui soit alloué. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-271

Mandat - Hamel, Pinard & associés

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil mandate la firme «Hamel, Pinard & associés» pour effectuer la réalisation de la mise à jour et de la bonification de la carte minimale de la ville à partir des photographies aériennes prises à l'automne 1996 et ce, pour un montant de 49 775 00 \$ (taxes en sus), le tout tel que décrit dans leurs propositions des 4 et 25 octobre 1996. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 96-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-272

Vente d'un terrain dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à *Gestion Nicole Benoît inc.*, ayant sa place d'affaires au 2130, rue De Gannes à Trois-Rivières, une partie des lots P.-12 et P.-15 (futurs 12-172 et 15-416) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières

Le 5 mai 1997

ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Jean Pinard, arpenteur-géomètre, ayant une superficie de 2 182,7 m², au prix de 17,87 \$/m², soit un montant total 39 004,85 \$ plus TPS & TVQ; le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Mario Gagnon, notaire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-273

Demande d'appui à l'UMQ - Villes en périphérie

CONSIDÉRANT que Trois-Rivières-Ouest est une ville qui vit en périphérie d'une ville-centre;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement veut imposer, à l'ensemble des municipalités, le 500 millions ainsi que toute une série de mesures;

CONSIDÉRANT que notre Union semble être dans une situation précaire et que nous la considérons trop muette pour protéger l'ensemble des municipalités qui vivent en périphérie;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à l'Union des municipalités du Québec de nous protéger haut et fort contre toute mesure que le Gouvernement met de l'avant et plus particulièrement les mesures qui nous obligeront éventuellement à payer pour les villes-centres;

de plus, le conseil municipal compte beaucoup sur l'appui de l'UMQ et aimerait qu'elle soit moins discrète dans ses démarches puisqu'il est bien entendu que nous sommes toujours prêts à collaborer et ce, dans une juste mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 5 mai 1997

- CORRESPONDANCE** Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3035.1 (zonage).
- MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2038.1 (plan d'urbanisme).
- MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3035.1 (zonage).
- MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 4012.1 (lotissement).
- MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 5022.1 (construction).
- Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 775 (cours d'eau Bettez).
- Club Octogone Saint-Jean-des-Piles : Demande d'aide financière.
- Société d'Habitation du Québec : Nouvelles orientations et plan d'action en matière d'habitation.
- Maison de la Famille de l'Ouest : Remerciements pour la participation à la réalisation du colloque «La conquête de l'Ouest».
- Commission scolaire De Chavigny : Restructuration des commissions scolaires.
- Marina Trois-Rivières : Réduction de service par la Garde-Côtière canadienne.
- Résidents des rues Ledoux et Valiquette : Pétition au sujet de la circulation inhabituelle sur la rue Ledoux.

Le 5 mai 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

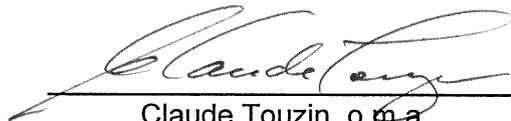
Le 6 mai 1997

Règlement # 777

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 777 intitulé *Règlement sur la confection de l'égout pluvial d'une partie du boulevard Jean-XXIII et autorisant une dépense n'excédant pas 167 750 \$ et un emprunt de 158 333 \$.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 6 mai 1997, je déclare que ledit règlement # 777 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 20 mai 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 mai 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Yves Lévesque motive son absence pour raisons personnelles.

97-05-274

Procès-verbal - Séance ordinaire du 5 mai 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-275

Liste de comptes C-16-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-16-97 concernant les chèques 63105 à 63187 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 6 mai 1997 et en autorise le paiement au montant total de 271 036,59 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 mai 1997

97-05-276

Liste de comptes C-17-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-17-97 concernant les chèques 63188 à 63285 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 13 mai 1997 et en autorise le paiement au montant total de 566 996,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-277

Liste de mutations M-06-97

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-06-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 avril 1997, pour un montant total de revenus de 7 908,63 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-278

Règlement # 778

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 778 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu et Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 166 091 \$ et un emprunt de 156 248 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 mai 1997

97-05-279

Règlement # 871

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 871 intitulé *Règlement concernant la division de la municipalité en huit (8) districts électoraux et abrogeant le règlement # 843*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-280

Règlement # 1000.43

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 1000.43 intitulé *Règlement modifiant le règlement # 1000 concernant la sollicitation sur un chemin public et les graffitis*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-281

Règlement # 3036.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 3036.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 27 du règlement # 1004 concernant le stationnement sur la bande cyclable et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 20 mai 1997

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Ledoux et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-05-282

Compte rendu R-04-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu R-04-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 17 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-283

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 2 avril 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 2 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-284

Procès-verbal - Comité de retraite du 13 mai 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 13 mai 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 mai 1997

97-05-285

Compte rendu # 2 - Comité de la nouvelle glace

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité de la nouvelle glace, tenue le 28 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-286

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
774 - Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve, Monty	821 321 \$	90 %	739 188 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-287

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

Le 20 mai 1997

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1^{er} janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
775 - Canalisation ruisseau Bettez	215 082 \$	90 %	193 573 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-288

Soumissions - Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la tonte de gazon, ont été ouvertes le 15 mai 1997 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe, M. Jean Rouette, chef dessinateur ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
André Laroche	Total "A"	10 250,25 \$
	Total "B"	12 529,35 \$
	Total "C"	15 948,00 \$
Roger Magnan	Total "A"	512,80 \$
	Total "B"	769,20 \$
	Total "C"	997,11 \$
Les Entreprises Melançon	Total "A"	13 670,22 \$
	Total "B"	---
	Total "C"	---
Entretien Frank Raymond	Total "A"	7 958,83 \$
	Total "B"	11 496,12 \$
	Total "C"	14 849,34 \$
Multi-Services DT enr.	Total "A"	5 000,00 \$
	Total "B"	---
	Total "C"	---

Le 20 mai 1997

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Roger Magnan a été jugée non conforme parce qu'elle est incomplète;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie "A" de la soumission de la firme «Multi-Services DT enr.» au montant de 5 000,00 \$ (exempt de taxes) et les parties "B" et "C" de la soumission de la firme «Entretien Frank Raymond» aux montants respectifs de 11 496,12 \$ et 14 849,34 \$ (taxes incluses), étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-289

Campagne d'économie d'eau potable 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la campagne d'économie d'eau potable 1997 de l'Association québécoise des techniques de l'environnement et de l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AQTE/AESEQ), moyennant un coût de 1 501,93 \$ (taxes incluses) et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 mai 1997

97-05-290

Emprunt de 1 800 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 800 000 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 766;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

que les billets seront datés du 3 juin 1997;

que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

#	(\$)
1.-	45 600
2.-	48 700
3.-	51 800
4.-	55 400
5.-	59 000
5.-	1 539 500 (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

Le 20 mai 1997

- 5 ans (à compter du 3 juin 1997); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 766, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-291

Acceptation de l'offre de financement par billets

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne pour son emprunt de 1 800 000 \$ par billets en vertu du règlement numéro 766, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

45 600 \$	6,20 %	3 juin 1998
48 700 \$	6,20 %	3 juin 1999
51 800 \$	6,20 %	3 juin 2000
55 400 \$	6,20 %	3 juin 2001
1 598 500 \$	6,20 %	3 juin 2002

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-292

Crédits supplémentaires - Déneigement

CONSIDÉRANT que notre contrat de déneigement prévoit des ajustements à la hausse ou à la baisse, selon que les précipitations entre le 1^{er} novembre et le 15 mars totalisent plus ou moins que 255 centimètres;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit à son budget une précipitation moyenne de 255 centimètres et qu'elle verse, s'il y a lieu, les économies réalisées depuis 1981, dans une réserve aux fins de prévoir les années de dépassement;

Le 20 mai 1997

CONSIDÉRANT que la précipitation au 31 mars 1997 totalise 325,1 centimètres, occasionnant une dépense supplémentaire de 115 554,26 \$ au budget 1997;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 115 554 \$ au budget du déneigement 1997 et que le trésorier soit autorisé à virer un montant équivalent du surplus réservé pour l'enlèvement de la neige, aux recettes de l'année courante aux fins de financer cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-293

Contrat de servitudes

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude de non-accès, de renonciation de servitude de non-accès, d'établissement de servitude de non-construction et de servitude d'éclairage de la part de la Ville de Trois-Rivières-Ouest en faveur de Sa Majesté du Chef du Québec, compétence du ministre des Transports, des parties de lots 25, 146 et 147 (côte Verdun), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-294

Frais pour la délivrance des documents

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 20 mai 1997

Document	Montant
Boutons de revers	3,00 \$ taxes incluses
Budget	3,00 \$ taxes incluses
Carte de la ville	1,50 \$ taxes incluses
Certificat	6,00 \$ non taxable
Certificat de police (service sécurité publique)	10,00 \$ taxes incluses
Copie authentique	3,00 \$ non taxable
Copie de règlement (page/max. 35 \$)	0,30 \$ taxes incluses
Copie du rôle d'évaluation (unité d'évaluation)	0,30 \$ + taxes
Dactylo/manuscrit (page long. 11/14)	3,00 \$ taxes incluses
Demande de pardon (service sécurité publique)	20,00 \$ taxes incluses
Drapeau	65,00 \$ taxes incluses
États financiers	5,00 \$ taxes incluses
Lettre de probité (service sécurité publique)	10,00 \$ taxes incluses
Liste des commerces	10,00 \$ taxes incluses
Liste des contribuables ou résidants (coût par nom)	0,01 \$ + taxes
Photocopie (page long. 11/14)	0,30 \$ taxes incluses
Plan de cadastre	Coût réel + taxes
Plan général des rues (imprimé)	3,00 \$ taxes incluses
Plan triennal	3,00 \$ taxes incluses
Rapport d'accident, d'incendie ou attestation de rapport d'événement (service sécurité publique)	11,00 \$ non taxable
Tout document, plan d'urbanisme, de zonage, grilles des spécifications, etc.	Coût réel + taxes

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 mai 1997

97-05-295

Programme d'infrastructures Canada-Québec

CONSIDÉRANT que la Ville désire se prévaloir des avantages proposés par les gouvernements fédéral et provincial dans le «Programme d'infrastructures Canada-Québec»;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du volet 2.1 constituent un investissement additionnel pour la municipalité;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest présente au ministère des Affaires municipales les projets suivants, dans le cadre du «Programme d'infrastructures Canada-Québec» :

<i>Captage, traitement et distribution de l'eau potable et réfection du poste de pompage d'égout</i>
Reconstruction puits d'injection
Traitement, oxydation et filtration puits # 10
Reconstruction ligne maîtresse de distribution (côte Richelieu sud)
Amélioration ligne maîtresse de distribution (rue Notre-Dame)
Poste de pompage égout sanitaire Carrefour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-296

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 1997, portant sur la subdivision d'une partie des lots 25 et 26 par la création des lots 25-147 à 25-185 et 26-23 à 26-40 inclusivement (rue Ledoux), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte

Le 20 mai 1997

de Société Immobilière Du Pont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 40 003, minute 6394).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-297

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 25-184 et 25-185 (rue Ledoux), pour parc du lot 25-183 et pour zone tampon du lot 26-40, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Société Immobilière Du Pont inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-298

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 1997, portant sur la subdivision d'une partie des lots 12 et 15 par la création des lots 12-172, 12-173, 15-416 et 15-417, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit accepté tel que présenté (dossier 40 157, minute 6390) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer ledit plan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-299

Crédits supplémentaires - Émondage et cueillette de branches

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 75 000 \$ au budget de la voirie 1997, pour prévoir la dépense occasionnée

Le 20 mai 1997

par l'émondage et la cueillette de branches suite à la tempête de verglas et que le trésorier soit autorisé à modifier le budget de façon à prévoir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 8.1 du règlement # 1000 concernant les tarifs exigibles lors de déplacement des policiers pour de fausse alarme et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-05-300

Crédits supplémentaires - Berges du cours d'eau Lacerte

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 15 000 \$ au budget de l'hygiène du milieu 1997, pour prévoir la dépense occasionnée pour renaturaliser et protéger les berges du cours d'eau Lacerte et que le trésorier soit autorisé à modifier le budget de façon à prévoir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-301

Projet # 97-03

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil vote des crédits de 75 000 \$ au projet # 97-03 (repavage 1997) pour permettre la dépense suivante : repavage de diverses rues et sentiers de piétons et que le fonds d'administration contribue au financement de cette dépense telle que prévue à l'adoption du budget 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-302

Budget supplémentaire - OMHTRO

CONSIDÉRANT l'opportunité de payer en un seul versement le solde de la taxe d'améliorations locales des Résidences Audet,

Le 20 mai 1997

Carrier, Le Châtelain, Place Marion et Le Citadin, respectivement de 15 326,04 \$, 33 299,04 \$, 37 354,84 \$, 13 876,50 \$ et 19 381,06 \$, représentant un montant total de 119 237,48 \$, permettant à l'OMHTRO de réaliser des économies à long terme;

CONSIDÉRANT les parts respectives de contribution de 107 313,73 \$ de la Société d'habitation du Québec et de 11 923,75 \$ de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de déboursier un montant supplémentaire de 11 923,75 \$, représentant la proportion de la Ville pour couvrir le paiement en un seul versement du solde de la taxe d'améliorations locales des Résidences Audet, Carrier, Le Châtelain, Place Marion et Le Citadin. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-303

Soumissions - Émondage d'arbres de gros calibre

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'émondage d'arbres de gros calibre, ont été ouvertes le 20 mai 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Alain Gagnon, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Émondage Plus	Total "A"	41 995,00 \$
	Total "B"	---
	Total "C"	---
Larouche Arbre Service	Total "A"	9 530,00 \$
	Total "B"	12 799,00 \$
	Total "C"	---
Les Entreprises Boufort enr.	Total "A"	---
	Total "B"	---
	Total "C"	46 323,84 \$

Le 20 mai 1997

Firme	Montant	
Elag (1994) inc.	Total "A"	20 027,59 \$
	Total "B"	32 260,66 \$
	Total "C"	90 293,38 \$
Service d'arbres Robec inc.	Total "A"	11 708,88 \$
	Total "B"	15 156,02 \$
	Total "C"	---
Service d'arbres Dufour et Lapierre inc.	Total "A"	7 577,78 \$
	Total "B"	11 099,22 \$
	Total "C"	33 907,31 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Service d'arbres Dufour et Lapierre inc.» au montant total de 52 584,31 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-304

Renoncement d'emprunt de règlements

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont été révisées à la baisse;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée par la contribution des fonds généraux évitera le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la Ville;

IL EST

Le 20 mai 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de renoncer à une partie des emprunts suivants :

<i>Règlements / rues</i>	<i>Emprunt approuvé</i>	<i>Emprunt révisé</i>	<i>Emprunt renoncé</i>	<i>Contribution budget 96</i>
745 Amyot, Maheu	305 485,13 \$	175 825,13 \$	129 660 \$	75 600 \$
746 Laflamme	196 935,96\$	186 080,96 \$	10 855 \$	9 631 \$
749 Boulevard Rigaud	70 625,66 \$	49 642,66 \$	20 983 \$	12 052 \$
751 Boulevard Marion (suite) & ponceau	162 029,00 \$	102 070,00 \$	59 959 \$	55 740 \$
753 Montlieu	97 905,00 \$	68 561,00 \$	29 344 \$	N / A
757 Grenier, Parent, Rivard	44 309,60 \$	29 354,60 \$	14 955 \$	7 057 \$
758 Riopel, Bernard	152 030,88 \$	81 399,88 \$	70 631 \$	59 940 \$
759 Deshaies, Després	211 151,56 \$	116 538,56 \$	94 613 \$	71 934 \$
760 Égouts et éclairage boulevard St-Jean	331 719,06 \$	213 476,06 \$	118 243 \$	112 654 \$
761 Boulevard St-Jean	509 208,13 \$	406 048,13 \$	103 160 \$	53 786 \$
767 De Sienne (sud), Angers	153 517,08 \$	41 065,08 \$	112 452 \$	66 045 \$
769 Auclair	135 176,00 \$	108 434,00 \$	26 742 \$	N / A
771 Goyer	138 268,00 \$	86 168,00 \$	52 100 \$	N / A
772 de Montlieu, Blain, Chauveau	206 235,00 \$	188 735,00 \$	17 500 \$	N / A
773 Maheu	211 836,00 \$	160 836,00 \$	51 000 \$	N / A
TOTAUX :	2 926 432,06 \$	2 014 235, 06\$	912 197 \$	524 439 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 mai 1997

97-05-305

Mandat - Hamel, Pinard & associés

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil mandate la firme «Hamel, Pinard & associés» pour effectuer la mise à jour de la matrice graphique de 1994 à 1996 et l'informatisation des unités de voisinage et ce, pour un montant de 11 310 03 \$ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans leurs propositions des 25 octobre 1996 et 12 mai 1997. Le conseil approprie cette somme au budget des projets # 96-02 et # 97-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-05-306

Engagement de monsieur André-Luc Gauthier

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur André-Luc Gauthier soit engagé à titre de commis administratif à compter du 26 mai 1997, au salaire de 553,69 \$/semaine selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CITE : Rapport financier 1996.**Développement des Ressources humaines Canada** : Accroître la visibilité du Centre.**Société canadienne du cancer** : Remerciements pour la vente de la jonquille dans notre établissement.

Le 20 mai 1997

Bell : Décision du CRTC sur les règles et conditions de la concurrence.

Fondation des maladies du coeur : Remerciements pour l'aide financière.

Ministère des Affaires municipales : Réglementation concernant le contrôle des animaux domestiques.

RE/MAX - Opération Enfant Soleil : Demande de sollicitation auprès des donateurs.

Conseil régional de la Culture : Journées nationales de la culture.

Club de nage synchronisée Les Maralga : Remerciements pour l'aide financière.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2038.1 (plan d'urbanisme).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 4012.1 (lotissement).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 5022.1 (construction).

Jardins Métro Trois-Rivières-Ouest : Rapport annuel 1996 des activités des jardins communautaires.

Commission de protection du territoire agricole du Québec : Hausse des tarifs.

André Laroche : Soumission tonte de gazon.

Le 20 mai 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 26 mai 1997

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 26 mai 1997, à 16 h 30 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Le sujet suivant est pris en considération :

- 1- Modification de la résolution # 97-05-288 - Soumissions - Tonte de gazon

97-05-307

Modification de la résolution # 97-05-288 - Soumissions - Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a accordé, par la résolution # 97-05-288, les contrats pour la tonte de gazon;

CONSIDÉRANT que la compagnie Multi-Services DT enr. ne peut exécuter son contrat;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest annule en partie la résolution # 97-05-288 en ce qui concerne l'acceptation de la partie "A" de la soumission de la firme «Multi-Services DT enr.» et accepte, par conséquent, la partie "A" de la soumission de la firme «Entretien Frank Raymond» au montant de 7 958,83 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission devient la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 26 mai 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 26 mai 1997

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 26 mai 1997.


Jean-Charles Charest, maire


Nicole Laroche, conseillère


Jacques Carle, conseiller

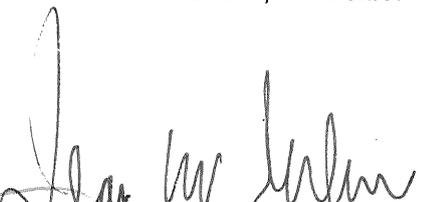

Claude Lacroix, conseiller


Louise Gélinas, conseillère


André Carle, conseiller


Fernand Bouchard, conseiller


Yves Lévesque, conseiller


Jean-Noël Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 2 juin 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 juin 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

97-06-308

Procès-verbal - Séance ordinaire du 20 mai 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-309

Procès-verbal - Séance spéciale du 26 mai 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 2 juin 1997

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 26 mai 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-310

Liste de comptes C-18-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-18-97 concernant les chèques 63286 à 63372 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 21 mai 1997 et en autorise le paiement au montant total de 261 308,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-311

Liste de comptes C-19-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-19-97 concernant les chèques 63373 à 63454 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 28 mai 1997 et en autorise le paiement au montant total de 621 786,70 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-312

Règlement # 1000.44

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 1000.44 intitulé *Règlement modifiant l'article 8.1 du règlement # 1000 concernant les frais exigibles lors de déplacement des policiers pour fausse alarme*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 juin 1997

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Ledoux et du remplacement de l'aqueduc du Canadien Pacifique Rail à la rue Gagnon à l'ouest de côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 432 087 \$ et un emprunt de 404 803 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 778 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu et Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 150 139 \$ et un emprunt de 140 904 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton et du pavage des rues de Beauvais et de Nantes et autorisant une dépense n'excédant pas 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur l'installation d'un système d'éclairage aérien sur les rues Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud et autorisant une dépense n'excédant pas 21 230 \$ et un emprunt de 20 288 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-06-313

Compte rendu TP-04-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu TP-04-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 17 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

Le 2 juin 1997

97-06-314

Compte rendu R-04-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu R-04-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 16 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-315

Compte rendu SPI-05-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu SPI-05-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 27 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-316

Compte rendu # 5 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 5 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 15 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-317

Compte rendu - Comité de la famille du 24 mars 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 2 juin 1997

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 24 mars 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-318

Compte rendu - Comité de la famille du 12 mai 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 12 mai 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-319

Octroi à l'OMHTRO

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

qu'une somme de 300 \$ soit octroyée à l'OMHTRO pour l'achat de fleurs et l'aménagement paysager des diverses résidences de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil approuve ce montant au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-320

Solde disponible du règlement # 335

CONSIDÉRANT que le règlement # 335 (consolidation du déficit 1978) présentait un solde disponible de 351,65 \$ aux états financiers le 31 décembre 1996;

CONSIDÉRANT que l'emprunt contracté le 9 octobre 1979 et payable par l'ensemble des immeubles imposables a été totalement remboursé depuis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 2 juin 1997

que le solde disponible du règlement # 335 (consolidation du déficit 1978) soit affecté aux recettes de l'année 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-321

Transaction civile - Règlement # 301

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint à recevoir et à signer pour et en son nom la transaction civile reçue et signée par MM. André Audet, Gérard Surprenant, Gilles Saint-Louis, Marc Saint-Yves, Michel Desharnais, Léo-James Lavoie et Michel Pépin selon sa forme et teneur, de façon à lui conférer une valeur exécutoire et autorise en conséquence le trésorier de la Ville à régler par compensation les montants indiqués au bénéfice des propriétaires en cause.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-322

Mandat à l'UMQ - Achat de gaz naturel

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer du gaz naturel;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et

Le 2 juin 1997

avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel nécessaire pour les activités de la municipalité;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier des charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à un consultant, si nécessaire, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant un maximum de 0,07 \$/gigajoule du montant de contrat avant taxes;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-323

Subventions 1997

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la résolution # 97-04-197 soit modifiée dans le but de régulariser le versement de la quote-part de la Ville aux organismes supra-locaux et que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques à cet effet aux organismes suivants :

Tir à l'arc Le Sagittaire	570 \$
Club de Gymnastique du T.R. Métro	1 475 \$
Maralga (nage synchronisée)	1 836 \$
Mégophias Natation	6 868 \$
Club de Plongeon de la Mauricie	482,44 \$
Club de Ringuette Francheville inc.	926,25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 juin 1997

97-06-324

Soumissions - Réparation de bordures de rue et de trottoirs en béton, à prix unitaires

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réparation de bordures de rue et de trottoirs en béton, ont été ouvertes le 29 mai 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Montant
Cimentier Marock inc.	Bordure de béton 32 MPa	40,48 \$/m
	Bordure de béton 45 MPa	43,88 \$/m
	Trottoir de béton 32 MPa	82,78 \$/m
	Trottoir de béton 45 MPa	89,49 \$/m
Cimentier Expan inc.	Bordure de béton 32 MPa	41,50 \$/m
	Bordure de béton 45 MPa	45,50 \$/m
	Trottoir de béton 32 MPa	82,00 \$/m
	Trottoir de béton 45 MPa	87,00 \$/m
Trois-Rivières Cimentier inc.	Bordure de béton 32 MPa	44,77 \$/m
	Bordure de béton 45 MPa	46,77 \$/m
	Trottoir de béton 32 MPa	86,77 \$/m
	Trottoir de béton 45 MPa	91,77 \$/m

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie de la soumission de la firme «Cimentier Marock inc.» au prix unitaire de 40,48 \$/m li. (plus taxes) pour la bordure de béton 32 MPa et au prix unitaire de 43,88 \$/m li. (plus taxes) pour la bordure de béton 45 MPa et la partie de la soumission de la firme «Cimentier Expan inc.» au prix unitaire de 82,00 \$/m li. (plus taxes) pour le trottoir de béton 32 MPa et au prix unitaire de 87,00 \$/m li. (plus taxes) pour le trottoir de béton 45 MPa, étant donné que ces

Le 2 juin 1997

parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-325

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 13 mai 1997, portant sur la subdivision du lot 22-135 par la création des lots 22-135-1 et 22-135-2, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Du Pont inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39 948, minute 6391).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-326

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 22-135-2 (rue Malo), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Du Pont inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-327

Servitude sur le lot 34-268

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout pluvial sur le lot 34-268 (rue du Fleuve), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Entreprises E. Chaîné inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 juin 1997

97-06-328

Demande à la Société Radio-Canada

CONSIDÉRANT certains messages publicitaires de la compagnie Nike Canada, lors de télédiffusion de la Soirée du hockey du samedi soir, qui banalisent les méfaits, tout spécialement les graffitis sur les biens publics, l'insertion d'une banane dans un tuyau d'échappement, etc.;

CONSIDÉRANT la clientèle à qui s'adresse ce genre d'émission;

CONSIDÉRANT l'augmentation de nombreux graffitis de toutes sortes dans la Ville;

CONSIDÉRANT le mauvais exemple que donne ce type de publicité;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Société Radio-Canada, par l'intermédiaire de Cogeco télévision inc., de retirer l'annonce publicitaire de la compagnie Nike Canada de sa grille horaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-329

Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse

CONSIDÉRANT que l'Assemblée des Nations unies a proclamé le 17 juin comme la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse;

CONSIDÉRANT que la désertification s'étend sur plus de 100 pays, touche 900 millions de personnes, entraînant l'augmentation de la pauvreté, l'insécurité alimentaire, les migrations massives et les conflits;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux sont des acteurs fondamentaux du développement;

CONSIDÉRANT que notre municipalité s'inscrit dans une démarche de solidarité internationale avec les populations les plus touchées par la désertification;

Le 2 juin 1997

CONSIDÉRANT que la population de notre ville souhaite célébrer la Journée mondiale de lutte contre la désertification en réaffirmant son attachement aux efforts visant à la promotion du développement durable;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ À L'UNANIMITÉ

que la journée du 17 juin 1997 soit proclamée «Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3035.2 (zonage).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3036.1 (zonage).

Cogéco télévision inc. : Permission pour un lave-auto.

M. Guido Rousseau : Remerciements pour l'excellent travail de ramassage de branches effectué par les employés municipaux.

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Obligation pour les municipalités d'acheminer à la RIGDM tous les déchets générés sur leur territoire.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Autorisation pour réaliser le projet de la rue Ledoux.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 777 (boul. Jean-XXIII).

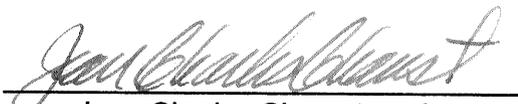
Le 2 juin 1997

Comité de Solidarité Tiers-Monde : Demande d'appui pour la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Union des municipalités du Québec : Accusé de réception de la résolution relative à notre demande d'appui à l'U.M.Q. - Villes de périphéries.

Ministère des Affaires municipales : Accusé de réception de la résolution relative à notre demande d'aide financière dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec».

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 juin 1997

Règlement # 778

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 778 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu et Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 166 091 \$ et un emprunt de 156 248 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 3 juin 1997, je déclare que ledit règlement # 778 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 juin 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 juin 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Nicole Laroche motive son absence pour raisons personnelles.

97-06-330

Procès-verbal - Séance ordinaire du 2 juin 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-331

Liste de comptes C-20-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-20-97 concernant les chèques 63455 à 63537 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 9 juin 1997 et en autorise le paiement au montant total de 484 937,87 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 juin 1997

97-06-332

Liste de comptes C-21-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-21-97 concernant les chèques 63538 à 63628 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 12 juin 1997 et en autorise le paiement au montant total de 333 042,39 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-333

Liste de mutations M-07-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-07-97 couvrant la période du 16 au 30 avril 1997, pour un montant total de revenus de 11 504,39 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-334

Liste de mutations M-08-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-08-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 mai 1997, pour un montant total de revenus de 19 040,74 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-335

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 16 juin 1997

que monsieur Jacques Carle, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-336

Entente 9-1-1 - Municipalité de Saint-Joseph-de-Maskinongé

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Saint-Joseph-de-Maskinongé, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-337

Entente 9-1-1 - Municipalité de Saint-Sévère

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Saint-Sévère, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-338

Compte rendu TP-05-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu TP-05-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 15 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 juin 1997

97-06-339

Compte rendu # 97-03 - Comité de relations de travail
(employés municipaux)

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 97-03 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 2 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-340

Compte rendu C-97-04 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu C-97-04 de la réunion du comité culturel, tenue le 29 mai 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-341

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux
de la Mauricie du 7 mai 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 7 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-342

Compte rendu R-05-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 16 juin 1997

que le compte rendu R-05-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 15 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-343

Procès-verbal - Comité de retraite du 10 juin 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 10 juin 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 64 (1997) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton et du pavage de la rue du Fleuve entre les rues Delormier et Gélinas et autorisant une dépense n'excédant pas 246 400 \$ et un emprunt de 244 197 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-06-344

Règlement # 776

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 776 intitulé *Règlement sur l'installation d'un système d'éclairage aérien sur les rues Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud et autorisant une dépense n'excédant pas 21 230 \$ et un emprunt de 20 288 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 juin 1997

97-06-345

Règlement # 778-A

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 778-A intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 778 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu et Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 150 139 \$ et un emprunt de 140 904 \$, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-346

Règlement # 779

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 779 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Ledoux et du remplacement de l'aqueduc du Canadien Pacifique Rail à la rue Gagnon à l'ouest de côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 432 087 \$ et un emprunt de 404 803 \$, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-347

Règlement # 780

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 780 intitulé *Règlement sur la réfection de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton et du pavage des rues de Beauvais et de Nantes et autorisant une dépense n'excédant pas 275 000 \$ et un emprunt de*

Le 16 juin 1997

275 000 \$, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-348

Soumissions- Pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour des travaux de pavage de diverses rues ont été ouvertes le 10 juin 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	179 263,82 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	178 129,39 \$
Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.	186 058,32 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction et Pavage Maskimo ltée» au montant de 178 129 ,39 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 764, # 769, # 771, # 772 et # 773 ainsi qu'au projet # 97-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 juin 1997

97-06-349

Soumissions - Repavage d'excavation dans diverses rues, à prix unitaires

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le repavage d'excavation dans diverses rues, ont été ouvertes le 10 juin 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Montant
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	1 couche 3m ² et -	20,50 \$
	1 couche 3m ² et +	16,00 \$
	2 couches 3m ² et -	31,00 \$
	2 couches 3m ² et +	25,00 \$
	Total :	66 185,06 \$
Construction et Pavage Maskimo Itée	1 couche 3m ² et -	42,00 \$
	1 couche 3m ² et +	20,88 \$
	2 couches 3m ² et -	54,30 \$
	2 couches 3m ² et +	28,18 \$
	Total :	82 064,13 \$
La Cie de Construction Dollard Itée	1 couche 3m ² et -	22,00 \$
	1 couche 3m ² et +	15,50 \$
	2 couches 3m ² et -	37,00 \$
	2 couches 3m ² et +	20,50 \$
	Total :	60 071,38 \$
Asphalte Générale inc.	1 couche 3m ² et -	39,00 \$
	1 couche 3m ² et +	19,80 \$
	2 couches 3m ² et -	49,00 \$
	2 couches 3m ² et +	26,59 \$
	Total :	77 597,66 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la

Le 16 juin 1997

soumission de la firme «La Cie de Construction Dollard ltée» aux prix unitaires de 22,00 \$/m² (plus taxes) pour le repavage en une couche des surfaces de 3m² et moins, 15,50 \$/m² (plus taxes) pour le repavage en une couche des surfaces de plus de 3m², 37,00 \$/m² (plus taxes) pour le repavage en deux couches des surfaces de 3m² et moins et 20,50 \$/m² (plus taxes) pour le repavage en deux couches des surfaces de plus de 3m², étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget d'opération 1997 au poste de pavage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-350

Soumissions - Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la fourniture et la plantation d'arbres à divers endroits dans la ville ont été ouvertes le 10 juin 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pépinière Lac Saint-Paul enr.	13 892,14 \$
Floriculture Gauthier inc.	14 164,60 \$
Terrassement Moderne enr.	12 307,14 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Alain Gagnon;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Terrassement Moderne enr.» au montant de 12 307,14 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme à même le budget de l'année courante et à divers règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 juin 1997

97-06-351

Soumissions - Prolongement de l'égout pluvial sur le boulevard Jean-XXIII

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement de l'égout pluvial sur le boulevard Jean-XXIII, ont été ouvertes le 10 juin 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
J.P. Doyon Itée	128 948,30 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	123 310,39 \$
La Cie de Construction Dollard Itée	119 540,52 \$
9048-7042 Québec inc.	166 954,33 \$
Desbiens Techni-Services inc.	153 821,34 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	142 753,72 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «La Cie de Construction Dollard Itée» au montant de 119 540,52 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 777.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-352

Financement, emprunt temporaire, règlement # 777

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 16 juin 1997

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 777 - Égout pluvial, partie de Jean-XXIII	158 333 \$	90 %	142 499 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-353

Restaurant Maison Zorba - Canalisation du cours d'eau

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande présentée par le Restaurant Maison Zorba et que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, les plans et devis pour effectuer la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite puisque ces travaux sont conformes aux règlements municipaux actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-354

Projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le projet de modification, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3037.1, soit adopté :

Le 16 juin 1997

Disposition # 1

Objet : Permettre les marquises et les auvents dans la marge de recul avant à 1 mètre de l'emprise de rue.

Endroit visé : Zone résidentielle multifamiliale 20 Rde.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone résidentielle multifamiliale 20 Rde est située à l'angle des rues Brodeur, Dagenais et Gagnon.

Disposition # 2

Objet : Autoriser l'usage de loisirs et divertissements.

Endroit visé : Zone commerciale 245 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 245 C est située à l'angle des boulevards Saint-Jean et Jean-XXIII.

Disposition # 3

Objet : Permettre l'usage d'artisanat et fabrication.

Endroit visé : Zone Commerciale, Industrielle et Agricole 264 C//A.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 264 C//A est située en bordure du boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-355

Entente 9-1-1 - Municipalité de Saint-Wenceslas

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Saint-Wenceslas, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 16 juin 1997

97-06-356

Démission de monsieur Marc Pellerin

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de monsieur Marc Pellerin, à titre de policier-pompier suppléant, soit acceptée à compter du 30 juin 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-357

Démission de monsieur Jean-Frédéric Tremblay

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la démission de monsieur Jean-Frédéric Tremblay, à titre de policier-pompier suppléant, soit acceptée à compter du 30 juin 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-358

Engagement de monsieur Philippe Rousseau

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Philippe Rousseau soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 juin 1997, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-359

Engagement de monsieur Dominique Pronovost

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 16 juin 1997

que monsieur Dominique Pronovost soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 juin 1997, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-360

Crédits supplémentaires - Élagage et abattage d'arbres au parc de Lausanne

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 14 000 \$ au budget de la voirie 1997, pour prévoir la dépense occasionnée par l'élagage et l'abattage d'arbres au parc de Lausanne suite à la tempête de verglas et que le trésorier soit autorisé à modifier le budget de façon à prévoir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-361

Soumissions - Élagage et abattage d'arbres au parc de Lausanne

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'élagage et l'abattage d'arbres au parc de Lausanne, ont été ouvertes le 3 juin 1997 en présence de MM. Alain Gagnon, contremaître, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Service d'arbres Dufour et Lapierre inc.	19 702,82 \$
Larouche Arbre Service	11 900,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

Le 16 juin 1997

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Larouche Arbre Service» au montant total de 11 900 \$ (sans taxes), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-362

Mandat à l'UMQ - Achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer du chlorure de sodium;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé de chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la municipalité;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier des charges en

Le 16 juin 1997

substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec à concurrence de leur part du contrat adjudgé, représentant 0,4 % du montant de contrat avant taxes;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-06-363

Entente intermunicipale relative au contrôle du temps supplémentaire des policiers témoins à la Cour du Québec

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec les villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et les ministres de la justice du Québec et de la sécurité publique du Québec, une entente intermunicipale relative au contrôle du temps supplémentaire des policiers témoins à la Cour du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 334 733 \$ et un emprunt de 311 196 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Accusé de réception de notre demande d'aide financière dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec».

Le 16 juin 1997

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3035.2 (zonage).

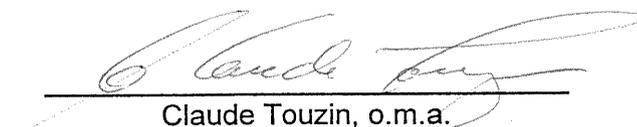
Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3036.1 (zonage).

Conseil des loisirs de la Mauricie inc. : Certificat attestant que notre municipalité à contribuer au programme des Jeux du Québec de la Mauricie pour l'année 1997-1998.

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 7 juillet 1997

Zonage

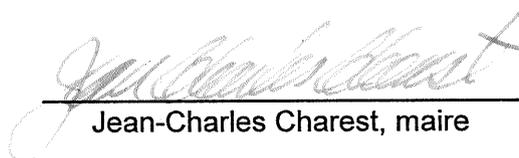
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 7 juillet 1997, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement **3037.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Deux contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le directeur des services techniques.

À 19 h 51, le 7 juillet 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Jean-Charles Charest, maire

Le 7 juillet 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 juillet 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Yves Lévesque.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général.

Monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville motivent leur absence pour raisons personnelles.

97-07-364

Procès-verbal - Séance ordinaire du 16 juin 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-365

Liste de comptes C-22-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-22-97 concernant les chèques 63629 à 63707 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 18 juin 1997 et en autorise le paiement au montant total de 990 513,79 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

97-07-366

Liste de comptes C-23-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-23-97 concernant les chèques 63708 à 63799 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 juillet 1997 et en autorise le paiement au montant total de 281 671,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-367

Liste de comptes C-24-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-24-97 concernant les chèques 63800 à 63891 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 juillet 1997 et en autorise le paiement au montant total de 534 305,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-368

Liste de mutations M-09-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-09-97 couvrant la période du 16 au 31 mai 1997, pour un montant total de revenus de 29 162,71 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-369

Entente 9-1-1 - Municipalité de Pierreville

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 7 juillet 1997

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Pierreville, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-370

Entente 9-1-1 - Municipalité de Sainte-Eulalie

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Sainte-Eulalie une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-371

Compte rendu SPI-06-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu SPI-06-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 25 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-372

Compte rendu R-05-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-05-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 25 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

97-07-373

Compte rendu # 5 - Comité ville en santé

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 5 de la réunion du comité ville en santé, tenue le 9 juin 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-374

Compte rendu TP-06-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu TP-06-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 12 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-375

Compte rendu R-06-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-06-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 19 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-376

**Compte rendu # 03-97 - Comité de relations de travail
(employés cadres)**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 7 juillet 1997

que le compte rendu de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 22 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-377

Compte rendu C-97-05 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu C-97-05 de la réunion du comité culturel, tenue le 26 juin 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-378

Règlement # 872

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 872 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 64 (1997) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-379

Règlement # 781

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 781 intitulé *Règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton et du repavage de la rue du Fleuve entre les rues Delormier et Gélinas et autorisant une dépense n'excédant pas 246 400 \$ et un emprunt de 244 197 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlement de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

97-07-380

Règlement # 782

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 782 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 334 733 \$ et un emprunt de 311 196 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-381

Soumissions - Bordures de rue en béton

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la confection des bordures de rue en béton, ont été ouvertes le 25 juin 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Constructions R.C.R. inc.	48 955,07 \$
Jean Leclerc Excavation inc.	38 549,10 \$
Laval Construction enr., division de Union des carrières & pavages	54 647,13 \$
Cimentier Laviolette inc.	33 222,21 \$
Pavages Maska inc.	44 978,04 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 7 juillet 1997

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Cimentier Laviolette inc.» au montant de 33 222,21 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 764, 769, 771, 772 et 773.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-382

Soumission - Disposition d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la vente d'équipements informatiques, a été ouverte le 26 juin 1997 en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Tripap inc.	1 000,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Tripap inc.» au montant de 1 000,00 \$ (exonéré de taxes), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-383

Soumissions - Excavation, profilage et ensemenement du mur antibruit

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'excavation, profilage et ensemenement du mur antibruit, ont été ouvertes le

Le 7 juillet 1997

2 juillet 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire, Mme Denise Isabel, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé ltée	69 751,85 \$
Noé Veillette inc.	147 715,72 \$
Lionel Deshaies inc.	44 060,70 \$
Thomas Bellemare ltée	111 298,32 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Lionel Deshaies inc.» au montant de 44 060,70 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 752, 769 et 778.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-384

Adjudication - Ventes d'obligations de gré à gré

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier soit autorisé à accepter l'offre la plus avantageuse pour l'émission d'obligations de 9 795 000 \$, qui sera ouverte le mardi 15 juillet 1997, en vertu du règlement # 625 intitulé *Règlement concernant la délégation de pouvoir pour accorder le contrat à la personne qui a fait, dans le délai fixé, l'offre la plus avantageuse pour un financement par*

Le 7 juillet 1997

émission d'obligations ou de billets selon la procédure d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-385

Émission d'obligations de 9 795 000 \$ - Amendement des règlements

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest émet des obligations pour un montant de 9 795 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
162-N	28 000,00 \$
175	53 000,00 \$
338	14 700,00 \$
399	166 000,00 \$
408	226 352,00 \$
411	50 998,00 \$
412	162 448,00 \$
413	165 393,00 \$
417	68 212,00 \$
418	13 400,00 \$
419	62 912,00 \$
420	134 410,00 \$
421	89 480,00 \$
422	131 500,00 \$
424	28 100,00 \$
425	87 000,00 \$
426	65 629,00 \$
427	173 074,00 \$
432	63 295,00 \$
436	677 100,00 \$
486	226 350,00 \$
492	483 748,00 \$
499	249 400,00 \$
703	196 425,00 \$
705	86 089,00 \$
707	1 075 352,00 \$
708	140 809,00 \$

Le 7 juillet 1997

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
712	57 599,00 \$
726	166 600,00 \$
744	425 174,00 \$
745	175 825,00 \$
746	186 081,00 \$
747	21 704,00 \$
749	49 643,00 \$
750	673 000,00 \$
751	102 070,00 \$
752	47 049,00 \$
753	68 561,00 \$
757	29 355,00 \$
758	81 400,00 \$
759	116 539,00 \$
760	213 476,00 \$
761	406 048,00 \$
763	295 000,00 \$
765	1 378 572,00 \$
766	341 063,00 \$
767	41 065,00 \$

CONSIDÉRANT que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-dessous et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-dessus en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de 9 795 000 \$;

1. Les obligations seront datées du 13 août 1997;
2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque nationale du Canada;

Le 7 juillet 1997

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 % l'an sera payé semi-annuellement le 13 février et le 13 août de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;
4. "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., Chapitre D-7, article 17)";
5. Les obligations seront émises en coupures de 1 000 \$ ou de multiples de 1 000 \$;
6. Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations; il en va de même pour le trésorier si la municipalité a mandaté un agent financier pour procéder à l'authentification, telle que permise par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-386

Émission d'obligations de 9 795 000 \$ - Termes de 5 et 10 ans

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que, pour l'emprunt au montant total de 9 795 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 162-N, 175, 338, 399, 408, 411, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 432, 436, 486, 492, 499, 703, 705, 707, 708, 712, 726, 744, 745, 746, 747, 749, 750, 751, 752, 753, 757, 758, 759, 760, 761, 763, 765, 766 et 767, la Ville de Trois-Rivières-Ouest émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunts, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans (à compter du 13 août 1997); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 à 13 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 162-N, 175, 338, 399, 408, 411, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 432, 436, 486, 492, 499, 703, 705, 707,

Le 7 juillet 1997

708, 712, 726, 744, 745, 746, 747, 749, 750, 751, 752, 753, 757, 758, 759, 760, 761, 763, 765, 766 et 767;

10 ans (à compter du 13 août 1997), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 14 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 486, 492, 499, 703, 705, 707, 708, 712, 726, 744, 745, 746, 747, 749, 750, 751, 752, 753, 757, 758, 759, 760, 761, 763, 765, 766 et 767, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-387

Émission d'obligations de 9 795 000 \$ - Terme d'un mois

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, aura le 14 juillet 1997, un montant de 3 967 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 4 932 500 \$ pour des périodes de 5, 14 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 162-N, 175, 338, 399, 408, 411, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 432, 436, 486, 492, 499, 703, 705, 707, 708, 712 et 726;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 13 août 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, émette les 3 967 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel d'un mois au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

97-07-388

Émission d'obligations de 9 795 000 \$ - Terme de 24 jours

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, aura le 20 juillet 1997, un montant de 1 650 000 \$ à renouveler sur un emprunt original de 3 747 000 \$ pour des périodes de 9 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 162-N, 175, 338, 399, 408, 411, 412, 413, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 424, 425, 426, 427, 432 et 436;

CONSIDÉRANT que ledit renouvellement ne sera pas effectué à la date prévue;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement sera datée du 13 août 1997;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se prévaloir des dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q. - Chapitre D-7, article 02), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations.

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, dans la MRC de Francheville, émette les 1 650 000 \$ d'obligations de renouvellement pour un terme additionnel de vingt-quatre (24) jours au terme original des règlements ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-389

Subvention au budget 1997 du Service des loisirs

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour la participation de la Ville au renouvellement de l'équipement de l'organisme suivant :

Subvention au budget 1997 du service des loisirs	
Club de soccer Albatros inc.	3 000 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur 3037.1) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-07-390

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3037.1) contenant la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Permettre les marquises et les auvents dans la marge de recul avant à 1 mètre de l'emprise de rue.

Endroit visé : Zone résidentielle multifamiliale 20 Rde.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone résidentielle multifamiliale 20 Rde est située à l'angle des rues Brodeur, Dagenais et Gagnon.

Disposition # 2

Objet : Autoriser l'usage de loisirs et divertissements.

Endroit visé : Zone commerciale 245 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 245 C est située à l'angle des boulevards Saint-Jean et Jean-XXIII.

Disposition # 3

Objet : Permettre l'usage d'artisanat et fabrication.

Endroit visé : Zone Commerciale, Industrielle et Agricole 264 C/I/A.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone commerciale 264 C/I/A est située en bordure du boulevard Jean-XXIII.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

97-07-391

Vente d'un terminal informatique

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest procède à la vente d'un terminal "Bull HDS 3" avec clavier (# série : HS301630, # inventaire : 00299), à la compagnie "Informatique PC Plus enr.", moyennant une somme de 50 \$ (exonérée de taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-392

Appui - Association des pompiers à temps partiel de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie l'Association des pompiers à temps partiel de Trois-Rivières-Ouest dans leur projet à l'effet que Trois-Rivières-Ouest soit sélectionnée comme ville hôte de la « *Compétition provinciale de pompiers - édition 1999* », qui se déroulera les 2, 3 et 4 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-393

Appui - CPTAQ

CONSIDÉRANT qu'il y a déjà eu, par le passé, une résidence unifamiliale à cet endroit;

CONSIDÉRANT que les lots situés de part et d'autres des lots visés par la présente demande sont déjà occupés par un usage résidentiel et que l'accès aux lots visés est trop étroit pour permettre l'accessibilité d'équipement agricole à cet endroit;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquence néfaste pour les activités agricoles existantes actuellement, compte tenu que les lots visés sont entourés de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT que la ferme d'élevage se situe à une distance de ± 1675 mètres de l'endroit visé, il n'y aura aucune contrainte environnementale pour le futur résidant;

Le 7 juillet 1997

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune contrainte pour les agriculteurs du secteur puisque le terrain visé est entouré de résidences unifamiliales et que son accès est restreint;

CONSIDÉRANT que sur les lots visés par la demande, il n'y a jamais eu, par le passé, d'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT que le fait d'insérer une nouvelle résidence à cet endroit est une suite logique au développement du milieu ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucun effet négatif pour la préservation des natures eau et sol du milieu;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera nullement affectée, compte tenu que l'étendue du terrain actuel est trop petite pour recevoir de l'équipement ou machinerie agricole ;

CONSIDÉRANT que le fait de construire une résidence à cet endroit amènera un apport de taxes additionnel comparativement à ce qu'il représente actuellement pour notre municipalité étant vacant et non utilisé;

CONSIDÉRANT que la permission de construction à cet endroit permettra l'établissement d'un nouveau résidant dans notre municipalité, plutôt qu'ailleurs en dehors des limites de notre territoire;

CONSIDÉRANT que par un refus de la part de la Commission de Protection du Territoire Agricole que Québec, le terrain demeurera vacant puisque non exploitable par son accès limité et que les agriculteurs du secteur n'en ont aucunement besoin.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Pierre Benoit, adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, à l'effet d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'établissement d'une nouvelle résidence située sur les lots P.-51. et P.-52 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

97-07-394

Projet # 97-04

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits de 35 000 \$ au projet # 97-04 (égout sanitaire Demontigny, éclairage Saint-Jean Nord) pour permettre la dépense suivante : travaux d'égout sanitaire dans le secteur Demontigny et travaux d'éclairage sur le boulevard Saint-Jean Nord et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-07-395

Soumissions - Installation d'un puisard dans le stationnement du 4761, boulevard Royal

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'installation d'un puisard dans le stationnement du 4761, boulevard Royal, ont été reçues le 4 juillet 1997 :

Firme	Montant
Gaston Paillé inc.	6 899,97 \$
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc. (Prix soumis lors des travaux du boulevard Royal)	7 595,34 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de 6 899,99 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 7 juillet 1997

CORRESPONDANCE

Société Radio-Canada : Accusé de réception de notre résolution numéro 97-06-328 relative à notre demande de retirer l'annonce publicitaire de la compagnie Nike Canada de leur grille horaire.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 778 (rues de Montlieu et Auclair)

Réseau québécois de villes et villages en santé : Appel à la candidature pour le colloque de 1998.

Association Québec-France Mauricie : Demande d'aide financière.

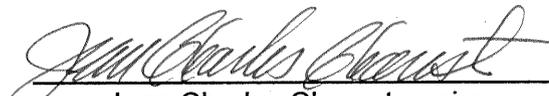
Société canadienne de la sclérose en plaques : Remerciements pour l'aide financière.

Famille de Mme Claire Lévesque Benoit : Remerciements pour sympathies.

Société d'habitation du Québec : Programmes d'aide à la rénovation et à l'adaptation de domicile.

Ville de Bécancour : Résolution d'appui relative à notre demande d'appui à l'U.M.Q. - Villes de périphéries.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Roland Lottinville, ing., directeur général
et greffier adjoint de la ville

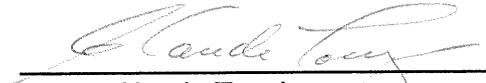
Le 22 juillet 1997

Règlement # 776

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 776 intitulé *Règlement sur l'installation d'un système d'éclairage aérien sur les rues Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud et autorisant une dépense n'excédant pas 21 230 \$ et un emprunt de 20 288 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 22 juillet 1997, je déclare que ledit règlement # 776 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

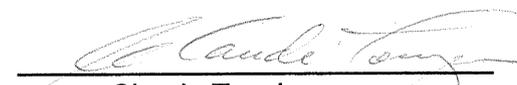
Le 22 juillet 1997

Règlement # 778-A

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 778-A intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 778 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues de Montlieu et Auclair et autorisant une dépense n'excédant pas 150 139 \$ et un emprunt de 140 904 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 22 juillet 1997, je déclare que ledit règlement # 778-A est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 22 juillet 1997

Règlement # 780

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 780 intitulé *Règlement sur la réfection de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton et du pavage des rues de Beauvais et de Nantes et autorisant une dépense n'excédant pas 275 000 \$ et un emprunt de 275 000 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 22 juillet 1997, je déclare que ledit règlement # 780 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

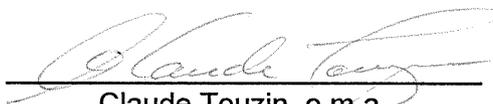
Le 23 juillet 1997

Règlement # 779

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 779 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Ledoux et du remplacement de l'aqueduc du Canadien Pacifique Rail à la rue Gagnon à l'ouest de côte Richelieu et autorisant une dépense n'excédant pas 432 087 \$ et un emprunt de 404 803 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 23 juillet 1997, je déclare que ledit règlement # 779 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 23 juillet 1997

Règlement # 781

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 781 intitulé *Règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton et du repavage de la rue du Fleuve entre les rues Delormier et Gélinas et autorisant une dépense n'excédant pas 246 400 \$ et un emprunt de 244 197 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 23 juillet 1997, je déclare que ledit règlement # 781 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 23 juillet 1997

Règlement # 782

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 782 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 334 733 \$ et un emprunt de 311 196 \$.*

Une (1) personne habile à voter s'est présentée toutefois cinq cents (500) signatures de personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.

À 19 h 1, le 23 juillet 1997, je déclare que ledit règlement # 782 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 29 juillet 1997

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 29 juillet 1997, à 16 h 30 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Était aussi présent à cette assemblée monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, madame la conseillère Nicole Laroche, messieurs les conseillers André Carle et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

- 1- Assemblée générale spéciale de l'Union des municipalités du Québec

97-07-396

Assemblée générale spéciale de l'Union des municipalités du Québec

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

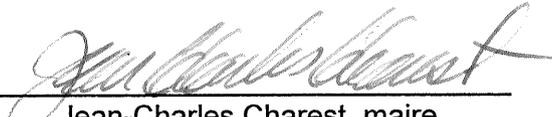
APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

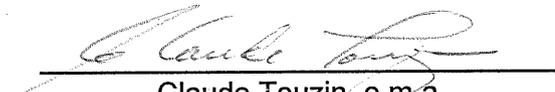
que monsieur le maire Jean-Charles Charest et mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle et Yves Lévesque soient mandatés pour assister à l'assemblée générale spéciale de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 2 août prochain à Montréal et qu'un montant de 75 \$ par personne soit alloué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 29 juillet 1997

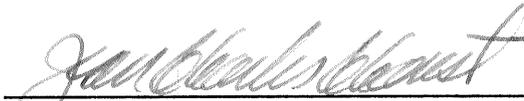
Sur ce, la séance est levée.

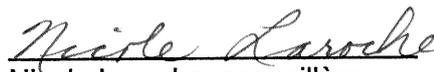

Jean-Charles Charest, maire

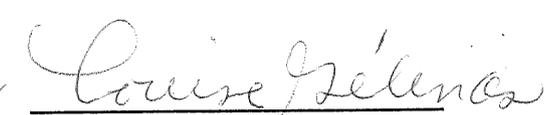

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

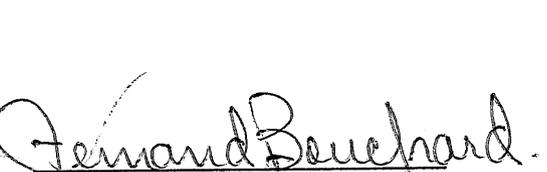
Le 29 juillet 1997

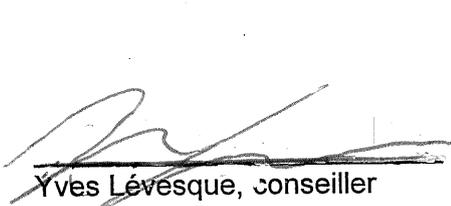
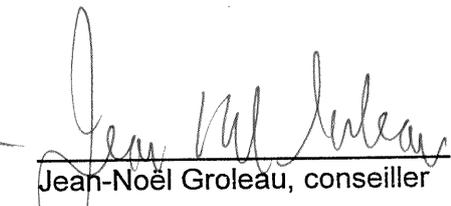
Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 29 juillet 1997.


Jean-Charles Charest, maire

 
Nicole Laroche, conseillère Jacques Carle, conseiller

 
Claude Lacroix, conseiller Louise Gélinas, conseillère

 
André Carle, conseiller Fernand Bouchard, conseiller

 
Yves Lévesque, conseiller Jean-Noël Groleau, conseiller


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 18 août 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 18 août 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

97-08-397

Procès-verbal - Séance ordinaire du 7 juillet 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-398

Procès-verbal - Séance spéciale du 29 juillet 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 29 juillet 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-399

Liste de comptes C-25-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-25-97 concernant les chèques 63892 à 64008 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 juillet 1997 et en autorise le paiement au montant total de 606 818,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-400

Liste de comptes C-26-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-26-97 concernant les chèques 64009 à 64114 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 juillet 1997 et en autorise le paiement au montant total de 4 688 004,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-401

Liste de comptes C-27-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-27-97 concernant les chèques 64115 à 64221 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 22 juillet 1997 et en autorise le paiement au montant total de 2 203 430,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-402

Liste de comptes C-28-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 18 août 1997

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-28-97 concernant les chèques 64222 à 64306 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 août 1997 et en autorise le paiement au montant total de 650 709,94 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-403

Liste de comptes C-29-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-29-97 concernant les chèques 64307 à 64432 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 8 août 1997 et en autorise le paiement au montant total de 1 301 552,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-404

Liste de comptes C-30-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-30-97 concernant les chèques 64433 à 64485 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 13 août 1997 et en autorise le paiement au montant total de 55 913,91 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-405

Liste de mutations M-10-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 18 août 1997

que la liste de mutations M-10-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 juin 1997, pour un montant total de revenus de 24 898,84 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-406

Liste de mutations M-11-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-11-97 couvrant la période du 16 au 30 juin 1997, pour un montant total de revenus de 45 886,01 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-407

Entente 9-1-1 - Municipalité de Sainte-Ursule

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Sainte-Ursule, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-408

Entente 9-1-1 - Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-409

Compte rendu - Comité de la famille du 18 juin

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 18 juin 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-410

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 28 avril 1997

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 28 avril 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-411

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 26 mai 1997

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 26 mai 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-412

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 26 juin 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 18 août 1997

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 26 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-413

Compte rendu - Comité de la famille du 14 juillet

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 14 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-414

Compte rendu TP-07-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu TP-07-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 17 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-415

Compte rendu R-07-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu R-07-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 25 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-416

Compte rendu - Comité de la famille du 28 juillet

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 28 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-417

Règlement # 3037.1

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3037.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-418

Soumissions - Rue Ledoux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services de la rue Ledoux, ont été ouvertes le 8 juillet 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire, Mme Denise Isabel, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé ltée	174 986,54 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	171 027,62 \$
La Cie de construction Dollard ltée	178 151,69 \$
9048-7042 Québec inc.	192 276,00 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	178 194,82 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	168 421,51 \$

Le 18 août 1997

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction Yvan Boisvert inc.» au montant de 168 421,51 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 779 et ce, après approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales et l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune d'exécuter ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-419

Soumissions - Rues Auclair et de Montlieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services des rues Auclair et de Montlieu, ont été ouvertes le 15 juillet 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé Itée	72 450,97 \$
Coffrages Mauriciens inc.	96 142,54 \$
A. Plamondon et fils inc.	89 370,35 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	90 015,59 \$
J.P. Doyon Itée	93 472,52 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

Le 18 août 1997

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de 72 450,97 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 778-A et ce, après approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales et l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune d'exécuter ces travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Ouverture****Soumissions - Système d'inspection d'égout par caméra couleur**

Les soumissions suivantes, pour le système d'inspection d'égout par caméra couleur, ont été ouvertes le 29 juillet 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Le Groupe Vabco inc.	22 289,60 \$
Pièces d'équipement Bergor inc.	26 544,68 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	30 848,76 \$

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques pour analyse et rapport.

97-08-420

Servitudes - Canalisation du cours d'eau Bettez

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

Le 18 août 1997

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec les parties concernées et ci-après énumérées les contrats de servitude pour fins d'utilité publique sur les lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières :

1. Sur le lot 16-66 (rue Roland) appartenant à Jean-Paul Fournier
2. Sur le lot 16-67 (côte Richelieu) appartenant à Nicole Lacroix et Bertin Charette
3. Sur le lot 16-69 (côte Richelieu) appartenant à Roger Lévesque
4. Sur le lot 16-68 (côte Richelieu) appartenant à Boutique Relaxe Flamme inc.
5. Sur le lot 16-70 (côte Richelieu) appartenant à Jean Émond
6. Sur le lot 16-71 (côte Richelieu) appartenant à A. Denis Drouin
7. Sur le lot 15-348-6 (rue le Royer) appartenant à Normand Gagnon
8. Sur le lot 16-72 (côte Richelieu) appartenant à Ange-Albert Précourt
9. Sur le lot 16-73 (côte Richelieu) appartenant à Jean-Guy Hallé
10. Sur le lot 15-348-7 (rue Saint-Joseph) appartenant à Denis Beauchesne
11. Sur les lots 16-74 et P.-16-75 (côte Richelieu) appartenant à 2524-6596 Québec inc.
12. Sur le lot 16-111 (côte Richelieu) appartenant à 2966-2335 Québec inc.
13. Sur le lot 16-112 (côte Richelieu) appartenant à Serge et René Lamothe
14. Sur le lot 16-113 (côte Richelieu) appartenant à Jacinthe Veillette

Le 18 août 1997

15. Sur le lot 16-114 (côte Richelieu) appartenant à Claude Bergeron
16. Sur le lot P.-16-115 (côte Richelieu) appartenant à Lisette Plamondon et Doris Godin
17. Sur le lot 15-359-2-1-2 (Sidbec Sud) appartenant à Gestion T.R.O. SENC
18. Sur le lot 15-359-2-2 (Sidbec Sud) appartenant à Placements Gitan inc. et Gestion Nic-Au inc.
19. Sur le lot 15-357 (Sidbec Sud) appartenant à Aménagement Pluri-Service inc.
20. Sur le lot P.-16-116 (côte Richelieu) appartenant à Paul Plante
21. Sur le lot 15-359-2-1-1 (Sidbec Sud) appartenant à Placements Pierre Letendre inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant sur le traitement, l'oxydation et la filtration de l'eau au puits # 10 ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 067 000 \$ et un emprunt de 1 067 000 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-421

Projet # 97-05

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits de 17 000 \$ au projet # 97-05 pour permettre la dépense suivante : C.I.T.F. boulevard Mauricien et correction du talus sur le boulevard St-Jean et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-422

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 17 juin 1997, portant sur la subdivision du lot 4-267 par la création des lots 4-267-1 et 4-267-2 (rue Meunier), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Montrinvest inc., soit accepté tel que présenté (dossier 39 779, minute 5902).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-423

Contrat de cession pour parc

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc du lot 25-94-2 (coin Corbeil et boulevard Jean-XXIII) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Compagnie La Première de Nicolet inc., en compensation du 10 % pour parc pour les lots 25-186 et 25-94-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-424

Cueillette de déchets domestiques dangereux - 18 octobre 1997

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

qu'en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'environnement, le greffier de la ville adresse au ministère de l'Environnement et de la Faune une demande de certificat autorisant la Ville de Trois-Rivières-Ouest à tenir une journée de cueillette de déchets domestiques dangereux devant avoir lieu le 18 octobre 1997 et que M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., soit désigné responsable de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement # 2002 incluant une tarification pour un permis pour la modification d'un branchement sanitaire, d'aqueduc ou pluvial existant et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-08-425

Protocole d'entente - Ateliers d'éducation préscolaire Martine Langis enr.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente entre les Ateliers d'éducation préscolaire Martine Langis enr. et le Service des loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-426

Transfert du 550 millions

ATTENDU que, le 20 juin 1997, le ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, a annoncé la décision du gouvernement du Québec de transférer, vers les municipalités, des charges équivalant à 550 millions de dollars;

ATTENDU que la répartition inégale de ce transfert de 550 millions fait en sorte que certaines municipalités écopent de factures équivalant à environ 2 % de leur budget annuel alors que d'autres se voient affligées de factures avoisinant plutôt les 9 % de ce même budget;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se retrouve parmi les municipalités les plus touchées puisque l'effort de 1 646,691 million de dollars, qu'on lui demande, équivaut à 9 % de son budget de l'année 1997, établi à 18 329,341 \$;

ATTENDU qu'il est impossible d'envisager qu'un tel transfert puisse se faire sans augmentation importante du compte de taxes;

ATTENDU qu'il est opportun que, en tant qu'élus responsables, les membres du conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest

Le 18 août 1997

fassent part au gouvernement du Québec de leur façon d'envisager l'ensemble de la situation générée par le transfert de 550 millions;

ATTENDU que la prise de position, exprimée dans un cahier de huit (8) résolutions intitulé " Assemblée générale spéciale de l'UMQ le 2 août 1997 - Projet d'ordre du jour et résolutions afférentes présentés par le regroupement des villes périphériques ", rencontre, point par point, fidèlement et exactement, l'opinion du conseil sur l'ensemble de cette question;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil adopte la totalité des huit (8) résolutions présentées dans le cahier tel que plus haut décrit.

que le conseil décide également d'acheminer le texte de la présente résolution, de même que le texte intégral du cahier intitulé " Assemblée générale spéciale de l'UMQ le 2 août 1997 - Projet d'ordre du jour et résolutions afférentes présentés par le regroupement des villes périphériques ", au Premier Ministre, M. Lucien Bouchard, au ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel et au président du Conseil du Trésor, M. Jacques Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-427

Réforme de la tarification de la CSST - Création de mutuelles de prévention

ATTENDU que le gouvernement a adopté le projet de loi 74, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail* afin d'apporter des modifications à la tarification de la CSST;

ATTENDU que la CSST s'est donnée le pouvoir de conclure avec un groupe d'employeurs, une entente leur appliquant un mode particulier de tarification;

ATTENDU que ces mutuelles de prévention s'inscrivent dans les moyens mis à la disposition des employeurs pour mettre en œuvre des mesures qui généreront des économies d'échelles.

Le 18 août 1997

ATTENDU que la *Loi sur les cités et villes et le Code municipal* sont muets quant au pouvoir des municipalités de créer des mutuelles de prévention;

ATTENDU que les municipalités pourraient profiter d'économies substantielles si elles ont accès à ce nouveau mode de tarification;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que des modifications législatives soient apportées à la législation municipale afin que les municipalités, qui le désirent, puissent avoir accès à cette nouvelle forme de tarification.

qu'une copie de cette résolution soit envoyée au ministre des Affaires municipales, monsieur Rémy Trudel, au ministre du Travail, monsieur Matthias Rioux, au président par intérim de la CSST, monsieur Pierre Gabrièle, au président de l'UMQ, monsieur Mario Laframboise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-428

Dématérialiser la dette existante d'une municipalité

CONSIDÉRANT que CDS agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur des obligations, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur et d'agent destructeur et d'émetteur du certificat de destruction, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

CONSIDÉRANT que CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales des obligations, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé "autorisation pour plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises";

IL EST

Le 18 août 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite aux adhérents de la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs (CDS) qu'ils déposent auprès de celle-ci les obligations physiques qu'ils détiennent dans leurs voûtes pour fins de dématérialisation et qu'ils mandatent CDS à procéder à l'inscription en compte à l'égard des nouvelles obligations émises en substituts des obligations émises antérieurement en vertu des règlements mentionnés sur les titres obligataires devant ainsi être déposés à CDS;

que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-429

Compte rendu # 6 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 6 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 11 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-430

Compte rendu # 6 - Comité ville en santé

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 6 de la réunion du comité ville en santé, tenue le 8 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-431

Compte rendu - Comité de la famille du 6 août 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 6 août 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-432

Compte rendu SPI-07-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu SPI-07-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 29 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-433

Location d'un terrain pour fin d'entreposage de matériaux

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Hydro-Québec, un contrat de location d'un immeuble pour fin d'entreposage de matériaux, soit le lot P.-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, selon les conditions actuelles, soit 3 900 \$/année (plus TPS et TVQ) pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 1998. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-434

Crédits supplémentaires au projet # 97-03

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 18 août 1997

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 70 000 \$ au projet # 97-03 pour permettre la dépense suivante : repavage et rapiéçage de diverses rues et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-435

Soumissions - Rue du Fleuve - Secteur Demontigny (puisard)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection des puisards de la rue du Fleuve, ont été ouvertes le 12 novembre 1996 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Les Constructions et Pavages Continental, Division 3264556 Canada inc.	Alternative A	288 875,93 \$
	Alternative B	360 808,88 \$
Desbiens Techni-Services inc.	Alternative A	333 151,87 \$
	Alternative B	374 791,73 \$
La Cie de construction Dollard ltée	Alternative A	422 297,86 \$
	Alternative B	501 163,83 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	Alternative A	312 367,75 \$
	Alternative B	390 723,21 \$
Gaston Paillé ltée	Alternative A	259 657,86 \$
	Alternative B	341 682,67 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	Alternative A	422 848,26 \$
	Alternative B	475 723,38 \$
André Bouvet ltée	Alternative A	435 735,55 \$
	Alternative B	428 668,06 \$
Coffrages Mauricien inc.	Alternative A	474 762,28 \$
	Alternative B	506 319,15 \$
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	Alternative A	482 311,07 \$
	Alternative B	606 061,98 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

Le 18 août 1997

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de 38 767,49 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 781.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-436

Soumissions - Rue du Fleuve - Secteur Demontigny (mise en forme, bordure de rue et pavage)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux de mise en forme, bordure de rue et pavage de la rue du Fleuve, ont été ouvertes le 22 octobre 1996 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	1 238 754,52 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division 3264556 Canada inc.	1 294 747,57 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	1 285 352,10 \$

Le 18 août 1997

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.» au montant de 131 021,70 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 781.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-437

Soumissions - Rue de l'Industrie, Charbonneau et Dalpé (éclairage de rues)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux d'éclairage de rues, ont été ouvertes le 15 août 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Eddy Perron Électrique, M.EL.	17 956,27 \$
Jean Caron et Fils inc.	12 914,87 \$
R. Dubuc inc.	13 883,19 \$
B.G. Électrique S.E.N.C.	16 608,93 \$

Le 18 août 1997

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Jean Caron et Fils inc.» au montant de 12 914,87 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 776.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-438

Compte rendu - Comité ville fleurie du 11 juin 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 11 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-439

Compte rendu - Comité ville fleurie du 8 juillet 1997

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 8 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-440

Soumissions - Repavage, rapiéçage, pulvérisation et pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux de repavage, rapiéçage, pulvérisation et pavage de diverses rues, ont été ouvertes le 18 août 1997 en présence de MM. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, Division de Simard-Beaudry inc.	69 938,22 \$
Construction et Pavage Maskimo Itée	68 065,78 \$
Cie de Construction Dollard Itée	69 557,00 \$
Constructions et Pavages Continental, div. 3264556 Canada inc.	71 502,20 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction et Pavage Maskimo Itée» au montant de 68 065,78 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au projet # 97-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-441

Félicitations - Comité de la famille

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

Le 18 août 1997

que le conseil municipal félicite sincèrement tous les bénévoles qui se sont impliqués dans la Fête de la Famille sous la présidence de Madame Nicole Laroche. Tous ces gens ont collaboré à l'organisation, à la réalisation et au succès de cette journée du 17 août dernier, le conseil tient aussi à les remercier pour leur dévouement, leur implication et leur esprit communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-442

Projet # 97-06

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits de 60 000 \$ au projet # 97-06 pour permettre la dépense suivante : le bouclage d'aqueduc des rues Decelles, Goyer et Laflamme et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-08-443

Réseau cyclable - CRD●04

CONSIDÉRANT la lettre du 17 juillet dernier adressée à M. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'est pas d'accord avec les différents critères d'évaluation ainsi que l'ordre de priorité donné au projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au CRD●04 de revoir l'ordre de priorité du programme FIR en regard de la demande de la Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant son réseau cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 18 août 1997

97-08-444

Demande - Programme d'infrastructures

CONSIDÉRANT la rencontre du 18 août dernier avec le député du comté de Maskinongé, Monsieur Rémy Désilets;

CONSIDÉRANT que celui-ci nous a informé qu'aucun montant ne sera octroyé à la Ville de Trois-Rivières-Ouest dans le cadre du programme d'infrastructures, puisque M. Désilets a transféré toute l'enveloppe qui lui était attribuée à Louiseville.

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre, M. Rémy Trudel ainsi qu'au député du comté de Maskinongé, M. Rémy Désilets de bien vouloir faire bénéficier la Ville de Trois-Rivières-Ouest au programme d'infrastructures, étant donné que nous avons des projets qui concernent l'aqueduc, au même titre que ceux que Louiseville a présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Centre loisir multi-plus : Projet de Bingo en réseau de Loto-Québec.

Collectivités en fleurs : Invitation à participer à l'édition 1998 du concours canadien d'embellissement des municipalités.

Madame Nicole Carle et monsieur Pierre Piché : Sentier de piétons en bordure des rues Arnaud et Casgrain.

Ministère des Affaires municipales : Copie de l'avis transmis le 29 juillet dernier à la MRC de Francheville par le ministre des Affaires municipales monsieur Rémy Trudel, en vertu de l'article 53.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le 18 août 1997

Gilles Carrier : Remerciements pour l'intérêt manifesté lors de la proposition de Bell Canada visant à investir dans leur réseau et à élargir les zones d'appel local.

O.M.H. de Trois-Rivières-Ouest : Résolution et remerciements concernant l'octroi pour l'achat de fleurs des résidences ainsi que pour notre générosité et notre contribution à l'amélioration de la qualité de vie de leurs résidants.

Ville de Shawinigan : Résolution d'appui à la création d'une zone verte ou d'un parc régional - CGDBR.

Ministère de la Culture et des Communications : Programme spécial de soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (exercice 1997-1998).

Association Canadienne des Dons d'Organes : Invitation et demande d'aide financière.

Association des handicapés adultes de la Mauricie inc. : Demande d'aide financière.

La Garderie La Villa des Petits inc. : Requête concernant l'exigence de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'effet de faire paver dans les plus brefs délais le stationnement de la garderie ainsi que de payer les taxes 1997.

MRC de Francheville : Approbation du règlement numéro 97-05-106.

MRC de Francheville : Approbation des règlements numéros 97-05-107.1 et 97-05-107.3.

Famille de M. André Charest : Remerciements pour sympathies.

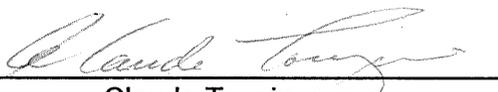
Ministère des Affaires municipales : Approbation des règlements # 779 (rue Ledoux), # 780 (rues Beauvais et de Nantes), # 781 (rue du Fleuve) et # 782 (rue Bélanger).

Le 18 août 1997

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 2 septembre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 septembre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

97-09-445

Procès-verbal - Séance ordinaire du 18 août 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 août 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-446

Liste de comptes C-31-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-31-97 concernant les chèques 64486 à 64620 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 21 août 1997 et en autorise le paiement au montant total de 8 807 511,81 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 septembre 1997

97-09-447

Liste de comptes C-32-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-32-97 concernant les chèques 64621 à 64734 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 26 août 1997 et en autorise le paiement au montant total de 1 000 743,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-448

Liste de mutations M-12-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la liste de mutations M-12-97 couvrant la période du 1^{er} au 31 juillet 1997, pour un montant total de revenus de 31 347,35 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-449

Liste de mutations M-13-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-13-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 août 1997, pour un montant total de revenus de 7 762,10 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-450

Compte rendu R-06-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 2 septembre 1997

que le compte rendu R-06-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 15 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-451

Compte rendu # 7 - Comité ville en santé

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 7 de la réunion du comité ville en santé, tenue le 11 août 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-452

Règlement # 2002.9

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 2002.9 intitulé *Règlement ajoutant l'article 3.1.11 au règlement # 2002 afin d'inclure une tarification pour un permis pour la modification d'un branchement sanitaire, d'aqueduc ou pluvial existant*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-453

Règlement # 783

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 783 intitulé *Règlement portant sur le traitement, l'oxydation et la filtration de l'eau au puits # 10 ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 067 000 \$ et un emprunt de 1 067 000 \$.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 septembre 1997

97-09-454

Soumissions - Rues de Beauvais et de Nantes

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection des rues de Beauvais et de Nantes, ont été ouvertes le 26 août 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pagé Construction, division de Simard-Beaudry inc.	280 821,88 \$
Desbiens Techni-Services inc.	237 874,22 \$
Coffrages Mauricien inc.	253 751,31 \$
Construction et Pavage Maskimo ltée	242 677,72 \$
La Cie de construction Dollard ltée	270 448,04 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	226 898,97 \$
Les Constructions et Pavages Continental, Division de 3264556 Canada inc.	262 149,89 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les Entreprises Maskinongé inc.» au montant de 226 898,97 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 780.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 septembre 1997

97-09-455

Financement, emprunts temporaires, règlement # 776

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 776 - Éclairage Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud	20 288 \$	90 %	18 259 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-456

Financement, emprunts temporaires, règlement # 778-A

CONSIDÉRANT que le règlement # 778 a été modifié par le règlement # 778-A

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Le 2 septembre 1997

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 778-A - De Montlieu et Auclair	140 904 \$	90 %	126 813 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-457

Financement, emprunts temporaires, règlement # 779

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 779 - Ledoux + remplacement aqueduc C.P. Rail	404 803 \$	90 %	364 422 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-458

Financement, emprunts temporaires, règlement # 781

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier

Le 2 septembre 1997

1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 781 - Du Fleuve, entre Delormier et Gélinas	244 197 \$	90 %	219 777 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-459

Financement, emprunts temporaires, règlement # 782

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1998, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 782 - Bélanger	311 196 \$	90 %	280 076 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-460

Financement, emprunts temporaires, règlements # 780

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 2 septembre 1997

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 780 - De Beauvais et de Nantes	275 000 \$	90 %	247 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-461

Convention relative aux droits de l'enfant

CONSIDÉRANT que la Convention, un document légal important, reconnaît que les enfants sont des personnes ayant droit à un développement physique, mental et social dans toute la mesure de leur potentialité et le droit d'exprimer leurs opinions librement;

CONSIDÉRANT que la Convention offre un modèle en matière de santé, de survie et de progrès qui pourrait être adopté par l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT que la Convention met en évidence la vérité universelle selon laquelle l'avenir d'une nation n'est prometteur qu'en fonction de ce que pourra offrir la prochaine génération.

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture

Soumissions - Rue Bélanger (prolongement des services)

Les soumissions suivantes, pour le prolongement des services de la rue Bélanger, ont été ouvertes le 2 septembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet,

Le 2 septembre 1997

Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé ltée	222 455,85 \$
Desbiens Techni-Services inc.	268 576,17 \$
Coffrages Mauricien inc.	220 387,16 \$
La Cie de construction Dollard ltée	301 387,09 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	225 755,22 \$
M. Bourassa Excavation inc. (9048-7042 Québec inc.)	232 537,31 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	225 729,51 \$

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques pour analyse et rapport.

97-09-462

Engagement de monsieur Stéphane Tremblay

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Stéphane Tremblay soit engagé à titre de technicien en traitement de l'eau à compter du 15 septembre 1997, au salaire de 12,32 \$/heure selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-463

Soumissions - Système d'inspection d'égout par caméra couleur

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le système d'inspection d'égout par caméra couleur, ont été ouvertes le 29 juillet 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 2 septembre 1997

Firme	Montant
Le Groupe Vabco inc.	22 346,58 \$
Pièces d'équipement Bergor inc.	26 544,68 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	30 848,76 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Groupe Vabco inc.» au montant de 22 346,58 \$ (taxes incluses) incluant l'option "D" guides pour conduites de 35 cm à 75 cm, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au poste budgétaire # H9701-00-530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement établissant un tarif à être déposé en même temps qu'une demande de révision de l'évaluation foncière et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-464

Crédits supplémentaires - travaux ponceaux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 53 000 \$ au budget de l'hygiène du milieu 1997, pour prévoir la dépense

Le 2 septembre 1997

occasionnée pour remplacer ou corriger des ponceaux existants sur le boulevard Jean XXIII, sur la rue d'Orléans et sur le cours d'eau Lacerte ainsi que pour nettoyer et stabiliser un émissaire rue Lavallée et que le trésorier soit autorisé à modifier le budget de façon à prévoir cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-465

Destruction de documents - Service de la trésorerie

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Contenu d'archives	Description	Année
Boîte # 240	Caisse-recette	1948 à 1958
Boîte # 241	Caisse-recette	1959 à 1967
Boîte # 242	Caisse-recette	1969 à 1977
Boîte # 243	Caisse-recette	1969 à 1978
Boîte	Caisse-recette	1979 à 1980
Boîte # 247	Caisse-recette	1982
Reliure # 1	Caisse-recette	1981
Reliure # 1	Caisse-recette	1983
Reliure # 2	Caisse-recette	1983
Reliure # 1	Caisse-recette	1984
Reliure # 2	Caisse-recette	1984
Reliure # 1	Caisse-recette	1985
Reliure # 2	Caisse-recette	1985
Reliure # 3	Caisse-recette	1985
Reliure # 1	Caisse-recette	1986
Reliure # 2	Caisse-recette	1986
Reliure # 3	Caisse-recette	1986
Reliure # 4	Caisse-recette	1986
Reliure # 1	Caisse-recette	1987
Reliure # 2	Caisse-recette	1987
Reliure # 3	Caisse-recette	1987
Reliure # 4	Caisse-recette	1987
Reliure # 1	Caisse-recette	1988
Reliure # 2	Caisse-recette	1988
Reliure # 3	Caisse-recette	1988

Le 2 septembre 1997

Contenu d'archives	Description	Année
Reliure # 4	Caisse-recette	1988
Reliure # 5	Caisse-recette	1988
Reliure # 6	Caisse-recette	1988
Boîte	Chèques	1983
Boîte	Chèques	1984
Boîte	Chèques	1985
Boîte	Chèques	1986
Boîte	Chèques	1986
Boîte # 122	Chèques retournées	1980 à 1982
Boîte	Conciliations bancaires	1980 à 1986
Boîte # 120	États de comptes et chèques retournés	1976 à 1978
Boîte # 121	États de comptes et chèques retournés	1979
Boîte # 230	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1981
Boîte # 231	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1982
Boîte # 232	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1983
Boîte # 233	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1984
Boîte # 234	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1984
Boîte # 235	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1985
Boîte # 236	Rapports de caisse et bordereaux de dépôt	1985

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-466

Compte rendu - Comité ville fleurie du 15 juillet 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 2 septembre 1997

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 15 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-467

Compte rendu - Comité ville fleurie du 22 juillet 1997

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 22 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-468

Servitude sur les lots 36-94 et 36-93

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout pluvial de 1,5 m X 29,87 m sur les lots 36-94 et 36-93 (rue Bélanger), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Steve Panneton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-469

Contrat de cession pour zone tampon

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour zone tampon du lot 160-1019, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 septembre 1997

97-09-470

Entente avec la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le ministère de la Sécurité publique du Québec et les Villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine

CONSIDÉRANT que le Conseil vient de prendre connaissance d'une entente à intervenir entre la Ville, le ministère de la Sécurité publique du Québec et les Villes de Trois-Rivières et de Cap-de-la-Madeleine et que ce document demeure annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT qu'il a pour objet de fixer les modalités de collaboration de ces différents intervenants pour accroître les mesures de contrôle et de surveillance susceptibles d'enrayer le commerce illégal des boissons alcooliques dans la région;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest approuve, à toutes fins que de droit, la susdite entente et qu'elle autorise le directeur de son Service de la sécurité publique, monsieur Jean Proulx, à la signer, pour elle et en son nom, et, généralement, à faire le nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-471

Compte rendu SPI-08-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu SPI-08-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 26 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-472

Félicitations - Danny "Elvis" Vincent

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 2 septembre 1997

que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à monsieur Danny Vincent, pour sa remarquable performance lors de concours d'imitation du *King au Québec* ainsi que l'obtention du titre *Ambassadeur # 1 d'Elvis au Québec*. Le conseil municipal tient également à vous souhaiter un franc succès dans la poursuite de ses activités futures et l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-473

Félicitations - Les Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement le corps de tambours et clairons les «Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest» pour l'obtention du premier prix dans la division 3 lors de la 25^e édition du Festival musical du Québec qui s'est déroulée récemment à Joliette;

que le conseil tient également à souligner l'implication des dirigeants et la persévérance des membres du corps tambours et clairons les «Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest» leur permettant d'atteindre leur but principal, qui n'est rien de moins que la perfection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-474

Mandat à la firme Pluritec

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la firme "Pluritec" soit mandatée pour la réalisation de la phase II du projet de traitement du fer pour le puits # 10, selon leur offre de service du 2 septembre 1997. Le montant total s'élève à 74 954 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 2 septembre 1997

CORRESPONDANCE

Fédération des producteurs de porcs du Québec : Plan agroenvironnemental de la production porcine du Québec.

La société des alliances stratégiques 4M inc. : Développement de projets et réalisation d'alliances stratégiques.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 776.

Ministère des Affaires municipales : Accusé de réception de notre lettre du 11 août dernier concernant les frais encourus par la Ville de Trois-Rivières-Ouest suite à la tempête de verglas du 5 janvier 1997.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 778-A.

MRC de Francheville : Accusé de réception du règlement # 3037.1 et de la résolution de son adoption.

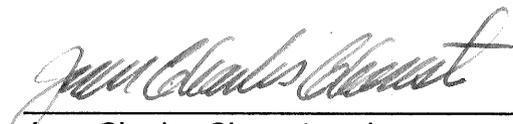
MRC de Francheville : Approbation du règlement 97-08-108.

MRC de Francheville : Approbation du règlement 97-08-109.

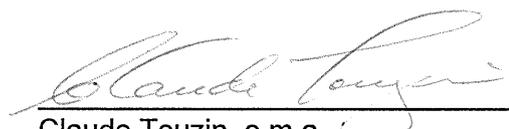
MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3037.1 (zonage).

Le 2 septembre 1997

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 septembre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 septembre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers André Carle et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

97-09-475

Procès-verbal - Séance ordinaire du 2 septembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-476

Liste de comptes C-33-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-33-97 concernant les chèques 64735 à 64808 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 3 septembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 231 212,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 septembre 1997

97-09-477

Liste de comptes C-34-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-34-97 concernant les chèques 64809 à 64889 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 9 septembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 479 885,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-478

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère;

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que madame Louise Gélinas, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois à compter du 1^{er} octobre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-479

Compte rendu - Comité de la famille du 13 août 1997

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 13 août 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-480

Compte rendu TP-08-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 15 septembre 1997

que le compte rendu TP-08-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 14 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-481

Entente 9-1-1 - Municipalité de Saint-Sylvère

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Saint-Sylvère, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-482

Règlement # 873

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 873 intitulé *Règlement établissant un tarif à être déposé en même temps qu'une demande de révision de l'évaluation foncière*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-483

Soumissions - Rue Bélanger

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services de la rue Bélanger, ont été ouvertes le 2 septembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M. Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 15 septembre 1997

Firme	Montant
Gaston Paillé ltée	222 455,85 \$
Desbiens Techni-Services inc.	268 576,17 \$
Coffrages Mauricien inc.	220 387,16 \$
La Cie de construction Dollard ltée	301 387,09 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	225 755,22 \$
M. Bourassa Excavation inc.	232 537,31 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	225 729,51 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme "Coffrages Mauricien inc." n'est pas conforme aux articles 10 et 13 du cahier des charges générales et que le soumissionnaire n'a pas complété le cahier des charges tel que spécifié à l'article B dudit cahier et selon les exigences du devis;

CONSIDÉRANT l'avis de notre conseiller juridique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de 222 455,85 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 782.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-484

Soumissions - Cueillette des feuilles (compostage)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la cueillette des feuilles (compostage), ont été ouvertes le 5 septembre 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des

Le 15 septembre 1997

services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Service Sanitaire R.S. inc.	10 142,00 \$
Intersan inc.	11 541,77 \$
Jules Milette inc.	11 053,64 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Service Sanitaire R.S. inc.» au montant de 10 142,00 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-485

Protocole d'entente - Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec du Grand Trois-Rivières, hiver 1999 inc.

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre les villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest et le Comité organisateur de la finale des Jeux du Québec du Grand Trois-Rivières, hiver 1999 inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-486

Protocole d'entente - Corporation Sports-Québec inc.

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 15 septembre 1997

que le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente entre la Corporation Sports-Québec inc. et les villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-487

Achat regroupé de produits chimiques pour le traitement de l'eau

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise la diminution des prix de base des produits chimiques;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non-différenciés;

CONSIDÉRANT qu'un regroupement d'achats favorise l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fait partie du regroupement d'achats Mauricie - Bois-Francs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Drummondville soit autorisée à procéder à des appels d'offres relatifs à la fourniture des produits chimiques pour le traitement de l'eau, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et ce, pour l'année 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-488

Liste des salaires du personnel non-syndiqué

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste des salaires du personnel non-syndiqué pour la période du 1^{er} octobre 1997 au 31 mars 1998 soit adoptée telle que présentée par le service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 septembre 1997

97-09-489

Projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le projet de modification, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3038.1, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Modifier la phraséologie pour la finition extérieure des bâtiments.

Endroit visé : Toutes les zones de la Ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la Ville.

Disposition # 2 *

Objet : Permettre l'usage de service de réparation.

Endroit visé : Zone commerciale 400 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district du carrefour, la zone commerciale 400 C est située à l'angle des rues de Sienne, des Dominicains et du boulevard Royal.

Disposition # 3 *

Objet : Permettre les chambres en location.

Endroit visé : Zone résidentielle 170 Rcd.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone résidentielle 170 Rcd se situe en bordure des rues Fabre et Brodeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 septembre 1997

97-09-490

Rôle d'évaluation 1998

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le rôle d'évaluation pour l'année 1998, au montant de 800 949 800 \$ (valeur imposable de 755 404 400 \$ et valeur non imposable de 45 545 400 \$), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-491

Rôle locatif 1998

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le rôle locatif pour l'année 1998, au montant de 18 621 600 \$ (valeur imposable de 18 436 900 \$ et valeur non imposable de 184 700 \$), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-492

Soumissions - Services bancaires

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les services bancaires, ont été ouvertes le 9 septembre 1997 en présence de MM. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Avantage annuel net Montant
Banque Nationale du Canada	12 672,00 \$
Banque Royale	5 570,00 \$
Caisse populaire de Sainte-Catherine-de-Sienne	4 522,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier;

Le 15 septembre 1997

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de «Banque Nationale du Canada» au montant de 12 672,00 \$ (avantage annuel net), étant donné que cette soumission est la plus avantageuse et conforme;

que la Banque Nationale du Canada, ci-après appelée la Banque soit par les présentes nommée banquier de la Ville;

que le maire ou le maire suppléant, le trésorier, l'assistant-trésorier ou le greffier, soient autorisés par la présente :

- a) à faire, signer, tirer, accepter, endosser, négocier, remettre, déposer ou transférer l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change, ordres de paiement, contrats de lettres de crédit et de change à terme, que cela entraîne ou non un découvert dans tout compte de la Ville; et aussi, à signer les documents autorisant tout employé de la Banque à accepter et/ou à payer l'un quelconque ou tous billets à ordre, traites, ou lettres de change au nom de la Ville; et aussi, à signer des reçus et des ordres de paiement se rapportant à toute propriété de la Ville détenue par la Banque ou pour le compte de celle-ci;
- b) à accomplir toutes actions et à signer tous documents requis pour donner à la Banque toute garantie sur l'un quelconque ou sur tous biens réels ou personnels, biens meubles ou immeubles de la Ville, que ce soit sous forme d'hypothèque, de charge, de nantissement, de cession de transfert ou autre, y compris sans restreindre le caractère général de ce qui précède, des garanties sur les comptes à recevoir, les effets, billets et autres instruments négociables, les valeurs mobilières (telles que définies dans la Loi sur les Banques), les récépissés d'entrepôt, les connaissements, les garanties prévues à l'articles 82 ou à l'article 88 de la Loi sur les Banques, les garanties hypothécaires aux termes de la Loi sur les Banques, de la Loi nationale sur l'Habitation ou de toutes autres lois;
- c) à signer la formule du contrat de la Banque au sujet de la tenue et de la vérification des comptes de la Ville, et également à signer toute entente avec la Banque ou à lui

Le 15 septembre 1997

donner toute autorisation relativement aux opérations bancaires de la Ville, soit de manière générale ou en rapport avec toute opération particulière;

que n'importe lequel de ceux qui suivent, le trésorier, l'assistant-trésorier ou le greffier soient, par les présentes, autorisés de temps à autre, pour et au nom de la Ville, à négocier auprès de, ou à déposer à, ou à transporter à la Banque (uniquement au crédit du compte de la Ville) l'un quelconque ou tous chèques, billets à ordre, traites, acceptations, lettres de change et ordres de paiement et, pour ces fins, à tirer, signer ou endosser tous tels instruments ou l'un quelconque d'entre eux, ou à les livrer à la Banque après y avoir apposé à l'endos un timbre de caoutchouc ou autre portant le nom de la Ville, et aussi à recevoir tous chèques payés et autres notes de débit imputées à l'un quelconque des comptes de la Ville et à signer la formule de reçu y relative de la Banque;

que la Banque pourra se prévaloir de toutes actions accomplies et de tous documents signés au nom de la Ville conformément à l'autorisation qui précède, lesdits faits et documents liant la Ville, que le sceau de celle-ci ait été apposé ou non sur les documents en question;

que la Ville doit fournir à la Banque une copie authentique de la présente résolution, une liste de noms des administrateurs, des cadres et des employés de la Ville autorisés par la présente résolution à agir pour la Ville, ainsi qu'un spécimen de leur signature, afin que s'en serve chacune des succursales de la Banque avec laquelle traite la Ville, jusqu'à ce qu'un avis du contraire ou tout changement à ce sujet ait été donné par écrit au directeur ou au directeur suppléant de la succursale intéressée;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre la Banque et la Ville pour la durée de trois (3) ans se terminant le 30 septembre 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-493

Soumissions - Rues Goyer, Laflamme et Decelles

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le bouclage d'aqueduc des rues Goyer, Laflamme et Decelles, ont été ouvertes le 12 septembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 15 septembre 1997

Firme	Montant
M. Cossette Excavation inc.	54 942,26 \$
Sintra inc. (Centre du Québec)	59 974,52 \$
J.-P. Doyon ltée	49 022,62 \$
Coffrages Mauricien inc.	37 502,59 \$
Gaston Paillé ltée	39 941,23 \$
Desbiens Techni-Services inc.	48 419,62 \$
Les Entreprises Maskinongé inc.	42 478,91 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	48 551,68 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Coffrages Mauricien inc.» au montant de 37 502,59 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au projet # 97-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-494

Soumissions - Fourniture d'essence

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'essence ordinaire, sans plomb et diesel, ont été ouvertes le 12 septembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 15 septembre 1997

Soumissionnaire	Prix à la pompe	Escompte (%)	Prix à payer au litre (\$/l)	Montant annuel
* Dépanneur Jean-XXIII enr. - Irving				
- essence ordinaire	0,6690	5	0,6355	57 195,00 \$
- diésel	0,5990	6	0,5631	53 494,50 \$
			Total :	<u>110 689,50 \$</u>
* Le Groupe Pétrolier Olco inc.				
- essence ordinaire	0,6740	2	0,6605	59 445,00 \$
- diésel	0,5990	6	0,5631	53 494,50 \$
			Total :	<u>112 939,50 \$</u>

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Dépanneur Jean-XXIII enr. - Irving» aux montants soumissionnés après escomptes de 0,6355 \$/litre pour l'essence sans plomb et de 0,5631/litre le diésel, soit un total toutes taxes incluses de 110 689,50 \$ pour 90 000 litres d'essence sans plomb et 95 000 litres de diésel, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'une durée de trois (3) ans, commençant le 8 octobre 1997 au 7 octobre 2000. Le conseil approuve cette somme à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-495

Soumissions - Location de deux véhicules neufs 1997

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la location de deux véhicules neufs 1997 pour une durée de trente-six (36) mois,

Le 15 septembre 1997

a été ouverte le 11 septembre 1997 en présence de MM Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant Prix unitaire
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	270,04 \$/mois

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission reçue ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.» au montant de 270,04 \$/mois/prix unitaire (taxes incluses) pour une durée de trente-six (36) mois, incluant une garantie à 100 %, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le greffier soit autorisé à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-496

Compte rendu R-08-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu R-08-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 21 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-09-497

Soumissions - Scellement de fissures dans le pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le scellement de fissures dans le pavage de diverses rue de la ville, ont été ouvertes le 2 septembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier,

Le 15 septembre 1997

ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Solfixe inc.	14 679,68 \$
Scelbec inc.	14 153,21 \$
Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	15 999,28 \$
Pavage Rolland Fortier inc.	14 973,69 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Scelbec inc.» au montant de 14 153,21 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du projet # 97-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Accusé de réception de notre lettre du 27 août dernier incluant notre résolution concernant notre position du programme d'infrastructures.

Cabinet du ministre du Travail : Accusé de réception de notre lettre du 26 août dernier incluant notre résolution concernant la réforme de la tarification de la CSST.

Le 15 septembre 1997

Cabinet du premier ministre : Accusé de réception de notre lettre du 25 août dernier incluant notre résolution ainsi qu'un document concernant l'appui de notre conseil municipal aux résolutions présentées par le regroupement des villes périphériques.

Nicole Ouellet et Yves Blanchette : Prolongement du réseau de la piste cyclable.

Famille de M. Armand Charbonneau : Remerciements pour sympathies.

Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest (1994) : Représentant du conseil municipal au sein du Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest (1994).

Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française : Aide financière accordée à la bibliothèque pour l'acquisition de documents.

Fédération Québécoise des Échecs : Demande d'aide financière.

Intersan inc. : Réception des documents de cautionnement suite à la vente de la compagnie WMI Mauricie Bois-Francs.

Ministère des Affaires municipales : Accusé de réception de notre lettre du 11 août dernier concernant l'émondage d'arbres suite à la tempête de verglas de janvier 1997.

Commission de la représentation électorale du Québec : Approbation du règlement # 871.

Jerry Turcotte : Pétition afin d'obtenir un assouplissement des règlements dans la zone d'inondation (zone 0 à 20 ans).

Le 15 septembre 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 24 septembre 1997

Règlement # 783

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 783 intitulé *Règlement portant sur le traitement, l'oxydation et la filtration de l'eau au puits # 10 ainsi que divers travaux d'aqueduc et autorisant une dépense n'excédant pas 1 067 000 \$ et un emprunt de 1 067 000 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 24 septembre 1997, je déclare que ledit règlement # 783 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 6 octobre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 octobre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers André Carle et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

97-10-498

Procès-verbal - Séance ordinaire du 15 septembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Louise Gélinas déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du paiement d'un compte à son époux puisqu'il fait l'entretien du site du Calvaire. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

97-10-499

Liste de comptes C-35-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 6 octobre 1997

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-35-97 concernant les chèques 64890 à 64988 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 16 septembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 382 233,46 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Gélinas se joint maintenant au conseil.

97-10-500

Liste de comptes C-36-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-36-97 concernant les chèques 64869, 64989 à 65084 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 23 septembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 294 699,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-501

Liste de comptes C-37-97

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-37-97 concernant les chèques 65085 à 65166 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 30 septembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 218 388,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-502

Liste de mutations M-14-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 6 octobre 1997

que la liste de mutations M-14-97 couvrant la période du 16 au 31 août 1997, pour un montant total de revenus de 11 422,01 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-503

Liste de mutations M-15-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-15-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 septembre 1997, pour un montant total de revenus de 7 631,00 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-504

Compte rendu # 04-97 - Comité de relations de travail (employés cadres) du 26 août 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 04-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 26 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-505

Compte rendu # 05-97 - Comité de relations de travail (employés cadres) du 9 septembre 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 05-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 9 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 6 octobre 1997

97-10-506

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 25 août 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 25 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-507

Compte rendu SPI-09-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu SPI-09-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 23 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-508

Compte rendu R-07-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-07-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 30 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-509

Compte rendu TP-09-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 6 octobre 1997

que le compte rendu TP-09-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 11 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Chauveau, de Montlieu et Savoie ainsi que la réfection de l'aqueduc rue Notre-Dame (ouest) et autorisant une dépense n'excédant pas 489 440 \$ et un emprunt de 457 451 \$ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1998 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur 3038.1) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-510

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3038.1) contenant la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante, soit adopté :

Le 6 octobre 1997

Disposition # 1

Objet : Modifier la phraséologie pour la finition extérieure des bâtiments.

Endroit visé : Toutes les zones de la Ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la Ville.

Disposition # 2

*

Objet : Permettre l'usage de service de réparation.

Endroit visé : Zone commerciale 400 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district du carrefour, la zone commerciale 400 C est située à l'angle des rues de Sienne, des Dominicains et du boulevard Royal.

Disposition # 3

*

Objet : Permettre les chambres en location.

Endroit visé : Zone résidentielle 170 Rcd.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Richelieu, la zone résidentielle 170 Rcd se situe en bordure des rues Fabre et Brodeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**Ouverture****Soumissions - Système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable (pré-achat de l'unité # 2 de traitement)**

Les soumissions suivantes, pour le système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable (pré-achat de l'unité # 2 de traitement), ont été ouvertes le 22 septembre 1997 en présence de M. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire, Mme Nathalie Talbot, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Le 6 octobre 1997

Firme	Montant
U. S. Filter/Wallace & Tiernan	321 601,00 \$

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques pour analyse et rapport.

97-10-511

Soumissions - Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture et plantation d'arbres, ont été ouvertes le 30 septembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Floriculture H.G. Gauthier inc.	15 902,42 \$
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	16 534,88 \$
Pépinière Lac St-Paul enr.	12 240,48 \$
Terrassement Moderne enr.	15 241,48 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Pépinière Lac St-Paul enr.» au montant de 12 240,48 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget des règlements # 740, 744, 752 et 764 (environ 10 000 \$ disponible), et le reste au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 6 octobre 1997

97-10-512

Soumissions - Tuyaux de béton classe IV

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de tuyaux en béton, ont été ouvertes le 3 octobre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Tuvico	12 853,44 \$
Béton Vibré inc.	13 589,13 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Tuvico» au montant de 12 853,44 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-513

**Renoncement d'emprunt et contribution - Règlement # 775 -
Canalisation ruisseau Bettez**

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 775 - canalisation ruisseau Bettez nécessite la signature de contrats de servitudes dont les honoraires ne sont pas prévus aux dépenses de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

Le 6 octobre 1997

CONSIDÉRANT que cette contribution diminuera le montant prévu de financement temporaire et de frais d'émission, et permettra de financer les divers contrats de servitudes;

CONSIDÉRANT que cette contribution permettra aussi de diminuer les budgets des années futures en évitant un emprunt de 20 ans, payable par l'ensemble de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de contribuer au règlement # 775 - canalisation du ruisseau Bettez pour un montant de 100 000 \$ et de renoncer à emprunter la même somme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-514

Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, ordonne au greffier de la ville de vendre ces immeubles à l'enchère publique, dans la salle du conseil d'ici la fin de l'année 1997, selon la procédure prescrite par la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-515

Appui - MRC de Nicolet-Yamaska - Autoroute 55

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de la MRC de Nicolet-Yamaska dans le dossier du parachèvement de l'autoroute 55 entre la Mauricie et le Centre-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 6 octobre 1997

97-10-516

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

La modification au **plan d'urbanisme**, faisant partie du projet # 2039.1, est la suivante :**District Cherbourg**

- La rue projetée reliant les rues Laflamme et de Montlieu sera annulée et le sentier de piéton reliant ces mêmes rues sera déplacé vers l'est.

La modification au **règlement de zonage**, faisant partie du projet # 3039.1, est la suivante :

Disposition # 1

**

Objet : Annuler la rue projetée reliant les rue Laflamme et de Montlieu et le sentier de piéton reliant ces mêmes rues sera déplacé vers l'est.**Endroit visé** : Zones résidentielles 2 Ra⁷ et 2 Ra⁸.**Localisation de l'endroit visé** : À l'intérieur du district Cherbourg, les zones résidentielles 2 Ra⁷ et 2 Ra⁸ se situent en bordure des rues Laflamme, de Montlieu, de Tilly et Montauban.**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

97-10-517

Projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modification, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3040.1, soit adopté :

Le 6 octobre 1997

*

Disposition # 1

Objet : Modifier l'article 7.3.5 qui oblige d'asphalter l'accès au stationnement situé dans l'emprise de rue pour les bâtiments multifamiliaux et commerciaux.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 2

Objet : Modifier l'article 7.9.4.1 et 7.9.4.2 afin de changer la hauteur des haies et sa localisation pour passer de 1,2 mètre à 1,5 mètre pour la hauteur et pourra se situer à 0,3 mètre au lieu de 0,6 mètre de la ligne de terrain.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

*

Disposition # 3

Objet : Modification de l'article 6.8.1. qui défend la finition extérieure en blocs de béton pour tous les types de bâtiments principaux.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

*

Disposition # 4

Objet : Modification de l'article 5.6.9.1 de façon à autoriser les ouvertures sans vue et verre translucide à moins de 1,5 mètre de la ligne latérale.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Le 6 octobre 1997

*

Disposition # 5

Objet : Modification de l'article 7.1.4.2 et 7.1.5 afin de diminuer la marge de recul latérale et arrière pour les terrasses, galeries ou passerelles.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

*

Disposition # 6

Objet : Modifier l'article 8.5.5 de façon à permettre un pourcentage d'agrandissement pour les bâtiments principaux dérogatoires protégés par droits acquis.

Endroit visé : Zone résidentielle 283 A.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Terrasse du Fleuve, la zone résidentielle 283 A se situe en bordure des rues du Fleuve, des Peupliers, des Chênes, Collins, Montour et Sunny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-518

Compte rendu # 7 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 7 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 16 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement visant à prohiber la circulation des véhicules lourds sur le territoire de Trois-Rivières-Ouest et modifiant l'article 3 du règlement # 1006 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 6 octobre 1997

97-10-519

Procès-verbal de bornage

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le procès-verbal de bornage au 3510, rue Bordeaux des lots 159-13, 160-198 et 160-203, le tout sans frais pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-520

Compte rendu C-97-06 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu C-97-06 de la réunion du comité culturel, tenue le 9 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-521

Vente du lot 162-830 (rue de Montlieu)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente du lot 162-830 avec une servitude municipale. 50 % sera vendu à madame Nada Michaudville et monsieur Mario Brisebois et l'autre moitié à madame Louise Bérubé et monsieur André McNicoll. Le coût du terrain sera de 400 \$ chacun, incluant les frais de notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-522

Location d'un terrain pour dépôt de neige

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 6 octobre 1997

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le ministère des Transports du Québec, un contrat mensuel de location d'un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12, P.-15, P.-16 et P.-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 475 \$/mois (plus TPS et TVQ) et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} décembre 1997 et le 1^{er} avril 1998 ou au plus tard le 1^{er} mai 1998, selon les conditions énumérées dans la lettre du 31 octobre 1996 de M. André Caron, directeur dudit ministère. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-523

Plan de cadastre

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le plan de cadastre préparé par M. Jean Pinard, arpenteur-géomètre, en date du 22 septembre 1997, portant sur la subdivision d'une partie des lots 160, 161 et 162 par la création des lots 160-1027 à 160-1049, 161-631 à 161-647 et 162-836 à 162-838 inclusivement, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le compte de Terrasse Duvernay Ltée, soit accepté tel que présenté (dossier 40 293, minute 6640).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-524

Rétrocession et cessions de lots

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat :

- de cession des lots 160-1040 et 161-647 (rue Savoie), 161-642 (rue de Montlieu) et 160-1049 (rue Chauveau), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay Ltée pour rues;

Le 6 octobre 1997

- de rétrocession à Terrasse Duvernay Ltée du lot 160-905 appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et de cession du lot 160-1039 appartenant à Terrasse Duvernay Ltée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour sentier de piétons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-525

Programme d'entretien préventif - SAAQ

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que MM. Alain Gagnon, contremaître ou Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tous les documents relatifs au Programme d'entretien préventif requis par la Société de l'assurance automobile du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-526

Ministère des Transports - Autoroute 55

CONSIDÉRANT que le viaduc de l'autoroute 55 (boulevard Jean-XXIII) a été construit au début des années 1970;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est passée d'une population de 7 200 en 1970 à 23 000 et plus en 1997;

CONSIDÉRANT que les plans de ce viaduc avaient été inversés avec ceux du viaduc de côte Richelieu qui est plus large avec trottoirs;

CONSIDÉRANT la rénovation du boulevard Jean-XXIII à quatre (4) voies avec des trottoirs de chaque côté.

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports de faire l'étude pour l'élargissement du viaduc de l'autoroute 55 (boulevard Jean-XXIII) afin qu'il soit à quatre (4) voies de circulation incluant un trottoir de chaque côté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 6 octobre 1997

97-10-527

**Subvention - Service d'accueil aux nouveaux arrivants
Jean-XXIII**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour la participation de la Ville dans le cadre de la célébration des vingt ans d'existence de cet organisme :

Subvention au budget 1997	
Service d'accueil aux nouveaux arrivants Jean-XXIII	100 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**CORRESPONDANCE** **CSST** :Résolution concernant les regroupements d'employeurs.

Service d'accueil aux nouveaux arrivants Jean-XXIII : Demande d'aide financière.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 8 septembre dernier concernant une demande d'aide financière pour la réalisation du projet de réseau de la piste cyclable.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 11 août dernier portant sur les dégâts de la tempête de verglas du 5 janvier 1997.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 27 août dernier incluant notre résolution portant sur l'obtention du programme d'infrastructures pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Le 6 octobre 1997

Municipalité de Pointe-du-Lac : Sollicitation de la collaboration des intervenants de la région pour que chacun puisse faire les représentations nécessaires à conserver l'usine Weavexx de Trois-Rivières.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales : Entente entre la CSST et un groupe d'employeurs.

Serge Grenier : Cadets de l'Air - Escadron 226 - Revenus et dépenses 1996-1997.

Centre de recherche en histoire de l'Amérique française : Demande d'aide financière.

Les Artisans de paix : Campagne de Noël.

Aféas Jean-XXIII : Décorations de mauvais goût à l'Halloween.

Les habitations populaires Desjardins du centre du Québec : Service de déneigement des rues Notre-Dame, Guay et Joly.

Centraide Mauricie : Demande d'aide financière.

L'Interville, coop de solidarité en soins et services : Documentation sur L'Interville, coop de solidarité en soins et services.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 6 octobre 1997

Zonage

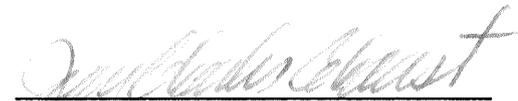
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 6 octobre 1997, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, René Bourassa, chef de la division des permis et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement **3038.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Deux contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le directeur des services techniques.

À 19 h 51, le 6 octobre 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Jean-Charles Charest, maire

Le 9 octobre 1997

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 9 octobre 1997, à 11 h 30 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas et monsieur le conseiller Yves Lévesque motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1- Entente intermunicipale afin de desservir la Municipalité de Pointe-du-Lac par le Service de la Sécurité publique de Trois-Rivières-Ouest
- 2- Entente intermunicipale de services entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest
- 3- Entente 9-1-1 - Municipalité de Pointe-du-Lac

97-10-528

Entente intermunicipale afin de desservir la Municipalité de Pointe-du-Lac par le Service de la Sécurité publique de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest maintient un service de policiers et possède un lieu de détention;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac ne détient aucun service policier et qu'elle désire déléguer à la Ville de Trois-Rivières-Ouest sa compétence en cette matière;

CONSIDÉRANT que les municipalités dont la population excède 5 000 habitants ne peuvent plus, à compter de janvier 1998, être desservies par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les parties signataires des présentes jugent que la présente entente répond aux objectifs qu'elles recherchent de mettre commun des services, d'en partager les coûts, d'autant

Le 9 octobre 1997

que telle entente répond notamment au désir manifesté par les autorités politiques du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de se prévaloir des dispositions des articles 64 et 73 de la Loi de police et des articles 468 de la Loi sur les cités et villes et l'article 569 du Code municipal afin que les parties aux présentes concluent une entente intermunicipale sur la fourniture d'un service de sécurité publique;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire Jean-Charles Charest et le greffier Claude Touzin soient et sont par les présentes autorisés à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Pointe-du-Lac et dont les termes de ladite entente sont tels que ci-joints annexés, à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-529

Entente intermunicipale de services entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest maintient un service de sécurité publique incluant le service de pompiers et possède un lieu de détention qui peut desservir plus que le territoire de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que les municipalités dont la population excède 5 000 habitants ne peuvent plus à compter de janvier 1998 être desservies par la Sûreté du Québec et doivent en conséquence, trouver une autre alternative;

CONSIDÉRANT l'offre faite par la Ville de Trois-Rivières-Ouest à la Municipalité de Pointe-du-Lac pour la fourniture d'un service de sécurité publique et l'acceptation de telle offre par la Municipalité de Pointe-du-Lac;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pointe-du-Lac possède également un service de pompiers qu'elle désire maintenir;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire dans un souci d'équité et de bon voisinage faire bénéficier la

Le 9 octobre 1997

Municipalité de Pointe-du-Lac d'économies par la mise en commun de services et d'équipements;

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du Code municipal et 468 et suivants de la Loi des Cités et Villes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire Jean-Charles Charest et le greffier Claude Touzin soient et sont par les présentes autorisés à signer l'entente intermunicipale à intervenir avec la Municipalité de Pointe-du-Lac pour la fourniture des biens et services selon les termes de ladite entente sont tels que ci-joints annexés à la présente résolution, pour en faire intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-530

Entente 9-1-1 - Municipalité de Pointe-du-Lac

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

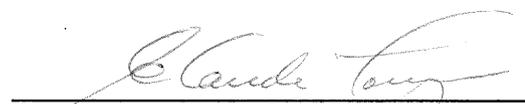
APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la Municipalité de Pointe-du-Lac, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 20 octobre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 octobre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur la mairesse suppléante madame Louise Gélinas, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour réunion d'urgence à l'Union des municipalités du Québec.

97-10-531

Procès-verbal - Séance ordinaire du 6 octobre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-532

Procès-verbal - Séance spéciale du 9 octobre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 20 octobre 1997

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 9 octobre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-533

Liste de comptes C-38-97

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-38-97 concernant les chèques 65167 à 65272 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 7 octobre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 1 312 281,80 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-534

Liste de comptes C-39-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-39-97 concernant les chèques 65102, 65273 à 65365 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 15 octobre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 460 014,22 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-535

Règlement # 3038.1

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 3038.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 octobre 1997

97-10-536

Règlement # 874

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 874 intitulé *Règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1998 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-537

Règlement # 784

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 784 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Chauveau, de Montlieu et Savoie ainsi que la réfection de l'aqueduc rue Notre-Dame (ouest) et autorisant une dépense n'excédant pas 489 440 \$ et un emprunt de 457 451 \$*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-538

Règlement # 1006.2

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 1006.2 intitulé *Règlement visant à prohiber la circulation des véhicules lourds sur le territoire de Trois-Rivières-Ouest et modifiant l'article 3 du règlement # 1006*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 octobre 1997

97-10-539

Soumissions - Sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de sable tamisé abrasif, ont été ouvertes le 14 octobre 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Mme Nathalie Talbot, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	15,00 \$/ton.m.
Gravier Mont-Carmel inc.	10,49 \$/ton.m.
Les Graviers M.D.M. enr.	10,43 \$/ton.m.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les Graviers M.D.M. enr.» au montant total de 17 828,25 \$ (taxes incluses), soit une quantité estimée de 1 500 tonnes au prix de 10,43 \$ (taxes en sus) par tonne métrique livrée, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-540

Soumissions - Dénégement des puits, du stationnement du réservoir et du chemin d'accès pour le bâtiment des communications

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le déneigement des puits # 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ainsi que du stationnement du réservoir d'eau potable et d'un chemin d'accès pour le bâtiment des communications, ont été ouvertes le 14 octobre 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing.,

Le 20 octobre 1997

ingénieur de projet, Mme Nathalie Talbot, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	268 \$/appel
Excavation les Deux Rives	259 \$/appel

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Excavation Les Deux Rives» au montant de 259 \$/appel (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-541

Nomination d'un chef d'équipe - Service des incendies

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Pierre Bédard, pompier à temps partiel, soit nommé chef d'équipe au service des incendies pour une période d'essai d'une année et ce, à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-542

Engagement de monsieur Kevin Carignan

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 20 octobre 1997

que monsieur Kevin Carignan soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-543

Engagement de monsieur Alain Lanteigne

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Alain Lanteigne soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-544

Engagement de monsieur Sylvain Dion

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que monsieur Sylvain Dion soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-545

Engagement de monsieur Patrick St-Marseille

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Patrick St-Marseille soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-546

Engagement de monsieur Tommy Traversy

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 20 octobre 1997

que monsieur Tommy Traversy soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-547

Engagement de monsieur Yvon Vaugeois

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que monsieur Yvon Vaugeois soit engagé à titre de pompier à temps partiel à compter du 1^{er} novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-548

Démission de monsieur Jean-Noël Fréchette

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la démission de monsieur Jean-Noël Fréchette, à titre de pompier à temps partiel, soit acceptée à compter du 31 octobre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-549

Démission de monsieur Yvon L'Archevêque

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la démission de monsieur Yvon L'Archevêque, à titre de pompier à temps partiel chef d'équipe, soit acceptée à compter du 31 octobre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-550

Compte rendu - Comité ville fleurie du 30 juillet 1997

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 20 octobre 1997

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 30 juillet 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-551

Compte rendu - Comité ville fleurie du 5 août 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 5 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

97-10-552

Contrat de cession pour parc

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc du lot 140-50 (au coin des rues Amyot et Maheu) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Construction Gilles Gagnon inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2039) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District de Cherbourg

- La rue projetée reliant les rues Laflamme et de Montlieu sera annulée et le sentier de piéton reliant ces mêmes rues sera déplacé vers l'est.

Le 20 octobre 1997

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3039) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 1

Objet : Annuler la rue projetée reliant les rues Laflamme et de Montlieu et le sentier de piéton reliant ces mêmes rues sera déplacé vers l'est.

Endroit visé : Zones résidentielles 2 Ra⁷ et 2 Ra⁸.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Cherbourg, les zones résidentielles 2 Ra⁷ et 2 Ra⁸ se situent en bordure des rues Laflamme, de Montlieu, de Tilly et Montauban.

97-10-553

Soumissions - Système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable (pré-achat de l'unité # 2 de traitement)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable (pré-achat de l'unité # 2 de traitement), ont été ouvertes le 22 septembre 1997 en présence de M. Benoit Plante, ing., stag., ingénieur stagiaire, Mme Nathalie Talbot, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
U. S. Filter/Wallace & Tiernan	321 601,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion des ingénieurs conseils de la firme Pluritec;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «U.S. Filter/Wallace & Tiernan, représentant au Canada de General Filter company» au montant de 321 601,00 \$ (taxes exclues), soit 366 480,42 \$ (taxes

Le 20 octobre 1997

incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 783 et ce, conditionnellement à l'approbation du ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-554

Budget d'opérations 1998 - CITF

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte et approuve le budget d'opérations 1998 de la CITF au montant de 6 629 155 \$ pour le transport régulier et de 690 989 \$ pour le transport adapté, soit un budget total de 7 320 144 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-555

Mandat - Firme Arrakis Consultants inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que l'offre de services de la firme de consultants en hydrogéologie Arrakis Consultants inc., qui avait réalisé les calculs préliminaires pour les bassins de rétention des unités de traitements des puits # 9 et 10, pour un montant de 11 519,71 \$, soit acceptée. Le conseil approuve cette somme au budget du règlement # 765.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-556

Projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le projet de modification, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3041.1, soit adopté :

Le 20 octobre 1997

Disposition # 1

Objet : Permettre l'usage d'associations civiques, sociales et fraternelles.

Endroit visé : Zone commerciale 178 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 178 C se situe en bordure de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-557

Départ du Père Pierre Leblond, o.p.

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest remercie sincèrement monsieur Pierre Leblond, curé de la Paroisse de Sainte-Catherine-de-Sienne, pour son dévouement auprès de ses paroissiens, car il quitte ses fonctions pour aller oeuvrer en France. Nous lui souhaitons le meilleur succès dans ses nouveaux défis de carrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-10-558

Subvention - Dépouillement de l'arbre de Noël

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 250 \$ au comité parrainé par monsieur André Bourassa, afin de défrayer une partie du coût de l'organisation du dépouillement de l'arbre de Noël à l'intention des enfants de tous les employés. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 20 octobre 1997

97-10-559

Félicitations - Louis Gince

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Louis Gince, propriétaire des commerces Louis Gince inc., pour sa récente nomination et l'obtention du titre de «*personnalité d'affaires de l'année*», à l'occasion du treizième gala annuel de la CÉDIC et des Chambres de commerce du grand Trois-Rivières, tenu le 10 octobre 1997, au centre des congrès de l'hôtel Delta.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière.

MRC de Francheville : Accusé de réception du premier projet de règlement # 3038.1 et de la résolution de son adoption.

MRC de Francheville : Accusé de réception du règlement # 783 pour avis d'opportunité à l'égard des dispositions du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire.

MRC de Francheville : Accusé de réception du second projet de règlement # 3038.1 et de la résolution de son adoption.

Ministère des Affaires municipales : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière - Exercice financier 1998.

Office de tourisme et des congrès de Trois-Rivières : Congrès annuel des Villes et Villages en santé en 1998 à Trois-Rivières et remerciement du précieux support apporté.

Le 20 octobre 1997

MRC de Francheville : Accusé de réception du projet de modification du plan d'urbanisme (règlement # 2039) ainsi que la résolution de son adoption.

MRC de Francheville : Accusé de réception des projets de règlement de modification au règlement de zonage (# 3039.1 et 3040.1) ainsi que les résolutions de leur adoption.

Sur ce, la séance est levée.



Louise Gélinas, mairesse suppléante



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 novembre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 3 novembre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Claude Lacroix motive son absence pour raisons personnelles.

Discours du Maire

Le maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1996, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1997-1998-1999.

De plus, d'après les relevés comptables en notre possession actuellement, il mentionne ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1997 ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1998 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1998-1999-2000.

97-11-560

Procès-verbal - Séance ordinaire du 20 octobre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 octobre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 novembre 1997

97-11-561

Liste de comptes C-40-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-40-97 concernant les chèques 65366 à 65457 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 21 octobre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 197 438,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-562

Liste de comptes C-41-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-41-97 concernant les chèques 65458 à 65553 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 28 octobre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 449 166,96 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-563

Liste de mutations M-16-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-16-97 couvrant la période du 16 au 30 septembre 1997, pour un montant total de revenus de 1 138,44 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-564

Compte rendu R-09-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

Le 3 novembre 1997

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-09-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 30 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-565

Compte rendu SPI-10-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-10-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 21 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-566

Compte rendu # 8 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu # 8 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 21 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-567

Renoncement d'emprunt et contribution du règlement # 780 - de Beauvais et de Nantes

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 780 - de Beauvais et de Nantes, nécessitent des ajustements supplémentaires évalués à 10 000 \$;

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

Le 3 novembre 1997

CONSIDÉRANT que cette contribution évitera la dépense prévue de 25 000 \$ de financement temporaire et de frais d'émission, et permettra de financer les coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT que cette contribution permettra aussi de diminuer les budgets des années futures en évitant un emprunt de 20 ans, payable par l'ensemble de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de contribuer au règlement # 780 - de Beauvais et de Nantes, pour un montant de 260 000 \$ et de renoncer à emprunter la somme de 275 000 \$ qui était prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-568

Location d'un site pour fin de dépôt de neige

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue, aux firmes N. Veillette Excavation inc. et Construction et Pavage Maskimo Itée, un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12, P.-15, P.-16 et P.-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 237,50 \$/mois chacun (plus TPS et TVQ), le tout selon les conditions énumérées dans leurs lettres du 2 octobre 1997 et 27 octobre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-569

Représentant des locataires - OMHTRO

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que monsieur Jean Déziel soit nommé représentant des locataires, catégorie personnes retraitées, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-

Le 3 novembre 1997

Rivières-Ouest pour une période de deux (2) ans à compter du 24 septembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-570

Proclamation de la Semaine de l'appréciation à la jeunesse

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la semaine du 9 au 15 novembre 1997 soit proclamée "Semaine de l'appréciation à la jeunesse".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-571

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3040.1) contenant la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Modifier l'article 7.3.5 qui oblige d'asphalter l'accès au stationnement situé dans l'emprise de rue pour les bâtiments multifamiliaux et commerciaux.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 2

Objet : Modifier l'article 7.9.4.1 et 7.9.4.2 afin de changer la hauteur des haies et sa localisation pour passer de 1,2 mètre à 1,5 mètre pour la hauteur et pourra se situer à 0,3 mètre au lieu de 0,6 mètre de la ligne de terrain.

Le 3 novembre 1997

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 3

Objet : Modification de l'article 6.8.1. qui défend la finition extérieure en blocs de béton pour tous les types de bâtiments principaux.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 4

Objet : Modification de l'article 5.6.9.1 de façon à autoriser les ouvertures sans vue et verre translucide à moins de 1,5 mètre de la ligne latérale.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Disposition # 5

Objet : Modification de l'article 7.1.4.2 et 7.1.5 afin de diminuer la marge de recul latérale et arrière pour les terrasses, galeries ou passerelles.

Endroit visé : Toutes les zones de la ville.

Localisation de l'endroit visé : L'ensemble du territoire de la ville.

Le 3 novembre 1997

Disposition # 6

Objet : Modifier l'article 8.5.5 de façon à permettre un pourcentage d'agrandissement pour les bâtiments principaux dérogatoires protégés par droits acquis.

Endroit visé : Zone résidentielle 283 A.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Terrasse du Fleuve, la zone résidentielle 283 A se situe en bordure des rues du Fleuve, des Peupliers, des Chênes, Collins, Montour et Sunny.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur 3040.1) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-572

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3041.1) contenant la disposition susceptible d'approbation référendaire suivante, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Permettre l'usage d'associations civiques, sociales et fraternelles.

Endroit visé : Zone commerciale 178 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 178 C se situe en bordure de la rue Notre-Dame.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 novembre 1997

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur 3041.1) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-573

Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées

CONSIDÉRANT que l'Organisation des Nations Unies a proclamé le 3 décembre journée internationale des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a institué une semaine québécoise des personnes handicapées qui aura lieu du 3 au 9 décembre de chaque année;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

qu'une semaine annuelle des personnes handicapées soit instituée dans notre ville du 3 au 9 décembre de chaque année;

que pour l'année 1997, cette semaine se tienne sous le thème de « *L'Accès : c'est l'autonomie... tout le monde y gagne* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-574

Prévisions budgétaires 1998 - OMHTRO

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que les prévisions budgétaires 1998 pour les six (6) ensembles immobiliers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, soit le 01914, le 01361, le 02915, le 03047, le 03206 et le 03302, accusant un déficit de 738 593,00 \$ à répartir respectivement dans les proportions de 73 859,00 \$ à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et 664 734,00 \$ à la Société d'habitation du Québec, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 novembre 1997

97-11-575

Appui - Port de Trois-Rivières - Reconstruction du hangar 10

CONSIDÉRANT que le Port de Trois-Rivières a un projet de reconstruction de son hangar 10;

CONSIDÉRANT que le Port de Trois-Rivières joue un rôle important dans le développement économique de la région mauricienne;

CONSIDÉRANT que le Port de Trois-Rivières doit s'assurer, pour bien remplir sa mission, de mettre à la disposition de sa clientèle des équipements de qualité;

CONSIDÉRANT que le Port de Trois-Rivières connaît présentement une croissance remarquable;

CONSIDÉRANT que le port possède les réserves financières nécessaires au financement complet de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande du Port de Trois-Rivières afin que la Société canadienne des ports autorise, sans délai, la reconstruction du hangar 10 et de faire tout le nécessaire pour que le projet débute le plus rapidement possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-576

Compte rendu C-97-07 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu C-97-07 de la réunion du comité culturel, tenue le 9 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 3 novembre 1997

97-11-577

Compte rendu TP-10-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu TP-10-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 16 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-578

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 27 octobre 1997

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 27 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-579

Appui - Association Athlétique Trois-Rivières inc.

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de l'Association Athlétique Trois-Rivières inc. pour la tenue des compétitions de ski de fond au DOMAINE 3R lors de la 34^e Finale des Jeux du Québec d'hiver de 1999 dans le Grand Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-580

Proclamation de la Semaine québécoise de la citoyenneté

CONSIDÉRANT que la première Semaine québécoise de la citoyenneté se tiendra du 7 au 14 novembre 1997, sous l'égide du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;

Le 3 novembre 1997

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise de la citoyenneté favorisera la pleine participation de tous et toutes à notre vie collective, en resserrant les liens de solidarité entre les Québécois et les Québécoise de tout âge, de toute culture, de toute origine et de toutes conditions sociales;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise de la citoyenneté développera un sentiment d'appartenance qui repose sur des valeurs communes et le goût de vivre ensemble;

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise de la citoyenneté soutiendra le pluralisme qui caractérise notre société en plus de le mettre à profit pour notre enrichissement collectif.

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la semaine du 7 au 14 novembre 1997 soit proclamée "Semaine québécoise de la citoyenneté", sous le thème « *Partager ses passions, enrichir son monde* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-581

Crédits supplémentaires au projet # 97-00

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 20 000 \$ au projet # 97-00 pour permettre la dépense suivante : conversion énergétique, que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire et que le projet # 97-00 soit réaménagé pour permettre cette dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-582

Mandat - Services Énergétiques ÉcoSystem inc.

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 3 novembre 1997

que la firme "Services Énergétiques ÉcoSystem inc." soit mandatée pour procéder à la réalisation de la conversion au gaz naturel du chauffage électrique ventilé actuel de l'hôtel de ville, avec mise en place d'un système informatisé centralisé de contrôle du chauffage et autorise une dépense selon un montant forfaitaire jusqu'à un maximum de 70 000 \$ pris à même les recettes de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé réception de notre lettre du 14 octobre dernier incluant notre résolution portant sur l'élargissement du viaduc de l'autoroute 55 (boulevard Jean-XXIII).

Ministère de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française : Aide financière de 36 000 \$ est accordée à la bibliothèque pour faire l'acquisition de documents.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 783.

MRC de Francheville : Accusé de réception du règlement # 3038.1 et de la résolution de son adoption.

MRC de Francheville : Accusé de réception du projet de règlement de modification au règlement de zonage (# 3041.1) ainsi que la résolution de son adoption.

Familles Piché et Whissell : Remerciements pour avoir entériné la suggestion du Comité culturel de nommer une salle de la bibliothèque municipale : "Salle Aline Piché".

Le 3 novembre 1997

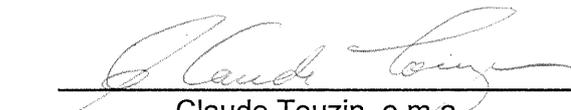
Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Accusé de réception de notre lettre du 20 octobre dernier ainsi que l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Municipalité de Pointe-du-Lac concernant le Service de la sécurité publique.

Université du Québec à Trois-Rivières : Accusé de réception et remerciements pour les documents (plan de zonage, plan d'urbanisme et règlements) tel que demandé.

Escadron 226 Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 3 novembre 1997

Urbanisme

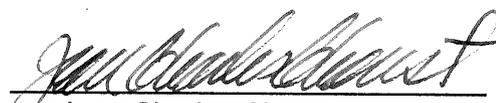
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 3 novembre, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modifications proposées au plan et aux règlements d'urbanisme ainsi que les conséquences découlant de leur adoption et plus particulièrement les règlements # 2039.1 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme* et 3039.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Aucuns contribuables ne se sont présentés.

À 19 h 51, le 3 novembre 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Jean-Charles Charest, maire

Le 3 novembre 1997

Zonage

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 3 novembre, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement **3040.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Aucuns contribuables ne se sont présentés.

À 19 h 51, le 3 novembre 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Jean-Charles Charest, maire

Le 3 novembre 1997

Zonage

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 3 novembre, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement **3041.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Aucuns contribuables ne se sont présentés.

À 19 h 51, le 3 novembre 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Jean-Charles Charest, maire

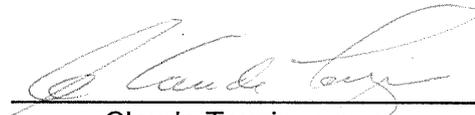
Le 4 novembre 1997

Règlement # 784

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement # 784 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Chauveau, de Montlieu et Savoie ainsi que la réfection de l'aqueduc rue Notre-Dame (ouest) et autorisant une dépense n'excédant pas 489 440 \$ et un emprunt de 457 451 \$.*

Aucunes des personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 4 novembre 1997, je déclare que ledit règlement # 784 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 17 novembre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 novembre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

**Déclaration des
intérêts pécuniaires**

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires et le greffier de la ville en prend acte.

**Mairesse d'un jour et
son conseil municipal**

La Ville de Trois-Rivières-Ouest reçoit la mairessé d'un jour et son conseil municipal tous élus dans le cadre de la "*Semaine de l'appréciation à la jeunesse*", Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest.

97-11-583

Procès-verbal - Séance ordinaire du 3 novembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-584

Liste de comptes C-42-97

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-42-97 concernant les chèques 65554 à 65643 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 novembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 348 000,44 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-585

Liste de comptes C-43-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-43-97 concernant les chèques 65644 à 65757 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 11 novembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 703 887,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-586

Liste de mutations M-17-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-17-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 octobre 1997, pour un montant total de revenus de 9 897,86 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-587

Compte rendu R-10-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 17 novembre 1997

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-10-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 23 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-588

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 10 juin 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 10 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-589

Procès-verbal - Comité de retraite du 5 novembre 1997

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 5 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-590

Règlement # 3040.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 3040.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-591

Règlement # 3041.1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 3041.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-592

Financement, emprunts temporaires

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 783 - Traitement, oxydation et filtration de l'eau au puits # 10 et divers travaux d'aqueduc	1 067 000 \$	90 %	960 300 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-593

Destruction de documents - Cour municipale

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des constats d'infraction et des dossiers payés pour les années 1991, 1992 et 1993, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-594

Opposition à l'élargissement de la consignation actuelle à des contenants et emballages de breuvages et de produits alimentaires

CONSIDÉRANT qu'il existe au Québec deux systèmes parallèles de récupération des emballages et contenants de breuvages, soit la collecte sélective municipale et la consignation;

CONSIDÉRANT que les contenants de bière et boissons gazeuses sont consignés alors que les imprimés et les autres emballages et contenants faits de papier, carton, verre, matières plastiques et métaux sont récupérés par le biais de la collecte sélective municipale;

CONSIDÉRANT que la collecte sélective municipale est implantée partout au Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a accepté, l'automne dernier, le projet visant à développer la collecte sélective municipale auprès de l'ensemble de la population québécoise, permettant ainsi de consolider les 4 000 emplois existants et d'en créer quelques 1 600 nouveaux;

CONSIDÉRANT qu'un éventuel élargissement de la consignation actuelle à des contenants et emballages de produits alimentaires déjà récupérés par la collecte sélective municipale constituerait un non-sens en raison de la complexité et de l'inefficacité de fonctionnement, du coût supplémentaire pour les citoyens, de la perte de revenus pour les récupérateurs et d'un bénéfice nul pour l'environnement;

CONSIDÉRANT qu'un tel élargissement de la consignation aurait des conséquences néfastes importantes pour notre industrie alimentaire, occasionnant des baisses de ventes, des pertes d'emplois et des augmentations de coûts pour les consommateurs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la collecte sélective municipale soit reconnue comme le moyen privilégié de récupération des emballages et contenants de produits alimentaires;

Le 17 novembre 1997

que le gouvernement du Québec se garde d'élargir le système de consignation actuelle à d'autres contenants et emballages de breuvages;

que le gouvernement du Québec donne suite, tel qu'il s'y est engagé à l'automne 1996, au projet soumis par Collecte Sélective Québec visant à développer la collecte sélective municipale auprès de l'ensemble de la population québécoise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-595

Soumissions - Rues de Montlieu, Savoie et Chauveau

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services des rues de Montlieu, Savoie et Chauveau ont été ouvertes le 11 novembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Jean Rouette, chef dessinateur ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Sintra inc. (Région Centre du Québec)	222 134,77 \$
Gaston Paillé ltée	199 168,86 \$
La Cie de construction Dollard ltée	220 575,86 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	218 839,95 \$
M. Cossette Excavation inc.	225 419,77 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	221 406,24 \$
André Cyrenne inc.	229 596,51 \$
M. Bourassa Excavation inc.	241 824,34 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Gaston Paillé ltée» au montant de

Le 17 novembre 1997

199 168,86 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 784 et ce, conditionnellement à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-596

Fédération des Guides Catholiques - Exemption de taxes municipales - Propriété du 7350, rue Notre-Dame

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une exemption de taxes municipales à la Fédération des Guides Catholiques du Diocèse / District de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-597

Règlement # 2039.1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 2039.1 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-598

Règlement # 3039.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 3039.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-599

Fermeture du règlement # 720

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 720 (Sabourin, Lebel) sont terminés et ont coûté 102 194,62 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 101 984,25 \$ et qu'il reste à emprunter 17,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de contribuer à même les recettes 1997 un montant de 210,37 \$, de renoncer au solde à emprunter de 17,00 \$ et de fermer le règlement # 720.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-600

Fermeture du règlement # 724

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 724 (Lebel, Brosseau, Sabourin) sont terminés et ont coûté 492 780,68 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 492 780,68 \$ et qu'il reste à emprunter 0,81 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de renoncer au solde à emprunter de 0,81 \$ et de fermer le règlement # 724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-601

Fermeture du règlement # 738

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 738 (Audet) sont terminés et ont coûté 58 262,64 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 58 262,64 \$;

Le 17 novembre 1997

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de fermer le règlement # 738.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-602

Fermeture du règlement # 749

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 749 (boulevard De Rigaud) sont terminés et ont coûté 104 607,18 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 105 167,30 \$ et qu'il reste à emprunter 0,34 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de diminuer de 560,12 \$ la contribution 1997 du F.A.B., de renoncer au solde à emprunter de 0,34 \$ et de fermer le règlement # 749.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-603

Fermeture du règlement # 751

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 751 (boulevard Marion (suite) & ponceau) sont terminés et ont coûté 229 139,62 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 228 700,05 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 17 novembre 1997

de contribuer à même les recettes 1997 un montant de 439,57 \$ et de fermer le règlement # 751.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-604

Compte rendu R-08-97 - Comité de circulation

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-08-97 de la réunion du comité de circulation, tenue le 6 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-605

Protocole d'entente 1998 - SPAM

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente, pour l'année 1998, avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-606

Compte rendu - Comité de la famille du 8 octobre 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 8 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-607

Fermeture du règlement # 747

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 747 (sanitaire et aqueduc partie boulevard Saint-Jean) sont terminés et ont coûté 26 119,37 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 27 701,52 \$;

CONSIDÉRANT que la ville a contribué la somme de 1 283,94 \$ à même le budget 1996 pour combler le manque à gagner provenant du crédit accordé sur les comptes de financement temporaire (résolution # 96-01-027);

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de retourner l'excédent de 1 582,15 \$ au surplus libre contribué en 1996, de renoncer au solde à emprunter et de fermer le règlement # 747.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-608

Fermeture du règlement # 753

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 753 (de Montlieu) sont terminés et ont coûté 89 230,52 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 89 230,52 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de fermer le règlement # 753.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-609

Fermeture du règlement # 757

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 757 (Grenier, Parent, Rivard) sont terminés et ont coûté 52 849,20 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 53 180,59 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de diminuer de 331,39 \$ la contribution 1997 du F.A.B. et de fermer le règlement # 757.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-610

Fermeture du règlement # 758

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 758 (Riopel, Bernard) sont terminés et ont coûté 234 245,45 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 234 842,44 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de diminuer de 596,99 \$ la contribution 1997 du F.A.B. et de fermer le règlement # 758.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-611

Fermeture du règlement # 759

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 759 (Deshaies, Després) sont terminés et ont coûté 349 763,40 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 350 728,94 \$;

Le 17 novembre 1997

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de diminuer de 965,54 \$ la contribution 1997 du F.A.B. et de fermer le règlement # 759.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-612

Fermeture du règlement # 760

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 760 (égouts et éclairage boulevard Saint-Jean) sont terminés et ont coûté 431 041,17 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 432 699,57 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de diminuer de 1658,40 \$ la contribution 1997 du F.A.B. et de fermer le règlement # 760.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-613

Fermeture du règlement # 761

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 761 (boulevard Saint-Jean) sont terminés et ont coûté 1 188 775,72 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 189 623,37 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

Le 17 novembre 1997

de diminuer de 847,65 \$ la contribution 1997 du F.A.B. et de fermer le règlement # 761.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-614

Compte rendu # 97-04 - Comité de relations de travail (employés municipaux)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu # 97-04 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 19 juin 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-615

Compte rendu # 97-05 - Comité de relations de travail (employés municipaux)

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 97-05 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 26 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-616

Compte rendu # 97-06 - Comité de relations de travail (employés municipaux)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu # 97-06 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 22 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-617

Compte rendu # 97-07 - Comité de relations de travail
(employés municipaux)

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 97-07 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 29 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-618

Fermeture du projet # 94-00

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-00 (immobilisations 1994) sont terminés et ont coûté 492 846,35 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 502 981,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 10 134,65 \$ et de fermer le projet # 94-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-619

Fermeture du projet # 94-06

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-06 (urbanisme - 2^e terrasse) sont terminés et ont coûté 61 509,51 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 64 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 17 novembre 1997

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 490,49 \$ et de fermer le projet # 94-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-620

Fermeture du projet # 94-11

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-11 (équipements - bibliothèque) sont terminés et ont coûté 191 148,06 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 194 500,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 13 351,94 \$ et de fermer le projet # 94-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-621

Fermeture du projet # 95-00

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-00 (immobilisations 1995) sont terminés et ont coûté 235 941,85 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 281 371,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 45 429,15 \$ et de fermer le projet # 95-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-622

Fermeture du projet # 95-01

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-01 (fonds de roulement) sont terminés et ont coûté 158 018,94 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 188 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 29 981,06 \$ et de fermer le projet # 95-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-623

Fermeture du projet # 95-02

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-02 (surplus réservé) sont terminés et ont coûté 106 106,85 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 109 800,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 3 693,15 \$ et de fermer le projet # 95-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-624

Fermeture du projet # 95-03

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-03 (préliminaires - boulevard Royal) sont terminés et ont coûté 16 868,31 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 19 000,00 \$;

Le 17 novembre 1997

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 2 131,69 \$ et de fermer le projet # 95-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-625

Fermeture du projet # 95-04

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-04 (surplus réservé - autres immobilisations) sont terminés et ont coûté 108 476,02 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 118 500,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 10 373,98 \$, et de fermer le projet # 95-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-626

Fermeture du projet # 95-05

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-05 (repavage 1995) sont terminés et ont coûté 232 244,07 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 240 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 17 novembre 1997

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 7 755,93 \$ et de fermer le projet # 95-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-627

Fermeture du projet # 95-06

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-06 (circulation - boulevard Royal) sont terminés et ont coûté 113 069,50 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 130 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 16 930,50 \$ et de fermer le projet # 95-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-628

Fermeture du projet # 95-07

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 95-07 (système de neutralisation de l'eau) sont terminés et ont coûté 59 535,78 \$;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 60 000,00 \$;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 464,22 \$ et de fermer le projet # 95-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-629

Extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ville de Trois-Rivières-Ouest, Batiscan, Champlain, Pointe-du-Lac, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Narcisse et Saint-Stanislas se sont prévaluées des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* L.R.Q. c. C-72.01 pour conclure une entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que cette entente, approuvée par le Gouvernement du Québec le 24 novembre 1994, est entrée en vigueur le 29 décembre 1994;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Prosper a été autorisée à se joindre à la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest par le décret 988-96 du 14 août 1996, publié dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 2, le 4 septembre 1996;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan a été autorisée à se joindre à la Cour municipale de la Ville de Trois-Rivières-Ouest par le décret numéro 990-97, du 6 août 1997, publié dans la Gazette Officielle du Québec, Partie 2, le 27 août 1997;

CONSIDÉRANT que l'article 11 de ladite entente prévoit que :

"Toute autre municipalité désirant adhérer à l'entente pourra le faire, conformément aux règles suivantes :

- a) elle obtient l'accord de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;*
- b) elle accepte par règlement toutes les conditions de l'entente au moment de son adhésion".*

CONSIDÉRANT que la Ville de Bécancour désire se prévaloir des dispositions de l'article 11 de ladite entente pour y adhérer aux conditions qui y sont stipulées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 17 novembre 1997

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne son consentement à l'adhésion de la Ville de Bécancour à l'entente portant sur la modification d'une entente existante afin de permettre l'extension de la compétence territoriale de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-630

Félicitations - Hugo Gélinas

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement Hugo Gélinas de l'équipe de football Vert et Or du Séminaire de Trois-Rivières pour sa nomination à titre de *joueur par excellence de la finale provinciale du Bol d'Or juvénile AA*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-631

Annulation de différentes servitudes pluviales

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats d'annulation des servitudes pluviales suivantes :

Lots #	Rues	Propriétaires
160-977	de Montlieu	Brian Demontigny
160-978	de Montlieu	Terrasse Duvernay ltée
36-128, 36-129	Bélanger	Léo J. McGuigan Dorothy Fox McGuigan
36-92	Bélanger	Jean-Guy Michaud
36-93	Bélanger	Constructions S.Y. Plante enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-632

Soumissions - Habillement des policiers

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'habillement des policiers ont été ouvertes le 14 novembre 1997 en présence de MM. Gilles Tremblay, inspecteur et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Les distributions R. Nicholls inc.	11 432,48 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	7 678,85 \$
Chez Lise Binette inc.	10 575,48 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Gilles Tremblay, inspecteur;

CONSIDÉRANT que les soumissions des firmes Martin & Lévesque (1983) inc. et Chez Lise Binette inc. ont été jugées non conformes parce qu'elles sont incomplètes.

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Les distributions R. Nicholls inc.» au montant de 11 432,48 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est conforme. Le conseil appropriera cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-633

Félicitations - Équipe de football Vert et Or du Séminaire de Trois-Rivières

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement toute l'organisation, l'entraîneur-chef François Dubé ainsi que la dynamique équipe Vert et Or du

Le 17 novembre 1997

Séminaire de Trois-Rivières, pour leur victoire historique à la finale provinciale du "**Bol d'Or juvénile AA**" disputée contre Les Lions de Chavigny tenue le 15 novembre 1997 au Stade olympique de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-634

Félicitations - Équipe de football Les Lions de Chavigny

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement tous les membres de l'équipe, l'entraîneur ainsi que l'organisation des Lions de l'école secondaire Chavigny de Trois-Rivières-Ouest, pour leur performance comme finaliste du "**Bol d'Or juvénile AA**" 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-635

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 3 septembre 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 3 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur 3042.1) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 1

Objet : Permettre l'usage de produits de la construction.

Endroit visé : Zone commerciale 427 C.

Le 17 novembre 1997

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 427 C se situe en bordure du boulevard St-Jean.

Disposition # 2

Objet : Réduire la superficie au sol minimum autorisée pour les bâtiments principaux.

Endroit visé : Zone résidentielle 107 Ra².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 107 Ra² se situe en bordure de la rue Ledoux.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2040) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District de Cherbourg

- L'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure nord de la rue de Montlieu sera remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité. (Voir croquis # 1)

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle de basse densité située en bordure nord de la rue Notre-Dame sera remplacée en partie par une aire d'affectation à la fois résidentielle de basse densité et commerciale. (Voir croquis # 2)

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3043) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

Disposition # 1

Objet : Permettre des résidences unifamiliales isolées et jumelées.

Le 17 novembre 1997

Endroit visé : Zone résidentielle 7 Rd¹.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district de Cherbourg, la zone résidentielle 7 Rd¹ se situe en bordure de la rue de Montlieu.

Disposition # 2

Objet : Permettre la vente et réparation de génératrices et objets connexes.

Endroit visé : Zone résidentielle 281 Ra/A².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone résidentielle 281 Ra/A² se situe en bordure de la rue Notre-Dame entre les adresses 8060 et 8162.

97-11-636

Projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le projet de modification, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3042.1, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Permettre l'usage de produits de la construction.

Endroit visé : Zone commerciale 427 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 427 C se situe en bordure du boulevard St-Jean.

Disposition # 2

Objet : Réduire la superficie au sol minimum autorisée pour les bâtiments principaux.

Endroit visé : Zone résidentielle 107 Ra².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 107 Ra² se situe en bordure de la rue Ledoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 17 novembre 1997

97-11-637

Projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le projet de modifications au plan et aux règlements d'urbanisme suivants soit adopté :

Les modifications au **plan d'urbanisme**, faisant partie du projet # 2040.1, sont les suivantes :

District de Cherbourg

- L'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité située en bordure nord de la rue de Montlieu sera remplacée par une aire d'affectation résidentielle de basse densité. (Voir croquis # 1)

District Mauricien

- L'aire d'affectation résidentielle de basse densité située en bordure nord de la rue Notre-Dame sera remplacée en partie par une aire d'affectation à la fois résidentielle de basse densité et commerciale. (Voir croquis # 2)

Les modifications au **règlement de zonage**, faisant partie du projet # 3043.1, sont les suivantes :

Disposition # 1

Objet : Permettre des résidences unifamiliales isolées et jumelées.

Endroit visé : Zone résidentielle 7 Rd¹.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district de Cherbourg, la zone résidentielle 7 Rd¹ se situe en bordure de la rue de Montlieu.

Disposition # 2

Objet : Permettre la vente et réparation de génératrices et objets connexes.

Endroit visé : Zone résidentielle 281 Ra/A².

Le 17 novembre 1997

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone résidentielle 281 Ra/A² se situe en bordure de la rue Notre-Dame entre les adresses 8060 et 8162.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-638

Traceur usagé

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de la firme Bélitec inc. pour l'achat du vieux traceur usagé HP DRAFT PRO en échange d'un crédit de 1 000 \$ en service et/ou fourniture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-639

Félicitations - Père Claude Noël, o.p.

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement le nouveau curé de la Paroisse de Ste-Catherine-de-Sienne, soit monsieur Claude Noël, o.p.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-11-640

Félicitations - Élus d'un jour

CONSIDÉRANT qu'un excellent travail a été accompli par les élus d'un jour à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 1997;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

Le 17 novembre 1997

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest remercie chaleureusement la mairesse d'un jour et son conseil municipal dans le cadre de la *Semaine de l'appréciation à la jeunesse* à Trois-Rivières-Ouest. Les élu(e)s municipaux d'un jour étaient :

Stéphanie Abbott, mairesse d'un jour
Élève de 6^e année de l'école Richelieu

Mathieu Allaire, conseiller municipal d'un jour
Élève de 6^e année de l'école Saint-Dominique

Amélie Saucier, conseillère municipale d'un jour
Élève de 6^e année de l'école Les Terrasses

Dina Chait-Sok, conseiller municipal d'un jour
Élève de 6^e année de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne

Shany Black, conseiller municipal d'un jour
Élève de 6^e année de l'école Marguerite-Bourgeois

Sébastien Dubreuil, conseiller municipal d'un jour
Élève de 4^e année de l'école du Bois-Joli

Samuel St-Yves-Durand, conseiller municipal d'un jour
Élève de 5^e année de l'école Notre-Dame-du-Rosaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de M. Freddy Lépine : Remerciements pour sympathies.

Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Remerciements pour l'implication du conseil municipal dans la réalisation des Matinées symphoniques de l'OSTR, édition 1997.

Âge d'or Ste-Catherine de Sienne : Demande d'aide financière.

Le 17 novembre 1997

Fleur de Mai : Demande d'aide financière et proposition à l'effet d'être exonéré de taxes foncières.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 22 octobre dernier concernant l'entente intermunicipale du Service de la sécurité publique entre Trois-Rivières-Ouest et Pointe-du-Lac ainsi que l'entente du 9-1-1.

Thérèse Bureau : Invitation au Salon de Noël Fêtes-Arts.

Ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue : Contribution municipale à l'assainissement des finances publiques et calcul de la contribution.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 28 octobre dernier concernant la problématique du programme d'aide aux infrastructures municipales Canada-Québec.

Le Salon de la Municipalité et Salon National de l'Habitation : Invitation à participer au concours HABITAS - MUNICIPALITÉ.

Centraide Mauricie : Demande d'aide financière.

Maison de la Famille de l'Ouest : Demande d'aide financière.

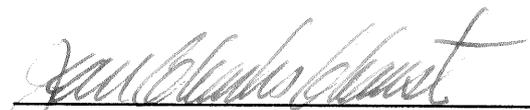
Famille de Mme Lucienne Houle-Valois : Remerciements pour sympathies.

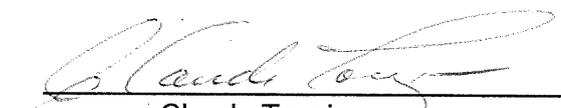
Famille de M. Louis-Philippe Benoit : Remerciements pour sympathies.

Ministère des Transports : Approbation du règlement # 1006.2.

Le 17 novembre 1997

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 1^{er} décembre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1^{er} décembre 1997, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général et monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

97-12-641

Procès-verbal - Séance ordinaire du 17 novembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-642

Liste de comptes C-44-97

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-44-97 concernant les chèques 65758 à 65854 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 18 novembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 249 700,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} décembre 1997

97-12-643

Liste de comptes C-45-97

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-45-97 concernant les chèques 65642, 65855 à 65954 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 26 novembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 398 026,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-644

Liste des mauvaises créances CR 97-02

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste des mauvaises créances CR 97-02, relative à divers comptes, pour un montant total de 53,23 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-645

Liste des mauvaises créances AFF 97-02

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste des mauvaises créances AFF 97-02, relative à la taxe d'affaires, pour un montant total de 2 382,17 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-646

Liste de mutations M-18-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 1^{er} décembre 1997

que la liste de mutations M-18-97 couvrant la période du 16 au 31 octobre 1997, pour un montant total de revenus de 7 041,51 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-647

Paiement comptant du solde de l'obligation SÉRIE AL SQAE

CONSIDÉRANT que la Société québécoise d'assainissement des eaux a décidé d'exercer la clause de rachat au pair pouvant s'exercer le 15 décembre 1997 concernant l'obligation SÉRIE AL;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, estimé devant être refinancé le 15 décembre 1997 se chiffre à 115 116,84 \$;

CONSIDÉRANT que la Société offre l'opportunité d'acquitter ce solde et ainsi diminuer le coût de notre service de la dette des années futures;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde en capital, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'obligation SÉRIE AL de la Société québécoise d'assainissement des eaux, au montant estimé de 115 116,84 \$ et que ce montant soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-648

Mandat - Tempête de verglas

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit mandaté pour présenter au gouvernement du Québec une demande d'aide financière en vertu du décret 1358-97 concernant la tempête de verglas survenue le 5 janvier 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} décembre 1997

97-12-649

Soumissions - Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous l'autoroute Félix-Leclerc (40) à l'ouest du viaduc de côte Richelieu

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous l'autoroute Félix-Leclerc (40) à l'ouest du viaduc de côte Richelieu ont été ouvertes le 25 novembre 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Sintra inc. (Région Centre du Québec)	85 540,90 \$
Gaston Paillé ltée	108 359,80 \$
M. Bourassa Excavation inc.	75 824,06 \$
La Cie de construction Dollard ltée	81 142,80 \$
Construction Yvan Boisvert inc.	79 916,64 \$
Aménagements Pluri-Services inc.	81 664,71 \$
J.P. Doyon ltée	73 828,93 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «J.P. Doyon ltée» au montant de 73 828,93 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 779.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} décembre 1997

97-12-650

Permanence de monsieur André-Luc Gauthier

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur André-Luc Gauthier soit nommé en permanence au poste de commis administratif au Service des travaux publics à compter du 11 décembre 1997, date à laquelle il aura complété sa période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-651

Règlement # 2040.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 2040.1 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-652

Règlement # 3043.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 3043.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-653

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Le 1^{er} décembre 1997

que le second projet de modification au règlement de zonage (futur # 3042.1) contenant les dispositions susceptibles d'approbation référendaire suivantes, soit adopté :

Disposition # 1

Objet : Permettre l'usage de produits de la construction.

Endroit visé : Zone commerciale 427 C.

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Mauricien, la zone commerciale 427 C se situe en bordure du boulevard St-Jean.

Disposition # 2

Objet : Réduire la superficie au sol minimum autorisée pour les bâtiments principaux.

Endroit visé : Zone résidentielle 107 Ra².

Localisation de l'endroit visé : À l'intérieur du district Marion, la zone résidentielle 107 Ra² se situe en bordure de la rue Ledoux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-654

Nomination du président - Comité des Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Yves Lévesque soit nommé président pour le comité des Jeux du Québec, secteur finance, effectif à partir du 12 novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-655

Mandat - Beaumier, Richard - Compensation Ville de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT le litige entre les villes de Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest concernant une compensation que la Ville de Trois-Rivières refuse d'acquitter;

Le 1^{er} décembre 1997

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a envoyé à plusieurs reprises des lettres par l'intermédiaire de son maire et de son greffier et que celles-ci sont demeurées sans réponse;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la firme de conseillers juridiques Beaumier, Richard soit mandatée à prendre des procédures judiciaires dans le dossier de compensation de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement imposant un mode de tarification pour financer certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement # 632 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1998, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement des eaux, la tarification pour l'éclairage des rues, la location de contenants, les roulottes ainsi que la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1998, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1998 et abrogeant le règlement # 577-N et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-17 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service

Le 1^{er} décembre 1997

d'aqueduc et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1998 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-12-656

Abolition de la peine d'emprisonnement

CONSIDÉRANT qu'en 1995 le gouvernement du Québec se proposait d'abolir les peines d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale;

CONSIDÉRANT qu'en 1995, face au tollé de protestations provenant de plusieurs organismes à vocation judiciaire, le gouvernement du Québec faisait volte face et abandonnait son projet d'abolition des peines d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le temps purgé pour les peines d'emprisonnements des infractions reliées au Code de procédure pénale a considérablement diminué, ne représentant, en réalité, qu'un faible pourcentage du taux d'occupation des institutions carcérales provinciales;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique se propose à nouveau d'abolir les peines d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'élève contre cette proposition dont l'application aurait pour effet de créer deux régimes de droits distincts soit, l'exécution de mesures de perception pour certains et la fermeture de dossiers pénaux sans possibilité de perception pour d'autres;

CONSIDÉRANT qu'aucun consensus n'existe autour de cette problématique et que les alternatives proposées par le Ministre ne peuvent palier aux conséquences de l'abolition des peines d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale;

CONSIDÉRANT que le percepteur des amendes de la Cour municipale de Trois-Rivières-Ouest n'aura plus d'alternative au non

Le 1^{er} décembre 1997

paiement des amendes et, de ce fait, la Ville de Trois-Rivières-Ouest perdra une source de revenus des plus appréciable;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre de la Sécurité publique d'abandonner son projet d'abolition des peines d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale. De plus, le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre de la Sécurité publique de surseoir à son projet et de mettre sur pied un comité formé, entre autres, des organismes à vocation judiciaire, dont le mandat serait d'évaluer tous les autres moyens à l'exécution des jugements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 133-N-4 et modifiant l'heure de la dernière séance ordinaire du mois de décembre et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-12-657

Compte rendu - Comité ville fleurie du 12 août 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 12 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-658

Compte rendu - Comité ville fleurie du 25 août 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 1^{er} décembre 1997

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 25 août 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-659

Compte rendu - Comité ville fleurie du 1^{er} septembre 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 1^{er} septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-660

Compte rendu - Comité ville fleurie du 16 septembre 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 16 septembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-661

Compte rendu TP-11-97 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu TP-11-97 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 20 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 1^{er} décembre 1997

97-12-662

Compte rendu C-97-08 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu C-97-08 de la réunion du comité culturel, tenue le 6 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-663

Compte rendu # 9 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 9 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 18 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-664

Compte rendu R-11-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-11-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 20 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 3.1.9 du règlement # 2002 afin d'inclure une tarification pour un certificat d'autorisation pour un usage relatif aux commerces de jeux électroniques, de billard ou autres et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Le 1^{er} décembre 1997

97-12-665

Mandat - Bluteau & Skorek

CONSIDÉRANT que les bureaux du Service des loisirs sont très restreints;

CONSIDÉRANT que le conseil désire faire préparer une esquisse de se réaménagement;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la firme d'architectes Bluteau & Skorek soit mandatée pour préparer un plan préliminaire concernant l'aménagement des bureaux du Service des loisirs au centre sportif de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-666

Soumissions - Véhicule d'occasion

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la vente du camion Ford L-8000 1982, ont été ouvertes le 28 novembre 1997 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Camions Stéphane Blain	1 500,00 \$
Machineries Rosaire Thériault inc.	1 600,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la

Le 1^{er} décembre 1997

soumission de «Machineries Rosaire Thériault inc.» au montant de 1 600,00 \$ (taxes exclues), étant donné que cette soumission représente la meilleure offre pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Thérèse Thibault - Ouest'Arts : Remerciements pour l'encouragement et le support financier concernant l'exposition de groupe qui a eu lieu à la bibliothèque municipale.

Malette Maheu Services-conseils : Comment relever les nouveaux défis de votre municipalité?

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 784.

Chevaliers de Colomb : Demande d'aide financière.

Musée Pierre-Boucher : Demande d'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 1^{er} décembre 1997

Urbanisme

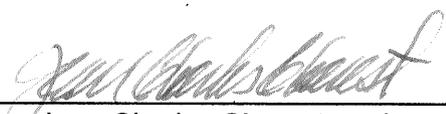
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 1^{er} décembre, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a. et Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modifications proposées au plan et aux règlements d'urbanisme ainsi que les conséquences découlant de leur adoption et plus particulièrement les règlements # 2040.1 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme* et # 3043.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Deux contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le greffier de la ville.

À 19 h 51, le 1^{er} décembre 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.



Jean-Charles Charest, maire

Le 1^{er} décembre 1997

Zonage

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 1^{er} décembre, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement # **3042.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*.

Deux contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le greffier de la ville.

À 19 h 51, le 1^{er} décembre 1997, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.


Jean-Charles Charest, maire

Le 15 décembre 1997

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 décembre 1997, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération :

- 1- Adoption des indices d'améliorations locales pour l'année 1998.
- 2- Adoption du règlement # 1998.
- 3- Adoption du règlement # 57-S-18.
- 4- Résolution afin de fixer le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1998.
- 5- Résolution afin d'adopter le programme triennal d'immobilisations 1998-1999-2000.
- 6- Adoption du règlement # 133-N-5.

97-12-667

Indices d'améliorations locales pour l'année 1998

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1998 soient adoptés tels que présentés :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
283	Lacoursière	Frontage	8 125,30	3,7268	30 281
295	de Poitiers - Dompierre - Dumouchel	Superficie	189 686	0,06833	12 961
296	Garneau - Notre-Dame (Dubé)	Frontage	2 173,09	2,3143	5 029

Le 15 décembre 1997

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
297	Garneau - Notre-Dame (Dubé)	Superficie	116 115	0,01396	1 621
299	Bernard	Superficie	95 502	0,05154	4 922
301	Laflamme - de La Rochelle	Superficie	246 549	0,08289	20 436
306	Forest - Roland	Superficie	145 658	0,04746	6 913
307	de Maricourt - de Florence - de Vimont	Superficie	202 921	0,05642	11 449
308	Rosemont (côte) - de Lisieux - Aubert - De Coubertin	Superficie	48 866,80	0,81716	39 932
309	Chateleine - de Louisbourg - du Mans	Superficie	122 418	0,06658	8 151
320	Sirois - Garceau	Frontage	363,84	3,4549	1 257
321	Roland - Forest	Frontage	236,21	1,80348	426
327	Bellefeuille - Richelieu (côte) - Brunet	Superficie	13 867,50	1,2103	16 784
339	de la Montagne	Frontage	356,83	18,64	6 651
342	Codère - Le Royer - St-Joseph	Superficie	24 562,50	1,0698	26 277
347	Ste-Marguerite Est	Superficie	8 126,10	0,4407	3 581
351-F	de Liège	Frontage	80,17	13,29	1 065
351-S	de Liège	Superficie	2 515,17	0,4239	1 066
360	de Lausanne	Frontage	134,41	15,67	2 106
361	de Maricourt - de Liège	Frontage	271,57	26,04	7 072
364	Quirion	Frontage	307,79	26,67	8 209
371	Richelieu (côte)	Superficie	2 894,80	0,20658	598
372	Lefort	Frontage	122,39	15,36	1 880
373	de Bordeaux - de Picardie	Frontage	246,19	4,96	1 221
375	de Picardie - de Bordeaux	Frontage	283,11	20,72	5 866
376	Quirion	Frontage	307,79	4,39	1 351
377	Lefort (Ouest)	Frontage	122,39	2,91	356
378	Lefort (Est)	Frontage	407,62	35,42	14 438
379	de Musset - de Rouen - Routhier - Chagnon	Frontage	394,59	34,66	13 676
383	Aubert - d'Orléans	Frontage	399,10	34,73	13 861
384	Brunet - Grenier	Frontage	500,19	37,65	18 832
386	Richelieu (côte)	Frontage	48,40	24,88	1 204
389	des Dominicains	Frontage	274,34	8,91	2 444
391	Ste-Marguerite-Est	Frontage	87,48	8,69	760

Le 15 décembre 1997

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
393	Chateleine - du Mans - du Havre	Frontage	396,64	36,14	14 335
394-A	Laflamme - du Havre - de Chamonix - de Louisbourg	Frontage	603,23	37,55	22 651
395	de Musset - Clermont - Chagnon - Gilbert - de Rouen - de Bayonne	Frontage	488,49	36,18	17 674
396	de Cherbourg - de Turenne - de Labossière - Lelièvre - de l'Érablière	Frontage	1 298,77	36,19	47 002
397	de Lisieux - Rosemont (côte) - Précourt	Frontage	720,78	36,21	26 099
398	Brunet - Carrier	Frontage	226,31	36,22	8 197
400	Notre-Dame	Frontage	474,50	7,16	3 397
401	Quirion - de la Montagne	Frontage	259,15	36,09	9 353
402	Roberge	Frontage	151,51	11,05	1 674
403	des Dominicains	Frontage	869,26	9,86	8 571
408	Précourt - Gadbois - Aubert	Frontage	904,89	36,44	32 974
409	Richelieu (côte)	Frontage	115,39	34,27	3 954
411	Richer	Superficie	9 854,50	0,7650	7 539
412	Chateleine - de Chamonix	Frontage	613,26	38,54	23 635
413	de Fontenelle - de Maricourt - de La Rochelle	Frontage	624,10	38,59	24 084
417	des Pins	Frontage	257,36	38,67	9 952
418	Bellefeuille	Frontage	313,93	6,16	1 934
419	Lauzon	Frontage	321,75	28,54	9 183
420	de Turenne	Frontage	506,10	38,63	19 551
421	de Poitiers - Dumouchel	Frontage	336,58	38,91	13 096
422	Bellefeuille	Superficie	23 606,30	0,8106	19 135
423	Jean-XXIII - Brodeur	Frontage	124,37	36,25	4 508
424	Richelieu (côte)	Superficie	5 079,60	0,7977	4 052
425	Meunier	Superficie	15 865,30	0,7969	12 643
426	de l'Érablière	Frontage	247,32	38,76	9 586
427	Audet - Brunet - Couture - Richelieu (côte)	Frontage	612,07	41,17	25 199
429	du Long-Sault - Laflamme - Rosemont (côte) - Aubert	Frontage	1 435,30	38,39	55 101
431	de Bayonne - Routhier	Frontage	455,79	38,45	17 525
432	Richelieu (côte)	Frontage	224,82	41,33	9 292

Le 15 décembre 1997

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
435	Forest - Gagnon	Frontage	434,60	38,37	16 676
437	de St-Germain	Frontage	326,52	26,82	8 757
438	Ste-Marguerite Est	Frontage	102,75	9,84	1 011
439	de Cherbourg - de Tilly	Frontage	1 340,00	44,09	59 081
441	de Cherbourg	Frontage	414,56	44,23	18 336
442	Bellefeuille	Frontage	178,87	2,37	424
444	Cambert - Frontenac	Frontage	280,99	44,26	12 437
445	Dagenais - Brodeur - Gagnon - Roland - Fabre - Corbeil	Frontage	1 028,05	39,84	40 958
446	Dagenais - Brodeur - Corbeil - Fabre	Superficie	38 579,30	0,9357	36 099
447	Lauzon - Bernard - Marion	Frontage	551,48	39,89	21 999
448	Laflamme - Rosemont (côte) - Loiselle - Messier - Chateleine	Frontage	2 133,83	44,11	94 123
450	Mongeau	Frontage	237	39,60	9 385
452-1	Julien - Bellefeuille	Frontage	229,92	42,85	9 852
452-2	Julien - Bellefeuille	Frontage	402,87	82,60	33 277
455	de St-Germain	Frontage	322,16	42,96	13 840
456	de la Sidbec	Frontage	715,97	72,179	51 678
458	Quenneville - Matton	Frontage	168,12	42,95	7 221
459	de Cherbourg - Routhier - de Rouen	Frontage	472,67	44,30	20 939
460	Corbeil - Fabre	Frontage	576,04	38,80	22 350
461	Corbeil - Fabre - Jean-XXIII	Frontage	530,37	58,35	30 947
464	de Gascogne - de Cambrai - Auclair - de Montauban - Laflamme - de Montlieu	Frontage	1 790,46	41,84	74 913
465	Rosemont (côte) - de Cherbourg	Frontage	1 459,29	41,86	61 086
466	de Cherbourg - Decelles - de St-Germain - de La Rochelle - de Turenne - Dozois	Frontage	1 215,96	41,89	50 937
468	Richelieu (côte)	Frontage	356,98	6,562	2 343
469	Lavallée - de Chambord - de Bernières	Frontage	291,33	41,25	12 017
470	Marion - Tanguay - Daviau	Frontage	1 393,95	41,86	58 351
471	Duburger	Frontage	311,93	41,82	13 045

Le 15 décembre 1997

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
475	Charbonneau - Ste-Marguerite Ouest - St-Jean - Jean-XXIII	Frontage	1 562,07	9,66	15 090
476	Iberville	Frontage	44,50	7,80	347
482	Quenneville - Mauricien	Frontage	271,47	40,52	11 000
483	Rouette	Frontage	171,27	3,14	538
484	Gagnon - Lavigne - Fabre - Pilon - Lemay	Frontage	2 170,29	41,78	90 675
486	Charbonneau - Dalpé	Frontage	703,86	37,09	26 106
488	de Bernières - Lavallée - Préville - Donais - de Rigaud	Frontage	837,76	38,11	31 927
489	Quenneville - Mauricien	Frontage	380,46	40,43	15 382
490	Marion	Frontage	784,75	40,49	31 775
491	de l'Industrie	Frontage	252,98	55,56	14 056
492	Goyer - Decelles - Pilon - Richelieu (côte)	Frontage	1 281,90	43,54	55 814
493	de Cherbourg	Frontage	353,71	40,46	14 311
494	de Sienne Sud	Frontage	37,15	6,65	247
499	Corbeil	Frontage	669,44	42,91	28 726
703	Préville - Donais	Frontage	520,71	43,44	22 620
705	Audet - Carrier - Rivard	Frontage	228,18	43,86	10 008
707	Bellefeuille - Huard - Ledoux - Tanguay - Valiquette - Marion	Frontage	2 857,38	43,39	123 982
708	Bélanger	Frontage	372,93	43,41	16 189
712	Ste-Marguerite Ouest - Jean-XXIII	Frontage	719,19	11,483	8 258
717	Goyer	Frontage	245,24	39,28	9 633
720	Sabourin - Lebel	Frontage	158,92	38,84	6 172
721	Arnaud	Frontage	365,53	42,92	15 689
724	Lebel - Brosseau - Sabourin	Frontage	822,36	42,83	35 222
728	Anctil - Decelles - Dozois - Goyer - Laflamme - Sicard	Frontage	956,52	42,81	40 949
732	Marion (Est) - Audet	Frontage	297,75	29,40	8 754
733	Quenneville - Nolin - Borduas	Frontage	614,96	32,15	19 771
735	Brosseau - Robitaille - Jean-XXIII	Frontage	436,68	29,81	13 017
736	Sabourin - Nolin - Borduas	Frontage	160,29	29,94	4 799
737	de Montlieu - Blain - Savoie - Chauveau	Frontage	517,54	28,95	14 983

Le 15 décembre 1997

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
738	Audet	Frontage	109,72	28,87	3 168
739	Massicotte - Robitaille	Frontage	546,18	28,93	15 801
740	Goyer - Sicard - de Montlieu	Frontage	678,10	28,97	19 645
741	Audet - Marion	Frontage	61,09	29,75	1 817
743-1	Jean-XXIII - Verdun (côte)	Frontage	1 699,86	21,42	36 411
743-2	Jean-XXIII - Verdun (côte)	Frontage	82,25	6,76	556
744-B	Ledoux - St-Aubin	Frontage	942,79	37,93	35 760
745	Amyot - Maheu	Frontage	420,91	35,12	14 782
746-B	Laflamme	Frontage	412,62	38,09	15 717
747	St-Jean (partie)	Frontage	278,43	6,59	1 835
748	Jean-XXIII (partie)	Frontage	154,62	7,27	1 124
749	de Rigaud	Frontage	158,39	26,23	4 155
751	Marion - riv. Milette	Superficie	14 864,99	0,5818	8 648
752	Blain	Frontage	150,11	26,73	4 012
753	de Montlieu	Frontage	164,05	35,62	5 843
754	Guay - du Fleuve	Frontage	480,75	8,13	3 908
755	Lacerte (Phase A)	Frontage	695,83	10,01	6 965
756	Lacerte (Phase B)	Frontage	253,49	3,04	771
757	Grenier - Parent - Rivard	Frontage	782,72	3,22	2 520
758	Riopel - Bernard	Frontage	1 157,95	5,88	6 809
759	Deshais - Després	Frontage	1 657,79	5,94	9 847
760	St-Jean	Frontage	2 752,32	6,53	17 973
761	St-Jean	Frontage	3 060,96	11,13	34 068
766	Royal	Frontage	1 512,59	18,96	28 679
767	de Siègne (Sud) - Angers	Frontage	248,26	14,05	3 488

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**97-12-668****Règlement # 1998**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 décembre 1997

que le règlement # 1998 intitulé *Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1998, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement des eaux, la tarification pour l'éclairage des rues, la location de contenants, les roulettes ainsi que la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-669

Règlement # 57-S-18

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 57-S-18 intitulé *Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-17 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-670

Fixation du taux d'intérêt des taxes et des créances impayées et décret de l'ajout d'une pénalité au montant des taxes municipales exigibles

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

1. que les taxes municipales portent intérêt à un taux de 9 %; ce taux s'applique à toutes les créances impayées et ce, à compter du 1^{er} janvier 1998;
2. que la Ville décrète qu'une pénalité de 5 % soit ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et ce, à compter du 1^{er} janvier 1998, conformément à l'article 250.01 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-671

Programme triennal d'immobilisations 1998-1999-2000

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 décembre 1997

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 5 063 400 \$ pour l'année 1998, au montant de 3 166 650 \$ pour l'année 1999 et au montant de 6 525 100 \$ pour l'année 2000, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-672

Règlement # 133-N-5

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

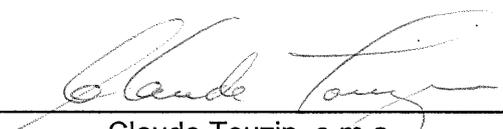
APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 133-N-5 intitulé *Règlement amendant le règlement 133-N-4 et modifiant l'heure de la dernière séance ordinaire du mois de décembre*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.


Jean-Charles Charest, maire


Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 15 décembre 1997

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 décembre 1997 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

97-12-673

Procès-verbal - Séance ordinaire du 1^{er} décembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-674

Liste de comptes C-46-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-46-97 concernant les chèques 65585, 65955 à 66037 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 décembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 742 622,88 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-675

Liste de comptes C-47-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-47-97 concernant les chèques 66038 à 66123 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 9 décembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 312 269,64 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-676

Liste de mutations M-19-97

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-19-97 couvrant la période du 1^{er} au 15 novembre 1997, pour un montant total de revenus de 8 970,24 \$, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-677

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur André Carle, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1^{er} janvier 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-678

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

Le 15 décembre 1997

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 12 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-679

Soumissions - Abri pour génératrice au réservoir d'eau potable

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la construction d'un abri pour génératrice au réservoir d'eau potable, ont été ouvertes le 9 décembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction Bibeau inc. - 9049-9922 Québec inc.	9 686,18 \$
Henri St-Amant & fils inc.	17 845,35 \$
Construction Jean-Guy Rheault inc.	16 806,08 \$
Construction G. Therrien inc.	13 245,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Construction Bibeau inc. - 9049-9922 Québec inc.» au montant de 9 686,18 \$ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil appropriera cette somme au budget du règlement # 750.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-680

Soumissions - Pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de pierre concassée, ont été ouvertes le 9 décembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unitaire \$/ton.m.
Simard-Beaudry inc, div. Pagé Construction	Poussière	8,50
	¼" net	12,50
	1" net	10,80
	0-¾"	8,50
	0-2½"	8,30
	4-8"	10,50
	0-8"	7,60
	tout venant	7,30
	TOTAL	44 584,89 \$
Construction & pavage Maskimo ltée	Poussière	6,75
	¼" net	11,75
	1" net	9,75
	0-¾"	7,75
	0-2½"	7,75
	4-8"	7,50
	0-8"	7,25
	tout venant	6,50
	TOTAL	40 097,92 \$
Jules Bourassa & fils (1988) inc.	Poussière	7,65
	¼" net	11,85
	1" net	10,20
	0-¾"	7,55
	0-2½"	7,65
	4-8"	10,60
	0-8"	6,40
	tout venant	7,45
	TOTAL	40 767,40 \$
Noé Veillette inc.	Poussière	8,40
	¼" net	12,80
	1" net	11,95
	0-¾"	8,45
	0-2½"	8,45
	4-8"	10,20
	0-8"	7,90
	tout venant	7,60
	TOTAL	45 573,46 \$

Le 15 décembre 1997

Firme	Type	Prix unitaire \$/ton.m.
Michel Bellerive et fils excavation inc.	Poussière	9,62
	¼" net	13,82
	1" net	12,19
	0-¾"	9,54
	0-2½"	9,62
	4-8"	12,88
	0-8"	8,34
	tout venant	9,43
	TOTAL	50 657,56 \$
Excavation Girard & Simard inc.	Poussière	9,25
	¼" net	13,40
	1" net	12,20
	0-¾"	9,20
	0-2½"	9,10
	4-8"	12,30
	0-8"	8,60
	tout venant	8,35
	TOTAL	49 060,48 \$
Transport Neault et Dupont inc.	Poussière	7,44
	¼" net	11,74
	1" net	10,44
	0-¾"	7,44
	0-2½"	7,24
	4-8"	10,44
	0-8"	6,44
	tout venant	5,94
	TOTAL	40 048,35 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Transport Neault et Dupont inc.» au montant de 40 048,35 \$ (taxes incluses), pour une quantité approximative de 200 ton.m. de poussière de pierre, 150 ton.m. de ¼" net, 750 ton.m. de 1" net, 2 500 ton.m. de 0-¾", 200 ton.m.

Le 15 décembre 1997

de 0-2½", 150 ton.m. de 4-8", 150 ton.m. de 0-8" et 250 ton.m. de tout venant, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-681

Soumissions - Sable (classes «A» et «B»)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de sable (classes «A» et «B»), ont été ouvertes le 9 décembre 1997 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Noé Veillette inc.	Classe «A»	4,05 \$/ton.m.
	Classe «B»	<u>4,03 \$/ton.m.</u>
	TOTAL	13 799,95 \$
Jules Bourassa et fils (1988) inc.	Classe «A»	2,99 \$/ton.m.
	Classe «B»	<u>2,99 \$/ton.m.</u>
	TOTAL	10 221,76 \$
Transport Neault et Dupont inc.	Classe «A»	2,79 \$/ton.m.
	Classe «B»	<u>2,79 \$/ton.m.</u>
	TOTAL	9 538,03 \$
Michel Bellerive et fils excavation inc.	Classe «A»	3,05 \$/ton.m.
	Classe «B»	<u>3,05 \$/ton.m.</u>
	TOTAL	10 426,88 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme «Transport Neault et Dupont inc.» au montant de 9 538,03 \$/ton.m. (taxes incluses) pour une quantité approximative de 1 000 ton.m. de sable classe «A» et

Le 15 décembre 1997

2 000 ton.m. de sable classe «B», étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approuve cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-682

Règlement # 3042.1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 3042.1 intitulé Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-683

Convention collective - Association des policiers et pompiers

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire, le directeur général et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective entre l'Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Ville pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-684

Protocole de relations de travail - Association des employés cadres

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire, le directeur général et le président du comité des relations de travail des employés cadres soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le protocole de relations de travail entre l'Association des employés cadres de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Ville pour la période du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 2002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-685

Convention collective - Syndicat des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire, le directeur général, le président du comité des employés municipaux et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la convention collective entre le Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest et la Ville pour la période du 1^{er} avril 1996 au 31 mars 2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-686

Règlement # 634.1

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 634.1 intitulé *Règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1998*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-687

Règlement # 577-N-1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 577-N-1 intitulé *Règlement concernant les développements domiciliaires 1998, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1998 et abrogeant le règlement # 577-N*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-688

Règlement # 632.1

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

Le 15 décembre 1997

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 632.1 intitulé *Règlement imposant un mode de tarification pour financer certaines dépenses reliées aux modifications des règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement # 632*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-689

Règlement # 2002.10

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 2002.10 intitulé *Règlement modifiant l'article 3.1.9 du règlement # 2002 afin d'inclure une tarification pour un certificat d'autorisation pour un usage relatif aux commerces de jeux électroniques, de billard ou autres*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-690

Frais pour la délivrance des documents et des plans

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Document	Montant
Assermentation par le greffier ou par un commissaire à l'assermentation	5,00 \$ taxes incluses
Boutons de revers	3,00 \$ taxes incluses
Budget	3,00 \$ taxes incluses
Carte de la ville	1,50 \$ taxes incluses
Carte de zonage (feuillet)	4,00 \$ taxes incluses
Certificat d'évaluation	6,00 \$ non taxable
Certificat de police (service sécurité publique)	10,00 \$ taxes incluses

Le 15 décembre 1997

Document	Montant
Certificat de résidence, d'occupation, de vie ou d'hébergement et autre déclaration	3,00 \$ taxes incluses
Certificat de taxes au notaire	5,00 \$ taxes incluses
Chèque retourné, refusé	15,00 \$
Copie authentique et/ou conforme	5,00 \$ taxes incluses
Copie de matrice graphique (feuillet)	5,00 \$ + taxes
Copie du rapport financier	5,00 \$ taxes incluses
Copie de règlement (page/max. 35 \$)	0,30 \$ taxes incluses
Demande de pardon (service sécurité publique)	20,00 \$ taxes incluses
Drapeau	65,00 \$ taxes incluses
États financiers	5,00 \$ taxes incluses
Exécution de mandat	40,00 \$
Extrait de rôle (unité d'évaluation)	0,32 \$ + taxes
Grille (feuillet)	4,00 \$ taxes incluses
Lettre de probité (service sécurité publique)	10,00 \$ taxes incluses
Liste des commerces	15,00 \$ taxes incluses
Liste électorale (coût par nom)	0,01 \$ + taxes
Liste des propriétés (coût par nom)	0,03 \$ + taxes minimum 10 \$ + taxes
Page dactylographiée ou manuscrite	3,00 \$ taxes incluses
Photocopie	0,30 \$ taxes incluses
Photocopie de plan sur film	2,75 \$/pi.ca. + taxes
Photocopie de plan sur papier	0,75 \$/pi.ca. + taxes
Photocopie de plan sur véllum	1,25 \$/pi.ca. + taxes
Plan de cadastre	Coût réel + taxes
Plan général des rues (imprimé)	3,00 \$ taxes incluses
Plan triennal	3,00 \$ taxes incluses
Plan d'urbanisme	5,00 \$ taxes incluses
Rapport d'accident, d'incendie ou attestation de rapport d'événement (service sécurité publique)	12,00 \$ non taxable
Tout autre document non spécifiquement inclus à la présente section sera	

Le 15 décembre 1997

Document	Montant
remis selon les coûts prévus au règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements normatifs (décret 1856-87 et amendements)	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-691

Contrat - Gaz Métropolitain

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle; conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, le contrat d'une durée de 5 ans relatif à la vente de gaz naturel et à l'octroi d'une contribution financière (PRC/PRRC) entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Gaz Métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-692

Regroupement d'employeurs en mutuelle de prévention

CONSIDÉRANT qu'il est maintenant permis à des employeurs de se regrouper en Mutuelle de prévention pour gérer les dossiers de CSST des employeurs;

CONSIDÉRANT que la Ville a été contactée par un regroupement de municipalités voulant créer une Mutuelle de prévention, ledit regroupement ayant été initié par la Ville de Thetford Mines;

CONSIDÉRANT que les données préliminaires fournies tendent à démontrer que la Ville pourrait faire des économies substantielles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le greffier de faire rapport au conseil;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Le 15 décembre 1997

que la Ville entreprenne toutes les démarches nécessaires pour se joindre à une Mutuelle de prévention pour gérer son dossier de CSST, vu les économies monétaires à réaliser;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest la *convention de gestion et le contrat type de la CSST*, concernant une mutuelle de prévention ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-693

Loisirs pour handicapé mental Trois-Rivières inc. - Exemption de taxes municipales

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde une exemption de taxes municipales à l'association *Loisirs pour handicapé mental Trois-Rivières inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le règlement # 525-L portant sur le régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

97-12-694

Avance à la subvention du CLAP pour l'année 1998

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise d'octroyer une avance de 5 000 \$ à la subvention du CLAP pour l'année 1998. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-695

Mandat - Louise Gélinas - CÉDIC

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate madame Louise Gélinas pour assister aux réunions de la CÉDIC en remplacement de monsieur le maire Jean-Charles Charest lorsque celui-ci sera absent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-696

Appui - Ville de Trois-Rivières et le Grand Prix de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT que le Grand Prix apporte des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que ledit Grand Prix est un événement à caractère régional;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Ville de Trois-Rivières ainsi que le Grand Prix de Trois-Rivières concernant les commanditaires sur la loi antitabac étant donné les retombées essentielles qu'apporte ce Grand Prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-697

Compte rendu SPI-11-97 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-11-97 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 25 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-698

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 5 novembre 1997

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 5 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-699

Nouveaux indices d'améliorations locales

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les nouveaux indices d'améliorations locales suivants soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1998 :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL	INDICES	MONTANT	
762	Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas, Gill et Guérin	Frontage	5 978,63	7,40	44 242
764	de Montlieu	Frontage	160,55	68,13	10 939
769	Auclair	Frontage	240,44	37,16	8 935
771	Goyer	Frontage	191,07	38,48	7 352
772	de Montlieu, Blain et Chauveau	Frontage	339,72	47,60	16 170
773	Maheu	Frontage	338,63	47,10	15 949
775	Ruisseau Bettez	Frontage	568,17	11,87	6 745
776	Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud	Frontage	1 123,55	0,54	612
777	Jean-XXIII (partie)	Frontage	833,28	9,75	8 126
781	du Fleuve (entre Delormier et Gélinas)	Frontage	601,67	2,93	1 761

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-700

Compte rendu # 97-08 - Comité de relations de travail (employés municipaux)

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 97-08 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 5 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-701

Compte rendu # 97-09 - Comité de relations de travail (employés municipaux)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu # 97-09 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 11 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-702

Affectation du surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1997

CONSIDÉRANT que le résultat net de l'exercice terminé au 31 décembre 1997 permettra de dégager un surplus libre;

CONSIDÉRANT que le conseil peut réserver les fonds nécessaires pour pourvoir à certaines dépenses, sans utiliser son pouvoir de taxation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997 à des fins spécifiques, soit :

Le 15 décembre 1997

Enlèvement de la neige	0 \$
Réhabilitation des puits	30 000 \$
Réclamations (égouts)	20 000 \$
Élections municipales	2 000 \$
Immobilisations loisirs et culture	0 \$
Jeux du Québec 1999	1 774 \$
Excédent prévu en 1997 au budget 1998	140 000 \$
Diverses immobilisations - Projet # 97-02	0 \$
Total	<u>193 774 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-703

Renoncement d'emprunt du règlement # 770 (Quenneville et Nolin)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 770 (Quenneville et Nolin), sont reportés pour une période indéterminée;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce à emprunter la somme de 314 600 \$ qui était prévue pour le règlement # 770 (Quenneville et Nolin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-704

Renoncement d'emprunt du règlement # 768 (aqueduc de Charbonneau à Notre-Dame)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 768 (aqueduc de Charbonneau à Notre-Dame), sont reportés pour une période indéterminée;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

Le 15 décembre 1997

que la Ville renonce à emprunter la somme de 473 000 \$ qui était prévue pour le règlement # 768 (aqueduc de Charbonneau à Notre-Dame).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-705

Compte rendu # 06-97- Comité de relations de travail (employés cadres) du 7 octobre 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 06-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 7 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

97-12-706

Compte rendu # 07-97- Comité de relations de travail (employés cadres) du 9 décembre 1997

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 07-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 9 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-707

Compte rendu # 08-97- Comité de relations de travail (employés cadres) du 11 décembre 1997 à 7 h 30

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 08-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 11 décembre 1997 à 7 h 30, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-708

Compte rendu # 09-97- Comité de relations de travail (employés cadres) du 11 décembre 1997 à 16 h 30

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 09-97 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 11 décembre 1997 à 16 h 30, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-709

Paiement comptant du financement temporaire au 25 novembre 1997 - SQAE

CONSIDÉRANT que la Société québécoise d'assainissement des eaux nous a confirmé que notre financement temporaire au 25 novembre 1997 totalise 112 480,55 \$;

CONSIDÉRANT que la Société accommode les municipalités désireuses de consacrer un montant précis qui est affecté prioritairement au paiement comptant avant d'amorcer le financement;

CONSIDÉRANT que ce paiement nous permettra de réduire le service de la dette des années futures et de stabiliser ou même de baisser notre taux de taxe d'assainissement à partir de 1999;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde non amorti du financement temporaire du à la Société québécoise d'assainissement des eaux, au montant de 112 480,55 \$ et que ce montant soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 15 décembre 1997

97-12-710

Renoncement d'emprunt des règlements # 743, 762, 774 et 775

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont été révisées à la baisse;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée par la contribution des fonds généraux évitera le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce à une partie des emprunts suivants :

Règlements	Rues / Sujets	Emprunts approuvés (\$)	Emprunts révisés (\$)	Contribution budget 1997 (\$)
743	Boulevard Jean-XXIII et côte Verdun	2 111 823,64	1 989 651,64	127 100,00
762	Réfection secteur Demontigny	1 280 000,00	680 000,00	600 000,00
774	Brisebois, Boivin, Casgrain, du Fleuve et Monty	821 321,00	621 321,00	200 000,00
775	Canalisation ruisseau Bettez	115 082,00	77 784,00	37 298,00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-711

Mandat - Beaumier, Richard, SENC

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a conclu une entente intermunicipale avec la Municipalité de Pointe-du-Lac le 10 octobre 1997 pour les services de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que l'entente a été soumise au ministre de la Sécurité publique pour approbation;

Le 15 décembre 1997

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique n'a pas à date approuvé ladite entente, ce qui amènera, entre autres, un *manque à gagner pour la Ville*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que ladite entente devienne effective;

VU l'urgence;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville mandate ses procureurs, Mes Beaumier, Richard, SENC, pour entreprendre au moment jugé opportun tous les recours appropriés pour permettre que ladite entente soit approuvée par le ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-12-712

Séance ordinaire du mois de janvier 1998

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de fixer au 19 janvier 1998 la seule séance ordinaire du mois de janvier 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2039.1 (plan d'urbanisme).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3038.1 (zonage).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3039.1 (zonage).

Le 15 décembre 1997

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3041.1 (zonage).

Salon Horticole plus Maison & Jardin : Invitation à participer à la 4^e édition.

Cabinet du Premier ministre : Accusé de réception de notre lettre du 6 novembre dernier incluant notre résolution portant sur la reconstruction du hangar 10 du Port de Trois-Rivières.

Ministère des Transports : Accusé de réception de notre résolution # 97-10-526 concernant une étude pour l'élargissement du viaduc de l'autoroute 55 (boulevard Jean-XXIII).

OHMTRO (Organisation du hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest) : Demande d'aide financière.

Club de Football des Lions de Chavigny : Demande d'aide financière.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3039.1 (zonage).

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 24 novembre dernier incluant notre résolution concernant l'opposition à l'élargissement de la consignation actuelle à des contenants et emballages de breuvages et de produits alimentaires.

Sur ce, la séance est levée.



Jean-Charles Charest, maire



Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville